

Université de Pau et des pays de l'Adour UFR Lettres, langues et sciences humaines Master Culture et sociétés Spécialité recherche Histoire, histoire de l'art et archéologie, anthropologie Période contemporaine 2ème année



La contrebande pyrénéenne dans les villes frontalières, dans l'arrondissement de Mauléon et d'Oloron entre 1848 et 1885

Soutenu par Nicolas Ordoño Dirigé par Monsieur Christian Thibon professeur d'histoire contemporaine l'UPPA de Pau

Année universitaire : 2009-2010

Table des matières

Remerciement	4
Introduction	5
CHAPITRE 1 : PARTIE HISTORIOGRAPHIQUE	8
I) UN ÉTAT DE LA RECHERCHE ET DE L'HISTORIOGRAPHIE SUR LA CONTREBANDE	8
1) Un état de recherche sur la contrebande	
a) Les sources littéraires :	
c) les sources iconographiques	20
2) la question du colportage	22
II) LA FRONTIÈRE : ESSAI DE DÉLIMITATION	25
1) la frontière pyrénéenne : géographie et ses limites	25
2) la Commission Internationale des Pyrénées	30
CHAPITRE 2 LA CONCEPTION DU MÉMOIRE ET LA DÉFINITION CHRONOLOGIQUE DU MÉMOIRE	35
I L'ÉLABORATION DU MÉMOIRE :	35
1) Les sources	35
2) La méthode :	38
II)LA CHRONOLOGIE	39
CHAPITRE 3 ANALYSE SOCIOLOGIQUE	40
1) LA MESURE DE CONTREBANDE :	40
2) LA NATIONALITÉ	43
3) LES MÉTIERS	44
4) LA DISTINCTION HOMME/ FEMME	48
5) L'ÂGE DES CONTREBANDIERS	50

6)LA RÉPRESSION DE LA CONTREBANDE	52	
CHAPITRE 4 L'ANALYSE ÉCONOMIQUE	56	
Conclusion	63	
Bibliographie :	64	
TABLE DES ANNEXES	69	

Remerciement

Pour ce travail préparatoire au mémoire de l'année prochaine, je tiens à remercier les personnes suivantes :

Je remercie mon directeur de recherche M. Thibon pour son soutien et pour m'avoir aiguillé vers d'autres points à traiter. Il m'a beaucoup aidé dans ma recherche en précisant mon sujet de ma recherche et en me donnant des conseils sur d'autres thèmes à explorer comme la Commission Internationale des Pyrénées. J'ai pu assister grâce à lui un séminaire fort utile sur la dissidence dans les Pyrénées et un autre séminaire sur la dissidence politique.

Je tiens à remercier ma famille surtout ma tendre mère, mes frères Christophe et Jérôme pour leur soutien indéniable et pour m'avoir aidé dans ma recherche. Dans le même temps, je tiens à remercier mes amis qui m'ont soutenu et m'ont supporté tout le long de l'année.

Je remercie le personnel des Archives Départementales de Pau pour leur aide en me fournissant des documents et me donnant des pistes à explorer.

Des cours m'ont bien servi pour l'élaboration de ce mémoire : en particulier les cours de Madame Gouttefangeas et de Monsieur Chareyre qui m'ont beaucoup aidé pour réaliser ce travail.

Introduction

Ce sujet m'a été suggéré par mon directeur de recherche car en même temps, lors de ma première année de master, j'ai tenté un concours des douanes. Par ailleurs, ce thème m'intéressait; ce dernier est proche de mes gouts pour les romans d'aventure comme *Ivanhoé* de Walter Scott ou *La compagnie blanche* de Sir Arthur Conan Doyle. De plus, ce sujet me rapproche de l'histoire de mon pays basque natal. Cela me permet de découvrir un peu plus un aspect fondamental du « folklore » basque. Toutefois, je désire échapper à cette vision mythique quelque touristique et apporter une contribution à la recherche historique en ce domaine. Ce mémoire porte sur une période contemporaine parce que l'époque moderne a déjà été traitée. De plus, j'ai préféré m'arrêter sur la fin du XIXème siècle plutôt que la 1 ère guerre mondiale ou la deuxième guerre mondiale qui ont déjà a été abordées.

Dans ce mémoire, nous allons évoquer la contrebande au chœur du siècle. La période retenue est le milieu du XIXème siècle plus précisément à partir 1848 jusqu'à 1885. La raison d'un tel choix tient à la fixation de la frontière définitive à ce moment là. La Commission Internationale des Pyrénées se met en place dans le but de fixer définitivement le tracé frontalier et de régler les contentieux en positionnant de nouvelles bornes frontières. En 1848, l'Europe connait le printemps des peuples

Il y a une seconde raison qui pousse à choisir cette période, c'est l'instabilité politique en France, et bien plus en Espagne. Ainsi, la France connaît des changements politiques importants avec la fin de Monarchie de Juillet puis le Second Empire et la Troisième République. En Espagne, en 1850, c'est le règne d'Isabelle II fille de Ferdinand VII qui n'arrive pas à gérer le pays jusqu'en 1868 où une révolution la renverse, fromentée par deux de ses généraux Serano et Prim. Cette période troublée se poursuit par la rivalité entre Amédée de Savoie et ses partisans et Carlos VII petit fils de Carlos V¹ et ses sympathisants.

Dans un premier temps, je m'étais fixé comme objectif l'étude de la contrebande sur le littoral. Mes sources manquaient à cause de la construction du nouveau pole archivistique à

¹ Il est à l'origine de la première Guerre Carliste.

Bayonne mais aussi par le manque de sources présentes aux Archives Départementales de Pau. Pour cette raison, j'ai réorienté mon sujet en me consacrant à la contrebande dans l'arrondissement de Mauléon et Oloron et les villes et les villages frontaliers. Ma zone géographique comprend les communes de Saint Etienne de Baigorry, de Larrau, d'Oloron Saint Marie, de Licq, de Bidarray, de Sare, de Mauléon, de Saint Jean pied de Port etc. La recherche de documents fut laborieuse, les principales sources ont été prospectées dans les séries: Z, U, M, P mais aussi dans les articles des revues disponibles aux archives. La série Z correspond aux dépôts qui concernent les sous préfectures. La série U traite de la justice avec les affaires des greffes correctionnels, des greffes civils. La série P réunit les documents relatifs à la poste, aux Douanes, enfin, la série M concerne les affaires de l'administration préfectorale.

Mes hypothèses de départ sont multiples, elles concernent plusieurs choses, à savoir si on a affaire à une contrebande de proximité ou de masse, qui sont les contrebandiers, s'il s'agit d'une petite contrebande ou une grande contrebande, si la contrebande est un phénomène minoritaire de dissidence ou représentatif de la population, si cette contrebande se rapproche de la représentation folklorique souvent dépeinte ou si c'est un phénomène à part, si les contrebandiers ont un autre métier ou s'ils sont contrebandiers à part entière.

De prime abord, le terme de contrebande désigne un commerce parallèle transfrontalier entre deux pays différents ou deux villages différents ou dans un seul pays. Il renvoie à une tradition ancestrale aux Pays Basque, quelque peu folklorique, désignée sous le nom de travail de nuit ou « gau lana ». C'est la que naît la tradition du bon contrebandier qui agit par nécessité et non par profit personnel dans le cadre d'un pacte tacite avec le douanier². Ceci se vérifie sur d'autres frontières, mais nous n'aborderons pas les logiques mafieuses observables en d'autres lieux et temps.

Le présent travail se décomposera en trois parties : d'abord une partie historiographique déjà présente l'année dernière. Dans cette partie nous faisons le lien entre la contrebande, le colportage et la frontière. L'établissement de la frontière est lié étroitement à la contrebande. Elle est le lieu de passage de la contrebande. Le colportage fait parti de la contrebande. Nous allons faire une analyse sociologique de la contrebande dans deuxième

6

² Quand il se fait prendre, il doit laisser sa cargaison.

temps grâce à des plusieurs tableaux puis nous conclurons par une analyse économiques avec les produits échangés.

Chapitre 1 : partie historiographique

I) Un état de la recherche et de l'historiographie sur la contrebande

Avant de commencer à étudier les sources originales sur la contrebande proprement dite, il faut la situer géographiquement mais aussi s'arrêter sur les écrits, les études et les documents se rattachant à ce marché parallèle.

1) Un état de recherche sur la contrebande

La contrebande est un sujet très peu traité pour la période contemporaine à la différence de la période moderne³. Bien que pour la période contemporaine, la contrebande s'insère d'une façon secondaire dans divers ouvrages. Nous allons donc traiter dans une première sous partie des sources littéraires puis des sources historiographiques dans une seconde sous-partie. Enfin, nous allons aborder des sources iconographiques.

a) Les sources littéraires :

Il existe des écrits qui donnent des informations sur la contrebande sous une forme romancée ou légendaire.

³ Desplat(C.) « La contrebande dans les Pyrénées occidentales à l'époque moderne » in *revue de Pau et du Béarn n*°27, Biarritz, décembre 2000, p 33-51.

Le roman le plus connu est *Ramuntcho*⁴. Il a été écrit par Julien Viaud dit Pierre Loti⁵ qui a côtoyé des contrebandiers et a donc vu les pratiques de ce marché parallèle⁶. C'est un « roman de frontière » comme le qualifie Pierre Delay⁷, c'est-à-dire un récit littéraire traitant de la frontière. Dans ce roman, Pierre Loti relate les pratiques nocturnes des contrebandiers sous la forme d'un roman en modifiant les noms de villages et des personnages réels, avec des indications sur la façon qu'ils entreprennent leur périple. Si ce roman est encré dans la réalité de son temps, il ne faut pas y voir une étude historique. L'auteur ne cherche pas la vraisemblance historique, il veut raconter une histoire purement littéraire. Son personnage Ramuntcho est le stéréotype et l'ethnotype du contrebandier romantique. Il joue à la pelote et fait son métier de contrebandier la nuit comme un jeu. Aussi, Pierre Loti, un observateur extérieur, ne peut pas appréhender toutes les subtilités du « travail de nuit » ou gau-lana.

Il existe d'autres romans moins connus qui traitent de la contrebande et de la frontière. Par exemple, le roman de Pio Baroja⁸ intitulé *Zalacain el aventurero*⁹ traite des aventures de Martin Zalacain un cocher de la diligence faisant la liaison entre la France et l'Espagne qui pratique la contrebande. Cette histoire se passe lors de Troisième Guerre Carliste. Baroja montre comment le personnage principal s'enrichit lors de la guerre par le trafic de mules, des chevaux et des armes. A cette occasion, l'auteur évoque aussi le « comité central carliste » qui se trouvait à Bayonne¹⁰ parce que son protagoniste a des liens avec les représentants de celuici.

⁴ Loti (P.), Ramuntcho, Gallimard, Paris, 1990.

⁵ Julien Viaud est un officier de marine commandant le javelot canonnière stationné à Hendaye. Il arbitrait les différents maritimes né en 1859 à Rochefort et mort à Hendaye en 1923.

⁶ Boyer (M.) « Contrebande au temps de Ratmuncho d'après les sources douanières » in de Bayonne à Saint jean pied de port, des actes du XLIII^e congrès d'études régionales de la fédération historique du Sud-ouest, bordeaux, 1993, p215-235.

⁷ Delay(P.), « La frontière au piège au roman » in *Le Sud-ouest et la Péninsule Ibérique*, fédération historique du Sud-ouest, Biarritz, 1987, p279-287.

⁸ Pio Baroja y Nessi est un écrivain espagnol né le 28 décembre 1872 à Saint Sébastian. Il fit parti d'une illustre famille : son frère Ricardo était peintre et son neveu Julio Caro Baroja était anthropologue. Il fut deux fois candidat du parti radical républicain espagnol au cortès sans succès. Il fut membre de la génération de 98. La génération de 98 est un mouvement littéraire qui essaya de renouveler l'activité culturel en Espagne. Les autres membres étaient le philosophe Miguel de Unamuno y Jugo, l'écrivain galicien Ramón del Valle-Inclán, le poète Antonio Machado y Ruíz, l'essayiste Azorin, nom d'auteur de José Martinez Ruiz et le dramaturge et critique Jacinto Benavente y Martinez

Son premier roman est *La casa de Aizgorri* faisant parti de la trilogie appelait *La Tierra Vasca*. Il a écrit une saga *Mémoires d'un homme d'action*, racontant les exploits et la vie d'Eugenio de Aviraneta, un de ses parents *L'arbre de la Science*, traite de ses souvenirs d'étudiants. Baroja a écrit une biographie de Juan Manuel Antonio Julian Van Halen, un marin qui vit au 18^{ème} siècle.

Il est mort le 30 octobre 1956 à Madrid

⁹ Baroja(P.), Zalacain, l'aventurier, aubier, Paris, 1992.

¹⁰ Documents trouvés sur ce comité dans la liasse 4M177. Ils listent les membres du comité carliste à Bayonne. Aussi, des photos de carlos VII figurent dans cette liasse

D'autres ouvrages énoncent des faits d'armes de contrebandier, c'est-à-dire qu'ils racontent leurs exploits frauduleux contre les douaniers dans leur pays basque natal où la frontière disparaît au profit d'échanges entre les villages frontaliers sur la « prétendu frontière » ou « delako muga »¹¹. Par exemple, dans l'ouvrage *Sur les sentiers de la contrebande en pays basque : souvenirs humoristiques*¹², André Ospital livre des anecdotes de sa propre vie et de l'histoire du pays basque. On ne connaît pas la véracité de ces anecdotes qui peuvent être tintées d'incohérences historiques. Il évoque dans le premier chapitre, l'accord tacite entre douaniers et contrebandiers : si le contrebandier se fait avoir, il laisse sa cargaison. On ne sait pas si ce coté assez bizarre est vrai. L'auteur n'a pas l'intention de prouver la véracité de ce fait. Déjà, le titre est évocateur sur l'absence de démarche historique. Notons que ce livre ne traite de la contrebande que sur un seul chapitre sur tout le livre et évoque une période assez récente. Ainsi, ce livre est peu intéressant au niveau historique, bien qu'il s'inscrive dans le folklore autour de la contrebande avec ses mythes et légendes.

Le livre *La nuit est basque*¹³ a été écrit par le contrebandier et maire de Sare, Paul Dutournier et Alain Pujol. Il raconte une « grande histoire » de la contrebande en mêlant ses histoires, ses anecdotes mais aussi des faits historiques comme la guerre carliste ou la participation du curé Santa Cruz¹⁴. S'il n'a pas l'intention d'être un travail d'historiens, il se rapproche d'une collecte de récits et de témoignage. En cela, il est une source littéraire exploitable par l'historien.

On dispose également de sources littéraires orales : la tradition orale¹⁵, la littérature orale¹⁶, les expressions de la culture populaire¹⁷. Le mythe du contrebandier fait parti du folklore¹⁸ basque. Il est un joueur de pelote et contrebandier au grand cœur. Ce mythe introduit une valeur morale parce que le contrebandier est un fervent pratiquant de la religion catholique car à chaque expédition nocturne, il prie dieu. Il existe des chants en l'honneur de

¹¹ Ospital (A.), *Sur les sentiers de la contrebande en pays basque : souvenirs humoristiques*, Edition Elkarlanean, Saint Sébastien, 2006.

¹² Idem.

¹³ Dutournier (P.) et Pujol (A.), *La nuit est basque : la contrebande en Pays Basque*, Cairn, Fontenay le Comte, 2007.

¹⁴ Santa Cruz est un des chefs du mouvement carliste ayant participé à la contrebande d'armes et de munitions pendant la troisième Guerre Carliste. Il fait partie du clergé partisan des carlistes, nombreux à cette période.

¹⁵ La tradition orale est l'expression de la mémoire collective d'une population ou d'un peuple transmis à l'oral de générations en générations.

¹⁶ La littérature orale est l'ensemble des récits et chants populaires d'un peuple ou d'une population transmis à l'oral mais peut être retranscrit à l'écrit.

¹⁷ La culture populaire est une forme de culture qui est transmis au plus grand nombre.

¹⁸ Le folklore est la culture du peuple.

ces « travailleurs de nuit ». Par exemple, on peut évoquer la chanson du contrebandier (voir annexe 3). Ce chant provient de la littérature orale. Il évoque la dure vie du contrebandier et emploie des thèmes courants de la littérature orale comme la mort, la religion, le courage. Il montre aussi que le contrebandier est pauvre et se bat contre les rentiers, les riches et les douaniers pour survivre et pour se nourrir. Nous pouvons envisager, au regard de ces termes utilisés (rentes, seigneur, nobles) que ce chant évoque le XIXème siècle. L'aspect religieux est mis en exergue parce que la contrebandier croit en dieu et demande la protection de dieu pour commettre son forfait. Il agit par nécessité mais aussi répond à un enjeu social. En effet, il prive les riches des profits du au commerce en transportant les produits à moindre prix.

Plus généralement, le romancero basque 19 regroupe un ensemble de récits littéraires qui introduit le mythe du contrebandier basque Adam. Adam le contrebandier est un récit qui mêle des topos de la culture basque comme la mort, la religion, le courage mais aussi nuance le mythe du « bon contrebandier » car Adam qui pratique la contrebande et est un ami des bohémiens. Or, les bohémiens représentent la basse couche de la société, ce qui fait qu'Adam échappe quelque peu au stéréotype du « bon contrebandier », s'apparente au monde des marginaux, ce qui suggère une évolution sur les représentations

On peut dire que tous ces documents littéraires agrémentent la vision romantique de la contrebande mais aussi la nuancent en montrant des visions très différentes de celles qui apparaissent dans le folklore ou le légendaire basque. Autrement dit, le contrebandier est aussi représenté comme une personne misérable qui fait de ce trafic son travail dans le but de survivre aux difficultés de la vie à l'image des autres marginaux du monde basque.

b) Les sources historiographiques : l'état de la question

Avant d'évoquer les sources historiographiques sur le XIX ème Siècle, on peut évoquer une étude historiographique qui traite de la contrebande durant l'époque moderne du XVI et XVII ème Siècle. Christian Desplat, ancien professeur d'histoire à l'Université de Pau a écrit un article sur ce sujet intitulé « La contrebande dans les Pyrénées occidentales à l'époque

¹⁹ Le romancero est un ouvrage regroupant des récits et des chansons de geste empruntés à la tradition orale. Ils racontent des histoires d'amour et introduit des récits légendaires comme Adam le contrebandier, Gori, le pécheur de Ciboure etc.

moderne »²⁰, il évoque cette pratique durant la période moderne et au XVI^{ème} Siècle et XVII^{ème} Siècle.

Selon cet historien, la contrebande est liée aux « libertés » et aux « franchises²¹ ». Toutefois, le mot de « liberté » signifie monopole et non pas libre-échange absolu. Dans chaque pays, il fallait donc empêcher toute importation et favoriser l'exportation de produits par tous les moyens dont la fraude. Les provinces basco-béarnaises ont alors pratiqué une « activité de transit » et bénéficié d'un exclusif²² avec l'Espagne. Toute atteinte à ce principe entrainait la fraude. A partir de 1780, l'économie de l'Espagne se relança et les populations Béarnaises réalisèrent que les relations avec l'Espagne étaient vitales et que ses voisins basques avaient la même conception qu'eux sur « les libertés ». A cause des prohibitions, une contrebande à grand échelle se développa.

Un autre aspect de la contrebande sous l'Ancien Régime est la question de l'armement du contrebandier. Dans les Pyrénées, le port d'arme est un état de fait car les populations locales représentent les défenseurs de la frontière. De la Bigorre à la Mer océane, le port d'armes est alors autorisé par la coutume jusqu'au XVIIème Siècle. Ainsi, à partir du XIVème siècle, le Sénéchal de Bigorre autorisa n'importe qui à détenir une arme pour se défendre des malfaiteurs. De même, en 1551, le for de Béarn autorisa à tous le droit de chasse à l'arquebuse dont les béarnais étaient équipés. En 1675, le Gouverneur de Guyenne voulut interdire le port d'armes aux populations les plus pauvres mais cette proposition fut refusée.

L'organisation des contrebandiers est aussi évoquée. Des bandes circulent au XIVème siècle mais au XVIème siècle, les béarnais, les basques et les bigourdans abandonnent cette contrebande au profit de leur voisin espagnol pour éviter les risques liés à cette activité. Aussi, entre 1576 à 1598, une grande contrebande de chevaux et d'armes étaient pratiquée au service d'Henri IV grâce à des réseaux dans le royaume d'Aragon et y compris à Valence. Les bandes de contrebandiers se composaient de morisques, de fonctionnaires corrompus, de petits seigneurs, de petits gentilshommes aragonais voire de ministres du vice roi. A l'opposé, la

Desplat(C.), « la contrebande dans les Pyrénées occidentales à l'époque moderne » in revue de Pau et du Béarn numéro 27, éditions Cths, décembre 2000, Pau, p151-184.

²¹ La franchise désigne un ensemble de droits et des privilèges qui codifient ou limitent les prérogatives seigneuriales sur une communauté rurale ou urbaine d'habitants ou sur une communauté professionnelle.

²² L'exclusif est un régime de commerce qui régit les échanges commerciaux entre une métropole et ses colonies mais là, les échanges commerciaux sont entre l'Espagne et les provinces basco-béarnaises. L'Espagne dispose d'un monopole sur les produits des provinces basco-béarnaises et elles n'avaient pas le droit de vendre leurs marchandises avec une autre nation.

contrebande basco-béarnaise est différente parce qu'on n'y retrouvait pas de nobles dans les contrebandiers. De façon pratique, le contrebandier noble aragonais servait d'escorte aux contrebandiers béarnais dans leur contrebande de chevaux aux foires de Jaca et de Barbastro mais la situation en Aragon évolua. Cette contrebande finit par impliquer, au coté des petits seigneurs, des grands seigneurs dont celui de Villanueva, celui de Cencas et celui de Pinella. On peut citer l'exemple de la famille noble des Bardaxi qui a sévit entre 1570-1580.

Par ailleurs, Christian Desplat caractérise le contrebandier en Béarn au travers de deux types : le contrebandier professionnel et le contrebandier occasionnel. On ne connaît très peu de détails sur le contrebandier professionnel ou « de profession » sauf qu'il fait preuve d'audace. Les contrebandiers occasionnels sont différents. Certains agissent pour des besoins personnels comme les officiers et les soldats de la garnison de Navarrenx, d'autres qui possèdent un cheval ou un mulet, passent des marchandises, la plupart les plus pauvre ne possèdent qu'un « havresac », un sac à dos du fantassin, ou transportent leurs marchandises sur leur cou²³. On note que les femmes jouent un grand rôle parce qu'elles demandent aux contrebandiers occasionnels de transporter leurs marchandises. Les contrebandiers arrêtés déclarent tous qu'ils rendent service à des inconnus et qu'ils ne savent pas ceux qu'ils transportent. Contre ces contrebandiers, la Ferme, l'institution qui récupérait les impôts, était démunie parce que les contrebandiers bénéficient d'une certaine indulgence alors que les contrebandiers se moquaient d'eux en demandant des dommages et intérêts. Pour parer à ce problème, il était de coutume que la Ferme utilisa des espions pour surveiller la contrebande mais le plus bizarre était la coutume de la négociation avec le contrebandier. Le contrebandier livrait ses marchandises en échange de sa liberté, ce qui lui permettait de continuer son trafic.

La question des produits est abordé , on note que du coté français, entre 1787 et 1790, il y a 117 délits de contrebande dont 53% des affaires concerne le tabac tandis qu'au XVIIème siècle, le poivre occupait la première place de la contrebande. Du coté espagnol, le « Saint office » de Saragosse, une nouvelle inquisition qui remplace l'inquisition médiévale a intercepté des produits de contrebande de diverses natures comme du fer, des pierres précieuses, des monnaies, du fer. On peut remarquer la différence entre les produits français et espagnols passant en fraude. Les marchandises espagnoles ont donc plus de valeur ajoutée.

²³ L'auteur utilise le terme de coing

Puis, la question de la relation entre l'Etat et la contrebande est traitée. Le but premier de la contrebande est d'être contre l'Etat mais dans certain cas, la contrebande peut être un allié de l'Etat. Au XVIème siècle, cette pratique s'est déroulée dans les provinces d'Henri de Navarre et dans la péninsule ibérique. Des 1570, des relations se sont nouées entre le gouvernement du Béarn et des morisques. De 1578 à 1598, Henri IV bénéficia de la contrebande d'armes, de munitions et de chevaux, mais en contre partie, des promesses d'aides furent accordées aux morisques. En plus, il a pratiqué une politique ottomane qui consistait à contrôler le commerce en Méditerranée et au Moyen Orient grâce à son alliance avec la Turquie. Henri IV se sert donc de cette contrebande à son profit sans pour autant satisfaire les morisques. En revanche, en Espagne, des 1568, la contrebande est surveillée par l'Inquisition. A la fin du XVIème siècle, la contrebande devient une hérésie alors qu'elle est considérée comme essentielle au négoce aragonais. Si en 1598 la contrebande d'état disparait, les contrebandiers nobles aragonais continuent leur trafic. Toutefois, la contrebande d'Etat réapparait pendant la guerre de succession d'Espagne de 1701 à 1714. On peut dire que la contrebande se double à certains moments d'un aspect géopolitique parce qu'elle est pratiquée dans des buts stratégiques.

Enfin, l'auteur évoque la contrebande d'idées. Autrement dit, ce trafic concerne tous supports écrits. Après 1578, l'édition protestante devient importante dans le Sud Ouest puis continua. En 1794, les livres jugés hérétiques qui passaient en fraude étaient *les Incas ou la destruction du Pérou* de Jean François Marmontel, *l'ingénu* de Voltaire. Mais cette contrebande des idées est dure à quantifier.

Jean François Soulet dans *Les Pyrénées au XIX*^e siècle, une société en dissidence²⁴ définit la contrebande au travers deux aspects : la « petite contrebande » et la « grande contrebande ». La « petite contrebande » correspond un trafic de faible intensité, c'est-à-dire qu'on échange de faible quantité de marchandises. Elle se situe bien plus entre deux villages frontaliers qu'entre deux pays. On peut dire que l'espace de cette contrebande s'est alors réduit à quelques kilomètres. Elle se situe aux antipodes de la « grande contrebande ». Elle est aussi appelé la « fraude de filtration ». Les produits signalés sont du sel, du sucre, de l'huile, du vin, du tabac, des articles de bonneterie, des tissus, du chocolat et du café. Cette petite contrebande qui permet d'aider une famille en lui fournissant des revenus supplémentaires, a pour objet de nourrir une population ou de la fournir en matières premières. Les femmes

²⁴ Soulet (J-F.), Les Pyrénées au XIXe siècle, une société en dissidence, Eché, Toulouse, 1987.

participent à ce trafic généralement pratiqué par des gens très modestes. Cependant, en temps de guerre et occasionnellement, cette contrebande de filtrage est assez importante. Par exemple, pendant la deuxième Guerre Carliste, les armes circulaient pour fournir les armées des camps adverses.

La « grande contrebande » est une variation de la « petite contrebande » à grande échelle. Cela veut dire que ce trafic n'est pas situé que dans une seule région, mais dans la plupart des cas dans un pays ou plusieurs pays. Par exemple dans notre sujet, la « grande contrebande » n'est pas prisonnière des frontières ou des environs mais peut s'opérer plus loin grâce à des réseaux ou des bandes. La grande contrebande s'inscrit dans le grand banditisme bien organisé qui emploie la violence contre les douaniers. Cette contrebande ne peut pas s'apparenter au mythe du bon contrebandier qu'on retrouve souvent dans les romans ou les récits romancés²⁵. Elle n'a pas pour objet de nourrir un pays généralement mais de s'enrichir sur le dos des autorités voire de la population en détournant les produits pour leurs propres intérêts.

Christian Bourret dans Les Pyrénées centrales du IX au XIX^e siècle la formation progressive d'une frontière²⁶ évoque la contrebande dans plusieurs chapitres dont le chapitre VI. L'auteur décrit cette pratique au XIXème siècle mais aussi évoquent la contrebande de chevaux à l'époque de François II et Charles Quint et la contrebande de sel au XVIII ème Siècle. Il donne l'exemple de la contrebande de sel à cette époque est une pratique assez courante dans la vallée de Carol et il mentionne plusieurs incidents entre les employés de la gabelle²⁷ et les contrebandiers. Le plus grave selon Christian Bourret se produisit en décembre 1704. Prés de Mirepoix, à la limite du comté de Foix et du Languedoc, une bande de cinquante fauxsauniers attaquèrent les gardes qui surveillaient le sel dans les fermes. Des contrebandiers et trois gardes ont été tués. Selon l'historien, le faux saunage ou la contrebande de sel est une forme privilégie de dissidence pyrénéenne parce que les autorités royales essayent de lutter contre ce phénomène en faisant des exemples. Ce faux saunage a laissé des traces dans les correspondances entre intendants et les contrôleurs généraux des finances. Dans ces correspondances, les intendants se rendent compte que ce phénomène bénéficie de complicité

²⁵ Comme dans *Ratmutcho* de Pierre Loti ou le chapitre 4 «Adam le contrebandier » dans le romancero du pays basque.

²⁶ Bourret(C.), Les Pyrénées centrales du IX au XIXe siècle : la formation progressive d'une frontière, Pyrégraph, Aspet, 1995.

²⁷ La gabelle est une taxe indirect sur le sel ayant existé au Moyen Age et à l'époque moderne. Le sel est un monopole royal.

de la population mais aussi des petits nobles qui pratiquent cette forme de contrebande. Pour éradiquer cette contrebande, les solutions proposées sont de calquer le prix du sel sur celui des faux-sauniers. Comme toute contrebande, elle fournissait en ressource supplémentaires les populations. De plus, elle permet de garder celle-ci dans la vallée de Carol qui sinon partent en Espagne pour chercher d'autres ressources pécuniaires. Par ailleurs, selon Christian Bourret, ces populations « supplémentaires » assuraient la protection contre les incursions des miquelets, des bandes de mercenaires d'origine catalane au service du roi d'Espagne. Aussi du coté espagnole, la contrebande de sel fut largement réprimé parce que les autorités espagnoles qui veulent affirmer leur souveraineté sur leur territoire. On peut dire que cette contrebande de sel est primordiale pour toutes les populations mais elle perd de son intensité au XIXème siècle

La contrebande de chevaux espagnols puis français au XVIème Siècle est également évoquée. Elle bénéficie d'un contexte favorable pour s'exprimer : la lutte entre Habsbourg et la France. En 1542, Charles Quint promulgua l'interdiction d'exporter des chevaux espagnols de sortir d'Espagne, ce qui n'empêche pas la contrebande de ces animaux. En 1548, un recensement des chevaux sur la zone frontière et aux alentours sur 50 Kms environ fut promulgué mais cette zone ne comprenait pas les villes de Barbastro, Sariñena, Huesca, les foyers importants de cette contrebande; les autorités royales essayèrent de lutter par l'intermédiaire de l'Inquisition si la première tentative fut un échec parce que les gardes des frontières et des « familiers » de l'inquisition furent impliqués dans la contrebande. Philippe II utilisa alors l'Inquisition pour réprimer toutes les dissidences dont la contrebande. Plusieurs contrebandiers furent condamnés. Par exemple, le curé de Sallent de Gallego, Miguel Martin fut condamné à l'exil de 4 ans sur des terres situés à plus de dix lieux des cols pyrénéens alors que le Morisque Juan Castellano de Burbaguena fut fouetté et condamné pour les galères pour 16 ans. La répression de la contrebande fut l'objectif premier de Philippe II pendant la période comprise entre 1588 et 1591. La date de 1588 marque l'annexion du comté de Ribagorza au domaine royale alors qu'en 1591, le royaume d'Aragon est mis au pas. Le roi d'Espagne voulait fermer les ports des montagnes pour limiter la contrebande entre la France et l'Espagne et voulait empêcher le passage de chevaux sans autorisation : cette autorisation devait être signée des mains du roi. Selon l'auteur, tous ces mesures montrent bien l'incapacité royale face à la contrebande qui ne peut être jugulée. Il évoque aussi la contrebande de mulets qui commence en novembre 1649. Les mulets vont remplacer les chevaux au XVIIIème Siècle car ils étaient moins sensibles aux maladies, à la chaleur et passaient plus facilement dans des passages difficiles. En Catalogne, ils étaient utilisés pour tous les travaux. La contrebande de mulets fut importante en Castillonnais mais aussi les habitants de Salau faisaient passer les mulets en fraude avec une certaine ingéniosité. Leurs correspondants en Espagne utilisaient une jument comme appât. Les français lâchaient les mulets qui croyaient que la jument était leur mère et la suivait jusqu'à l'autre coté de la frontière. Cette contrebande continua tout le long du XVIIIème siècle et cette technique fut constamment utilisée.

Enfin, il évoque la contrebande au XIX siècle. Les marchandises anglaises sont interdites à cause du blocus continental de 1806-1807 imposé par Napoléon I, ce qui favorise la contrebande. De facto, toutes les mesures protectionnistes de Napoléon I ont plutôt soutenu le marché illégal de marchandises entre la France et l'Espagne. Cette contrebande n'est pas qu'un phénomène basque parce qu'elle existe aussi en Béarn dans la vallée d'Ossau et dans la vallée d'Aspe mais surtout en Roussillon. En Catalogne, un repaire de contrebandiers du Cap de Creus était lié à la zone de Banyuls où il existe une forte contrebande entre XVIII ème siècle et XIX ème Siècle.

L'étude de C.Bourret évoque aussi la petite et grande contrebande déjà traiter par Jean François Soulet. La petite contrebande concerne le trafic de produits de consommation courante en faible quantité : du sel, de l'huile, du vin, du tabac, du chocolat, du sucre, du café, des laines, des bétails, de l'eau de vie, des grains et des textiles locaux. Ces produits sont le plus souvent transportés à dos d'homme dans des sacs ou ballots. Il montre que toute la famille est associée : femmes, hommes et enfants. La grande contrebande concerne des produits différents : article de luxe, étoffe de qualité, draps, soieries, armes, monnaies ou les mêmes produits de la petite contrebande mais en grande quantité. Elle est organisée avec un entrepreneur qui garantisse au commanditaire la livraison des marchandises sous un délai déterminé et qui recrute les contrebandiers en s'adressant au chef de bandes.

Le tabac fut un objet de contrebande qui s'inverse dans le temps. En 1721, Le tabac devient un monopole en France. Aussi, la contrebande du tabac fut réprimée qu'à partir de 1730. Entre 1730 et 1748, 4114 cas de contrebande de tabac furent signalés. Au XVIIIème siècle, la contrebande de tabac devient plus rentable que la contrebande de sel. La contrebande de tabac se pratique de la France vers l'Espagne. Parce que le tabac espagnol est plus cher que le tabac français. Le tabac passait de Gènes dans la région de Banyuls et enfin

était transporté en Espagne en Catalogne, en Cerdagne et en Andorre. En revanche, au XIXème siècle, la contrebande de tabac s'inverse et se pratique d'Espagne vers la France.

Dans cette historiographie de la contrebande, nous pouvons citer des articles moins ambitieux que les précédents mais importants pour notre propos. Michel Boyer, ancien conservateur au musée des douanes de Bordeaux a écrit un article sur la contrebande intitulé « la contrebande au temps de Ramuntcho d'après les archives douanières »²⁸. L'auteur souligne que le mythe du « bon contrebandier » doit beaucoup à Pierre Loti dans son roman Ramuntcho. Pierre loti donne une image attachante du contrebandier qui est un homme d'honneur. Ce contrebandier a une admiration pour les douaniers qui font preuve d'une grande ténacité pour poursuivre les contrebandiers. L'auteur de l'article donne d'abord une définition de la contrebande : « fraude qui consiste à éviter les bureaux de douane ». Cela veut dire que la contrebande essaye de faire passer leur marchandise en toute légalité par des voies détournées. Mais on connaît la contrebande qu'au travers de ses échecs. Il souligne que l'administration des douanes peut négocier avec le contrebandier. Elle peut condamner le prévenu à des petites sommes au lieu de grosses sommes d'argent, par ailleurs d'une façon plus informelle, le douanier peut libérer le prévenu, cette transaction était tolérée

Michel Boyer distingue la contrebande, principalement terrestre de la contrebande maritime. Il se fonde sur les rapports généraux du service des douanes pour dégager trois types de contrebande : la contrebande organisée avec ses bandes, le colportage et le pacotillage. Le pacotillage et le colportage sont des méthodes de ce commerce parallèle. Le pacotillage consiste par l'intermédiaire d'un groupe de femmes, d'hommes, d'enfants à transporter des produits fortement taxés en très petite quantité. Dans cette technique, on utilise la méthode d'enrobage en pièces de monnaie ou en fève dans le but de faire circuler plus facilement cette contrebande mais aussi ils peuvent cacher dans un sac, dans un panier ou sous les habits. On peut dire que cette contrebande est très difficilement décelable. Les produits qu'on trouve dans ce pacotillage sont variés : soie, tabac, billon de cuivre, sucre, café, allumettes, cartes à jouer. Le colportage est une veille technique de contrebande. Au départ, elle concerne surtout les livres. Par exemple, au XVIIIème siècle, l'encyclopédie fut vendu par des colporteurs parce qu'elle était interdit à cause de certain de ses articles

²⁸ Boyer (M.), « La contrebande au temps de Ramuntcho d'après les archives douanières » in de *Bayonne à Saint Jean Pied de Port*, des actes du XLIII e congrès d'études régionales de la fédération historique du Sud Ouest organisé par la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne et par la Société des Amis de la vieille Navarre Bayonne(6 avril 1991), Saint jean pied de port(7 avril 1991), Bordeaux, 1993, p 215-234.

provoquant envers l'autorité et le Roi. Le colporteur est un vendeur ambulant qui transporte des kilos de produits sur son dos dans une sorte d'armoire. Il devient un intermédiaire du contrebandier en vendant les produits de fraude sur le marché mais travaille surtout seul. Cette contrebande de filtration est réprimée selon le cas : les récidivistes encourent une grosse peine alors que les autres encourent une peine importante de 50 Francs au XIXème siècle²⁹.

De plus, M. Royer distingue deux fraudes qui caractérisent la frontière basque : la contrebande de guerre et la contrebande de bétails. La contrebande de guerre se développa entre 1872 à 1876. Elle porte exclusivement sur les armes et les munitions. La période comprise entre le troisième semestre 1874 et le deuxième semestre 1875 correspond à la période la plus active de cette contrebande avec 184 bandes signalés et total de marchandises transportés atteignant les 55889 kg. La contrebande de bovins et d'ovins se développa en 1874 mais la période la plus active est la période comprise entre le quatrième semestre 1899 et le deuxième semestre 1903 avec 1507 animaux saisis sur un total estimé 2753 animaux passés en fraude. Ces statistiques reflètent une attitude du gouvernement qui veut montrer sa force et son efficacité à gérer ce problème. Aussi, la mesure du délit dépend de l'organisation des douanes. Si elle est efficace, les données statistiques ne manquent pas sinon elles sont très peu nombreuses et hasardeuses, ce qui ne veut pas dire que cette activité régresse à ce moment-la

L'article traite de la répression de la contrebande en évoquant le cas de la Direction des douanes de Bayonne. En 1791, la direction des douanes de Bayonne est créée et remplace la ferme générale. Elle a en charge le département des Basses-Pyrénées et une partie des Landes. En 1856, elle comportait quatre inspections divisionnaires à Oloron, Saint Jean Pied de Port, Ustaritz et Bayonne. La sous-direction de Saint Jean Pied de Port fut transférée en 1866 à Mauléon. En 1891, les résidences des officiers des douanes étaient disséminées dans tout le département. Ils étaient au nombre de 25 : Baigorry, deux à Bayonne, Itsatsou, Laruns, Licq, deux à Saint Jean de Luz, Saint jean pied de port, Saint Pée, Ascain, Ainhoa, Bedous, Le Boucau, Hendaye, Larressore, Lecumberry, Osses, Louhossoa, Seignosse, les Aldudes, Behobie, Larrau, Lasse et Vielle. L'auteur souligne que les heurts entre douaniers et contrebandiers finissaient presque toujours en altercation violente. On peut donc dire qu'il y a au XIXème siècle, une déconcentration douanière. Autrement dit, les douanes gèrent tout le

²⁹ La somme de 50 francs doit être comparée avec le salaire de 100 francs d'un instituteur à cette époque.

territoire grâce à leurs postes douaniers déconcentrés dans les villes frontalières, en plus au pied de la frontière

On peut souligner que toutes ses travaux confirment quelques hypothèses sur la contrebande qui écorne la vision du contrebandier transmis dans les romans. De fait, le mythe du bon contrebandier existe très peu dans la réalité. Aussi, ces articles confirment l'hypothèse de l'existence des contrebandiers occasionnels mais aussi professionnels. Ils mettent en lumière la différence entre les deux formes de contrebande : la petite contrebande et la grande contrebande.

c) les sources iconographiques

On peut mentionner le Musée des Douanes de bordeaux qui détient une collection de documents iconographiques³⁰.

Il existe des lithographies sur ce thème. On peut évoquer ces deux lithographies de Paul Gavarni³¹ qui montrent des contrebandiers. Dans la gravure de droite, on voit un contrebandier sur un mulet avec des ballots de marchandises accompagné d'un complice. Celle de droite montre un contrebandier typique et individualiste. On peut remarquer que ces gravures entretiennent un ethnotype et un imaginaire basque.

²⁰

³⁰ Je n'ai pas pu y aller au Musée des douanes de Bordeaux

³¹ Sulpice-Guillaume Chevalier dit Paul Gavarni est un dessinateur et aquarelliste français, né le 13 janvier 1804 et mort le 24 novembre 1866. Il a notamment dessiné des lithographies dont *les Enfants terribles*, *Fourberies de femmes*.

Gravures sur la contrebande





 $Source: \underline{http://pagesperso-orange.fr/cirque.de.barrosa/chemintransfr.htm}$

2) la question du colportage

Nous allons étudier cette question parce que le colportage et la contrebande sont étroitement liés. En effet, le colportage fait parti de la « contrebande de filtrage » que Michel Boyer évoque dans son article « la contrebande au temps de Ramuntcho d'après les archives douanières ».

L'œuvre *Le colportage de librairie en France sous le Second Empire* de Jacques Darmon³² et l'article « Un exemple d'émigration temporaire: les colporteurs de librairie pyrénéens » de François Barbier³³, nous ont aidé à approfondir cette question.

Jacques Darmon définit le colportage de livres en 3 catégories : le petit colportage ou colportage local, le « moyen » colportage et le « grand » colportage ou colportage à longue distance. Le petit colportage est centré sur un département ou un arrondissement. Il est exécuté par des personnes non spécialistes dans le colportage du livre. C'est-à-dire qu'ils sont des amateurs dans ce domaine. Les petits colporteurs étaient domiciliés dans la zone. La plupart sont des petits marchands comme des merciers, des bimbelotiers³⁴. Ils ne sont pas soumis à la patente, un impôt direct sur les personnes, les entreprises pratiquant du commerce parce que la mercerie est déjà une activité commerciale alors que la bimbeloterie est pratiquée par des indigents³⁵. Pour pouvoir vendre leurs produits, il devait détenir un permis. Le premier concerne le colportage d'almanachs.

Le « moyen » colportage ressemble, un peu, au petit colportage. Les colporteurs sont aussi pauvres et bénéficient de l'annulation de la patente. Ils sont les transporteurs des canards et des chansons. Ils ne restent pas ancrés dans un seul département comme les précédents mais circulent dans toute la France.

³² Darmon (J-J.), *le colportage de librairie en France sous le Second Empire*, Plon collection civilisations et mentalités, Paris, 1972.

³³ Barbier (F.), « un exemple d'émigration temporaire : les colporteurs de librairie pyrénéens (1840-1880) » in *les annales du midi*, tome XCV, Toulouse, 1983, p289-307.

³⁴ Celui qui vend et fabrique les bimbelots. Les bimbelots sont des jouets d'enfants comme des poupées, cheval de bois, bergeries, petits meubles en bois et en fer ou des petits objets sans valeur. Ce terme dérive de bibelot, des petits objets décoratifs, souvent fait de verre ou de porcelaine.

³⁵ Les indigents sont des personnes d'une grande pauvreté.

Le « grand » colportage était pratiqué par des professionnels depuis leur enfance aux quatre coins de la France. Ces grands colporteurs dominaient ce secteur d'activité avec une organisation bien structurée. Ils sont originaires des Pyrénées surtout le midi de la France. Selon Jean Jacques Darmon, le grand colportage était très important dans le secteur du Haut Comminges. Le Haut Comminges comprend 22 communes : Ardiège, Bagiry, Barbazan, Cier-Galié, de-Rivière, Frontignan-de-Comminges, Génos, Gourdan-Polignan, Labroquère, Lourde, Luscan, Malvezie, Martres-de-Rivière, Ore, Payssous, Pointis-de-Rivière, Saint-Pé-d'Ardet, Saint-Bertrand-de-Comminges, Sauveterre-de-Comminges, Seilhan et Valcabrère. Cette zone est située au sud du département de Haute Garonne et entre les communes de Saint-Gaudens et Saint Béat. Il montre aussi que selon les saisons, les itinéraires changent : un en hiver et un en été. Le circuit d'hiver passe les départements d'Oise, l'Indre et Loire, la Haute Marne, la Cote d'Or alors que le circuit d'été comprend principalement les départements de Lot-et-Garonne, Charente, les Deux-Sèvres, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Charente. Les grands colporteurs transportaient dans leur balle³⁶ des livres mais aussi d'autres produits comme des lunettes, des portes-feuilles, des agendas, des carnets, des images et des gravures. Ce grand colportage, étudié pour le Haut-Comminges se vérifie à des degrés diverses sur toute la chaîne pyrénéenne avec des spécialisations

François Barbier évoque le colportage au travers de cas et définit deux zones géographiques : la Normandie et la zone comprise entre Vallée de la Durance et le Haut-Comminges. Dans cet article, il traite du colportage de livres dans la deuxième zone. Dans cette étude, il y a des similitudes avec Jacques Darmon comme les itinéraires d'été et d'hiver. Il étudie ce colportage en analysant d'abord le phénomène d'émigration temporaire puis l'organisation de ce métier et enfin la conjoncture. Selon cet historien, l'émigration est une composante des pays de montagne, le colportage permet de lutter contre le départ des populations qui deviendra définitive au cours du XIX^{ème} Siècle. Au cours du XIX^{ème} Siècle, le phénomène de colportage prend une grande ampleur surtout grâce à l'économie du livre qui est en pleine explosion. Une demande nouvelle en livres se produit grâce à l'élargissement du public et au « décloisonnement géographique ». Toutefois, un colporteur ne vend pas que des livres pour satisfaire des populations dispersés. Cette activité n'est pas leur activité principale. Ils vendent des objets courants, de la pacotille, c'est-à-dire des produits de la contrebande. Nous devons souligner que le vocabulaire pour caractériser les colporteurs est varié : « marchands colporteurs », « marchands de chansons », « marchands de complaintes »,

³⁶ La balle est une sorte de ballot

« marchands d'images », « marchands de relations », « chanteurs », « chanteurs ambulants », « marchands de papier » « marchands de livres et de papier à lettre », « chiffonnier » etc qui dévoilent la complexité de cette activité.

On peut dire que ces deux études permettent de mieux cerner le colportage de librairies en soulignant les itinéraires mais aussi en déterminant des zones géographiques. Avant le XVIIIème siècle, alors que la frontière n'est pas définitivement délimitée et fermée, les bandes de contrebandiers et le colportage cohabitent en France et bien plus encore en Espagne. Le changement s'opère au XVIIIème siècle, plus encore quand la frontière se ferme au XIXème siècle, aussi la contrebande de bande se fait de moins en moins présente en France. C'est alors que le colportage s'étend au delà des villes et des villages frontaliers vers le piémont, la plaine dégageant des spécialisations pyrénéennes qui remplacent la contrebande sur tout le territoire français. C'est du moins l'hypothèse que nous retiendrons pour notre recherche à laquelle nous ne répondrons qu'en partie, une recherche plus ambitieuse sur toute la région pyrénéenne serait alors nécessaire

II) la frontière : essai de délimitation

Cette deuxième sous partie va traiter de la frontière pyrénéenne, lieu de la contrebande. Nous allons évoquer dans un premier temps la frontière pyrénéenne proprement dite en analysant les différentes zones et dans un deuxième temps, nous allons traiter de la Commission Internationale des Pyrénées.

1) la frontière pyrénéenne : géographie et ses limites

L'ouvrage de Jean Sermet intitulé *La frontière hispano-française des Pyrénées et les conditions de sa délimitation*³⁷a permis d'approfondir la question.

Dans une première partie, l'auteur traite des « bases et conditions historiques de la frontière dans le centre et à l'est des Pyrénées » en analysant la frontière Pyrénéenne dans un premier temps, après la Paix des Pyrénées de 1659, qui fut signée entre Louis XIV et Philippe IV d'Espagne sur l'Ile des Faisans, qui fixe la frontière entre les deux royaumes. Ils étaient représentés par leurs Premiers Ministres respectifs : Mazarin et Luis de Haro. Cet accord devait fixer le tracé de la fontière entre le Royaume de France et l'Espagne. Cette délimitation subit quelques modifications qui étaient plus présentes dans les zones les plus élevées, les plus escarpées de la montagne pyrénéenne. Les territoires correspondant à l'actuel département des Pyrénées Atlantiques ne subirent presque aucune modification parce que cet espace possède un tracé des plus naturel avec plusieurs possibilités d'entrée en Espagne, tout est si bien qu'on peut parler de frontière « naturelle ».

La Cerdagne est le premier cas évoqué, une zone située dans la montagne catalane, prés des Pyrénées Orientales, de l'Andorre et de l'Espagne, qui regroupe treize communes : Enveitg, Err, Estavar, Font-Romeu, Latour de Carol, Nahuja , Osséja , Palau de Cerdagne, porté Puymorens, Saillagouse, Targasonne, Ur et Valcebollère. Avant la Paix des Pyrénées, la Cerdagne appartenait au Royaume d'Aragon dont la frontière était basée sur la ligne de

³⁷ Sermet(J.), La frontière hispano-française des Pyrénées et les conditions de sa délimitation, Pyrénées Amis du Livre Pyrénéen , Pau ,1983.

partage des eaux mais la Paix des Pyrénées établit un nouveau partage. La partie septentrionale de la Cerdagne fut attribuée au Royaume de France. Au départ, la Paix des Pyrénées ne devait pas attribuer ce territoire à la France qui ne devait obtenir que le Roussillon. En outre, Jean Sermet évoque les conditions de ce partage. Après la Paix des Pyrénées, une commission fut créée en 1660 pour déterminer les territoires qui seraient français et les autres qui seraient espagnols. Les membres étaient au nombre de quatre : Hyacinthe Serroni, Evêque d'Orange et conseiller d'état ; Pierre de Marca, Archevêque de Toulouse et expert du Béarn; D Miguel Salva y de Vallgornera, membre du conseil souverain du Royaume d'Aragon et D Joseph Romeu Ferrer, l'expert pour l'Espagne. Les commissaires examinèrent le territoire pour déterminer les limites des deux royaumes. Lors d'une réunion, ils accordèrent trente-trois villages aux Français pour faire la jonction du territoire. Dans ce territoire, se trouvait la vallée de Carol et une partie de Cerdagne mais les villes de Puigcerda et Llivia sont exclues de cette zone. Ils décidèrent que la frontière entre les deux Cerdagne serait située en aval de Ur, le long du cours naturel de la rivière Raour jusqu'à l'interception entre les deux territoires : Iz ou Hix et Aye ou Aja. Le territoire de Llivia qui sera enclavé à la France, aura un libre passage avec Puigcerda.

Le problème de la frontière du Perthus est étudié dans un second temps. Le Perthus possède la particularité d'être à cheval entre les deux versants des Pyrénées, débordant sur prés d'un kilomètre sur le versant sud des Albères, entre la borne frontière n°567 situé au Col de Panissas et la borne frontière 578 situé au Col du Latour. Le Fort de Bellegarde, situé sur la ligne de partage des eaux est donné à la France par l'Espagne lors de la Paix des Pyrénées. La ligne frontière abandonne la ligne de partage des eaux au Col de Panissas puis contourne la montagne Bellegarde, descend vers le Sud pour atteindre un affluent du rio Llobregat qu'elle touche au niveau du pont dit du précipice, remontant au Nord vers le Col du Perthus en suivant le tracé de la chaussée internationale et reprenant enfin la ligne de partage des eaux.

La cote septentrionale des Albères est aussi évoquée, situé à l'est du Col de Lathour correspondant à la borne frontière 578. La frontière est établie depuis l'Antiquité sur la ligne de partage des eaux qui est dessiné par le Col de Banyuls (337 mètres), par le Col de Tourn (608 mètres), par le Pic d'En Jourda (755 mètres) et par la Tour de Carroig (678 mètres), se poursuivant par les Cols de Fareille (304 mètres) et par le Col des Balitres (170 mètres). Selon les Espagnols, la frontière devait suivre depuis le Pic Sailfort, son contrefort en

direction du nord-est et portant à 652 mètres, la célèbre Tour Madeloc qui enferme le bassin hydrographique du torrent de Ravane, débouchant sur la plage du Racou où finissent les dernières pentes des Albères.

La frontière d'Andorre est le quatrième cas traité : elle n'a pas besoin d'un abornement parce qu'elle possède de très hautes murailles naturelles entre 2000 et 3000m et l'Ariège est la frontière de ce territoire « depuis sa source à l'étang de Font-Nègre (2261M) en amont du Pas de la Casa, jusqu'à la Fontaine de la Palomera ». La rive gauche est andorrane, comprend la zone de pacage nomade, nommée la Solanna de Andorra, parcourue par le chemin muletier d'Andorre à Foix et centré sur un bassin hydraulique alors que la rive droite est française débordant à l'Ouest et sur le Col du Puymorens. Cette frontière du coté espagnol a été délimitée par une commission en 1863 qui a laissé les limites traditionnelles du territoire.

Enfin, Jean Sermet aborde le cas du Val d'Aran, situé dans la vallée supérieure de la Garonne et dans les Pyrénées catalans, appartenant à l'Espagne et comprenant 39 villages et hameaux dont Arres, Bausen, Bossòst, Bòrdes, Canejan, Les Naut Aran, Vielha e Mijaran et Vilamòs. Les raisons de l'attribution du Val d'Aran à l'Espagne sont expliquées. Au départ, ce territoire appartenait au Comté de Comminges et avait des relations avec le royaume d'Aragon par le port de Viella (2424m) tandis que l'Aragon réclamait le Val d'Aran au royaume de France. Entre 1302 et 1314, Philippe IV le bel demanda au Pape de régler cette querelle sur le Val d'Aran. Le Pape légiféra en faveur de l'Aragon car la France avait commis une agression contre le pape Boniface VIII par l'intermédiaire de Guillaume de Nogaret³⁸. La Paix des Pyrénées de 1659 ne changea pas la donne puisque l'Espagne garde le Val d'Aran, permettant une entrée en France et d'atténuer l'influence de la France à l'Ouest des Pyrénées. Au sujet de ces différentes affaires, on remarque qu'il n'y a pas de litiges mais des questions de territoire.

Dans la deuxième partie, Jean Sermet traite des « imbrications³⁹ historiques et géographiques dans l'Ouest pyrénéen aux frontières de Navarre et de Guipúzcoa ».

³⁸ La gifle de Nogaret est restée célèbre le 8 septembre 1303.

³⁹ Une imbrication est une limite non naturelle d'une frontière.

Le premier cas traité par Jean Sermet est la forêt d'Iraty, mesurant 17300 hectares repartie de la Soule à Larrau, de la Basse Navarre à Mendive et de Lecumberry à la Navarre, encadrée par le sommet d'Occabé (1466m) et à l'Ouest, par le Pic d'Orhy (2017 m) et elle est située sur la ligne de partage des eaux entre l'Atlantique et la Méditerranée alors que la frontière du côté français déborde sur le versant de l'Ebre.

Les limites de Cize et d'Aezcoa sont mentionnées : le pays de Cize est constitué des communes d'Ahaxe-Alciette-Bascassan, d'Aincille, d'Ainhice-Mongelos, d'Arnéguy, de Béhorléguy, de Bussunarits, de Bustince-Iriberry, de Çaro, d'Estérençuby, de Gamarthe, d'Ispoure, de Jaxu, de Lacarre, de Lecumberry, de Mendive, de Saint-Jean-le-Vieux, de Saint-Jean-Pied-de-Port, de Saint-Michel, de Suhescun et d'Uhart-Cize et limité par les communes de la vallée de Baigorri à l'Ouest, d'Ossès au Nord-Ouest, par la Vallée de l'Arberoue au Nord, par l'Ostabarret au Nord-est et à l'Est, par la Soule au Sud-Est ,au Sud par la Navarre tandis que la vallée d'Aezcoa est situé au Nord est de Navarre. Les limites entre les deux territoires sont liées à une facerie de 1556 qui accorde le libre accès des bétails entre les deux communautés de jour mais cela est limité à cinq kilomètres, commençant à l'Ouest du Col à Iruburieta et à l'Est du confluent des Arroyos Ugazagui et Egurgui.

Le Valcarlos ou le Val de Charlemagne est aussi traité: il est limitrophe des communes d'Arneguy et de Lasse au Nord, d'Orbaizeta et de Banca à l'Ouest, de Roncevaux et d'Auritz-Burguete au Sud. Selon cet auteur, le Valcarlos apparaît comme l'anomalie la plus bizarre de la frontière pyrénéenne. L'Espagne avance vers le Nord en territoire français, en bordant la rive gauche de la Nive sur plus de 12 km et arrive entre le Pays de Cize et la Vallée de Baigorry, datant du temps où la Navarre était indépendante. En 1406, Charles III le Noble, un roi navarrais applique un acte intitulé « privilegio de permuta », donnant le Valcarlos, versant nord à la Merindad⁴¹ haut navarraise de Sangüesa, versant sud alors que le plus logique selon Jean Sermet est que la sixième Merindad dépende de Ultra-Puertos. Cet acte définit les limites du Valcarlos avec la Sixième Mérindad : Roncevaux a comme limites l'église de San Salvador d'Ibañeta et Saint Jean Pied de Port a pour limites la peña 42 de

⁴⁰ Une facerie est un contrat qui lie deux communautés. Cet acte concerne surtout le passage des troupeaux en définissant des zones de pacage mais il peut concerner l'irrigation, des tributs.

⁴¹ Une Merindad est une juridiction administrative et judiciaire et dirigé par un merino, sorte de juge auquel correspondait essentiellement l'autorité judiciaire, mais qui pouvait intervenir dans d'autres domaines.

⁴² La peña est un ensemble rocheux.

Moskosoil⁴³. La limite Ouest est défini par le chemin menant à Urepel, suivant des crêtes et dégringolant qu'à partir de Baigorri au col d'Atalosti et Urtaray (885m), dépassant de deux kilomètres environ la frontière actuelle symbolisée par le Lindux. Le Valcarlos a comme limites à l'Est, la Nive qui le sépare du Pays de Cize, de l'Orellaco Erreka (356m) jusqu'au Caserio de Pertolé (221m), séparé au sud entre Valcarlos et Baigorry par le pic de Lindux jusqu'au Caserio de Pertolé. Cet acte n'est pas une nouveauté parce qu'avant la fin du XIIème siècle, le Valcarlos était déjà rattaché à la Merindad de Sangüesa, qui est lié à celle de Roncevaux et la vallée d'Erro, dont l'activité principal est alors la vie pastorale et l'élevage. D'une part, les pacages les plus élevés du Valcarlos et ceux de l'Astobiscar étaient une zone de pâturage sans séparation qui forme les Vacheries appartenant à l'Hopital et la Collégiale de Roncevaux, d'autre part, les propriétés et les activités de celle-là débordaient vers le Nord sur le Valcarlos. En 1408, le vicomté de Erro est créée par Charles III qui bénéficia comme rentes de Valcarlos tandis que les capitulations royales du 22 septembre 1614 accordèrent à Baigorry un accord de facerie. Les habitants bénéficieront des pâturages du coté de Valcarlos de jour et de nuit mais l'accord de facerie a disparu de nos jours. Il existe une autre facerie entre Valcarlos et les communes de Lasse et Banca qui accorde une zone neutre large de 500m où les ovins peuvent paitre librement, qui est liée avec une autre zone de libre passage où les animaux peuvent circuler sans être considérés comme de la contrebande. La frontière orientale du Valcarlos se divise en deux secteurs. De part et d'autre du sommet de Mendimocha qui culmine à 1224m, un secteur Sud qui longe la longueur du Lindus au Mendimocha sur 10Km. Ce tracé est purement géographique, possédant à moins de 1500m du Mendimocha, un endroit où les troupeaux peuvent passer. Le deuxième secteur de 6Km est situé entre Mendimocha à Pertolé.

Le Traité de 1785 ajoute un complément à la délimitation de la frontière, c'est ainsi que la Commission Caro-d'Ornano enlève la commune d'Ondarolle à la France qui obtient le territoire de Moskosoil⁴⁴ qui se situe au nord de la frontière hispano-française de Valcarlos actuelle et qui est limité par « les lignes tirés depuis Mendimocha jusqu'à Pertolé et depuis le rocher d'Urdia en suivant le ruisseau d'Eyhavie jusqu'à sa jonction avec la rivière de Valcarlos⁴⁵», quittant les crêtes à partir du sommet de Mendimocha et descendant vers le Nord-est par un torrent striant le versant de la montagne.

43 Le Mocosoil peut s'écrire sous différentes formes :Mocosail, Mocozuayn, Morsail.

⁴⁴ Moskosoi signifie « le bon conseil ».

⁴⁵ Sermet(J.), *La frontière hispano-française des Pyrénées et les conditions de sa délimitation*, Pyrénées Amis du Livre Pyrénéen, Pau ,1983 p120.

Enfin, Jean Sermet évoque le Pays Quint, un territoire espagnol situé au Sud de la Vallée des Aldudes, limité par les communes des Aldudes, d'Urepel, de Banca. C'est une enclave⁴⁶ neutre, vestige du royaume de Navarre qui forme une grande zone de pâturage de 20000 hectares. D'abord, il traite du cas de la Vallée de Baigorri qui utilise en commun une zone de pâturage avec la Vallée d'Erro et qui est confrontée à l'Est au Valcarlos et l'arête montagneuse Sud-Nord. A l'Ouest, le comté de Saint-Saud a des bonnes relations avec Baigorri et Baztan. L'ancien Pays Quint couvrait l'espace entre Cize, Baigorry, Baztan et Val d'Erro.

2) la Commission Internationale des Pyrénées

Les ouvrages de Jean Sermet⁴⁷ et l'article de Jacques Poumarède⁴⁸ m'ont permis de traiter cette question.

La Commission Internationale des Pyrénées est créée en 1875 par échange de notes. Jacques Poumarède évoque les moyens et les règles de fonctionnement de cette Commission. En 1875, la Commission avait huit membres. Chaque délégation avait quatre membres qui se composaient d'un agent diplomatique ayant le rôle de Ministre avec trois fonctionnaires sous ses ordres qui représentaient le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de Marine et des Finances. Chaque partie a choisi ces fonctionnaires sur place. Par exemple, le sous-préfet de Bayonne devient un de ses fonctionnaires. Un secrétaire, qui n'avait pas le droit de vote, fut désigné pour chaque délégation. Il rédigeait les procès verbaux et les correspondances diplomatiques de sa délégation. La présidence de la délégation ne durait pas très longtemps parce qu'il était rapidement remplacé sauf en 1896, quand M. Nabonne occupe le poste durant 10 an. Le Ministère des Affaires Etrangères a prévu un budget destiné essentiellement à payer ses agents et pour assurer le fonctionnement de la Commission. Par exemple, le salaire du président de la commission fut fixé à 20000 francs alors qu'en 1887, la Commission réduisit son budget et donna un salaire au président de la délégation à 18000 francs. Cela permet de

⁴⁶ Une enclave est une portion de terre sous souveraineté d'un pays mais séparé de son territoire principal par un ou d'autres pays.

⁴⁷ Sermet (J.), Le centenaire des Traités des Limites et la Commission internationale des Pyrénées, Société des études du Comminges, Saint Gaudens, 2003, p170-191 et Sermet(J.), La frontière hispano-française des Pyrénées et les conditions de sa délimitation, Pyrénées Amis du Livre Pyrénéen, Pau ,1983.

⁴⁸ Poumarède (J), « gérer la frontière : la commission internationale des Pyrénées « in *La frontière, des origines* à nos jours : actes des journées de la Société internationale d'Histoire du droit, tenues à Bayonne, les 15, 16, 17 mai 1997, Presses Univ de Bordeaux, Bordeaux, 1998.

montrer que le budget de la Commission est limité. En 1888, la Commission perdit la somme accordée par le Ministre des Affaires Etrangères. En 1876, la Commission traita des affaires en suspens en 16 séances. Ces séances se réduisirent considérablement au fil des années parce qu'il y avait de moins en moins d'affaires à traiter. Les présidents des délégations se relaient à tour de rôle sauf absence du président de la délégation qui devait présider la séance. Dans ce cas, le président de l'autre présidence préside la séance. Les questions qu'on devait aborder étaient soumises par lettres entre les séances aux chefs de la délégation. Le français était la langue officielle de la commission parce que tous les membres communiquaient en français même les membres de délégation espagnole. Selon Jacques Poumarède, les relations entre les délégations étaient cordiales parce que les diplomates, affectés sur le territoire de la Commission, se côtoyaient à Biarritz et Saint Sébastian lors de soirées mondaines. Ils ne bafouent pas non plus les positions de leur gouvernement respectif car lors des discussions, ils défendent leur opinion sur les questions de souveraineté.

La Commission a pour objectif de délimiter le territoire. Les commissions de ce type ne durent généralement pas parce qu'à la fin de leur travail, elles sont dissoutes. La Commission Internationale des Pyrénées fait exception à la règle. Elle est toujours en activité en 1976, la date anniversaire de son centenaire. Elle se réunit alternativement à Saint Sébastien et Bayonne jusqu'en 1936 même si la Commission Internationale des Pyrénées créée en 1875 n'avait pas pour but de durer mais de s'occuper de petites affaires. Du coté français, elle avait pour but de régler les affaires qui dérivent de l'organisation du service douanier et d'interpréter les traités des limites signés entre les deux pays alors que du côté espagnol, le but premier était de lutter contre la contrebande qui met à mal les finances du pays. Selon J. Sermet, La Commission n'a pas de compétence juridique mais Poumarède montre que l'examen des archives permet de montrer que la France a eu une hésitation sur ce point précis. La première réunion du 21 avril 1876 était consacrée à deux affaires : l'abordage du bateau le Saint Pierre et la saisie de la Gracieuse.

La première affaire se déroula en 1872. A cette époque, le Saint-Pierre, un bateau de commerce français qui circulait dans l'embouchure de la Bidassoa, fut interceptée par la traînière⁴⁹ des douanes de Fontarabie qui confisqua la cargaison d'alcool Les marins français déclarèrent qu'ils étaient dans les eaux territoriales. Le problème relevait du statut de

-

⁴⁹ La traînière est une barque de pèche appelé en basque *bateles* et *batteleku*, reconvertie en vaisseau de course maintenant.

l'embouchure de la Bidassoa. Cette dernière ne fut pas abordée dans le Traité de Bayonne. La délégation française de la Commission Internationale des Pyrénées se positionna contre les douanes de Fontarabie pour violation des eaux territoriales. Le bateau, le Saint-Pierre, prés de la plage d'Hendaye donc était toujours en France.

La deuxième affaire se passe en 1874 avec des répercutions immédiates en janvier 1875 et concerne la saisie du navire français, la Gracieuse, le 7 mars 1874. Ce navire avait échoué prés du port de Fontarabie et le capitaine fut condamné par le Tribunal de Saint Sébastien. La troisième Guerre Carliste aggrava la situation. Les autorités espagnoles se plaignaient de la « souplesse » des autorités douanières françaises et de ce que la contrebande française alimentait les rebelles carlistes en armes et munitions. Les autorités françaises de la Commission Internationale des Pyrénées affirmèrent alors que la liberté de circulation sur la Bidassoa était garantie par l'article 25 du traité des limites de 1856. Le gouvernement français voulait une révision du procès de Saint-Sébastien pour que le navire, la Gracieuse soit libéré. Le gouvernement espagnol menaça d'arrêter les travaux de la Commission. Aussi le 23 juin 1876, la délégation française annula la requête de la révision du procès. Comme la Commission n'avait aucun rôle d'arbitrage, il en résulte un compromis. La délégation française obtint que l'enquête sur l'affaire ne soit pas abandonnée mais en contrepartie elle ne doit pas porter préjudice à la souveraineté espagnole.

La Commission s'intéressera aux problèmes relatifs aux relations frontalières : le partage des eaux dans la baie du Figuier à l'embouchure de Bidassoa et la question de la contrebande. La Commission Internationale des Pyrénées s'attache d'abord au premier problème. Une convention internationale se chargea le 30 mars 1879 d'examiner la navigation dans cette zone. Un accord fut trouvé et on distingua trois zones de navigation : les eaux territoriales françaises, les eaux territoriales espagnoles et la zone neutre. Chaque gouvernement aura le rôle de surveiller sa zone en imposant une immatriculation sur les bateaux alors que la zone libre était surveillée en fonction de l'itinéraire des navires.

Le deuxième problème est celui de la contrebande. La France ne voulait pas combattre la contrebande des bateaux parce qu'elle l'avantageait économiquement. Elle voulait instaurer une libre circulation des marchandises alors que l'Espagne voulait que le trafic passe par un seul endroit pour être plus facilement contrôlé. Un nouveau traité de commerce fut établi dans le but d'éviter que la commission arrête ses travaux sur ce problème.

Les problèmes précédents furent suspendus ou réglés. En janvier 1880, un désaccord opposa les deux autorités sur la question du saumon. La Bidassoa était remplie de saumons à cette époque et la pêche représentait une source de revenu non négligeable pour les populations locales. Un règlement de 1856 détermina un tour de pêche pour trois villes françaises (Hendaye, Biariatou, Béhobie) et pour deux villes espagnoles (Fontarabie, Irun) selon les marées. Mais en raison de la fluctuation des marées, ce règlement fut très difficile à s'appliquer. En 1870, des conflits entre les pécheurs des deux rives éclatèrent à cause de la baisse relative de la production. La commission renégocia le règlement de 1856. Les discussions fut longues et aboutirent en 1886 à un nouvel accord.

La Commission créa une sous-commission qui associait les populations. Elle était dite « frontalière » et avait pour but de réunir les populations pour qu'ils exposent leurs différents ; leurs délibérations sont annexées aux travaux des négociateurs.

La Commission reçut de l'aide du Ministre de la Marine et du Ministre des Affaires Etrangères. Le Ministre des Affaires Etrangères rédigea pour la Commission, un règlement sur la pêche côtière dans le Golfe de Gascogne, une source courante de conflits entre deux rives. Les négociations commencèrent mais n'aboutirent pas.

En 1880, la Commission reçut une compétence supplémentaire : celle de surveiller les accords de délimitation. Un litige permit à la Commission d'agir dans le domaine de cette nouvelle compétence. Ce litige concerne en Cerdagne, les populations d'Err qui sont accusés de détournement d'un canal d'irrigation à leur propre compte au détriment des habitants de Llivia. A compter de cette affaire, la Commission est chargée d'étudier les questions relatifs à la frontière maritime et terrestre mais aussi d'ouvrir des enquêtes dans le but de régler les différents. Jusqu'à 1890, les questions traitées s'appliquaient à la Bidassoa mais les problèmes concernant la montagne et les règlements pastoraux commencent dés lors à apparaître. Le premier problème se passe le 9 février 1893 dans les vallées de Baztan et de Baigorry. Il est soulevé par les maires et les alcaldes de ces vallées qui se plainent que le droit de pâturage soit bafoué par les agents de douane française qui mettent en application des règlements et les empêchent de passer la frontière avec leurs animaux alors qu'un règlement de 1856 garantit ce libre passage. Or, les douanes françaises pensent que le but de cette transhumance est le

⁵⁰ L'alcalde est un fonctionnaire qui dirige l'exécutif d'une administration locale en Espagne, en Colombie, en Bolivie, au Pérou et au Mexique.

passage de produit en contrebande de l'autre coté de la frontière. La Commission régla ce conflit en ne remettant pas en cause les droits des pâturages des populations concernés. A la même époque, un autre conflit montagnard éclata. La cause de ce conflit est le tribut de trois génisses blanches que les communes béarnaises de la vallée de Baretous devaient donner aux Navarrais de Roncal selon une ancienne facerie maintenue par le Traité de Bayonne. La remise de ce tribut est faite sur les hauteurs du col de la Pierre Saint-Martin le 13 juillet et cette cérémonie permettait de faire des libations. Du coté français, la presse nationaliste dénonça cette cérémonie comme insultante parce que les espagnols faisaient une salve d'escopettes en direction de la France et plantaient une lance dans le sol sacré de la patrie. Cette montée nationaliste menaçant les relations franco-espagnole obligea la commission à se réunir : elle convoqua les délégués des deux vallées. Ces derniers trouvèrent un accord. Les espagnols abandonnèrent le caractère insultant de cette cérémonie mais la pratiquèrent encore avec le tribut des trois génisses⁵¹.

Comme le souligne Jean Sermet, la Commission essaya de régler tous les problèmes en rapport avec la frontière des Pyrénées. Elle créa plusieurs sous-commissions pour appliquer ce principe : la sous-commission d'échanges en énergies en 1949, celle du lac Lanoux en 1953, celle de Garonne supérieur, celle des transports routiers des voyageurs et des marchandises, celle d'assistance mutuelle, celle des vétérinaires. On peut voir que les sous-commissions permettent de traiter de tous les problèmes en rapport avec la frontière.

On peut dire que la Commission Internationale des Pyrénées a pu grâce à ces moyens limités au départ s'imposer dans la durée. Au départ, elle était limitée aux affaires frontalières en rapport avec la mer. Petit à petit, ses compétences se sont améliorées et étendues. Chargée de vérifier les bornes frontières et de régler les litiges dans les vallées pyrénéennes, elle est encore en place de nos jours. Elle a fêté son centenaire en 1976. Au fur et à mesure, des souscommissions se sont créées pour aider la Commission Internationale des Pyrénées à régler les problèmes, les divers contentieux.

_

⁵¹ Cf. Papy (M), « Mutilation d'un <u>rite</u> : la junte de Roncal et de Barétous et la crise du nationalisme français dans les années 1890» in *Lies et passeries dans les Pyrénées*, Actes de la 3ème journée de recherches de la Société d'Etudes des Sept Vallées, Luz-Saint-Sauveur, 1986, p197-234.

<u>Chapitre 2 la conception du mémoire et la définition chronologique du mémoire</u>

I L'élaboration du mémoire :

1) Les sources

Les sources proviennent des Archives Départementales des Pyrénées atlantiques. Comme dis dans l'introduction, elles sont tirées des séries M, P, U, Z.

Nous allons d'abord évoquer les sources que déjà traitées puis les sources que j'ai commencé à traiter, enfin celles que nous avons regardé dans la deuxième année de master. Toutefois, ces sources sont très lacunaires parce qu'en raison de la dispersion des sources, ce travail fut long et laborieux mais on peut faire un pré-inventaire :

- la liasse 3U4 / 1707 concerne une affaire de contrebande de mulets datant de 1870-1871. Cette affaire débute en décembre 1870 par le passage du poste de douane d'Urdos de la France vers l'Espagne par une bande de contrebandiers bien armés. En janvier 1871, les contrebandiers recommencent mais cette foisci, les douaniers sont en nombre et repousse les « travailleurs de nuits ». Certains sont arrêtés mais la plupart des contrebandiers s'échappent. La deuxième étape de cette affaire se passe quelques mois plus tard lors du transfert des prisonniers. Les douaniers sont attaqués à Lasseube par une bande de contrebandiers, ami des prisonniers qui libèrent ces derniers et tuent un douanier dans le même temps. La dernière étape traite de la capture des prisonniers et des jugements. On peut dire que cette affaire est importante parce qu'elle montre une contrebande armée qui tourne mal et nuance la vison folklorique de la contrebande, celle-ci s'étend bien au delà de la frontière, jusqu'à Lesseube aux portes de la ville de Pau.
- la deuxième liasse 5P608 évoque des affaires diverses de l'administration des douanes comme la contrebande mais aussi la réorganisation du territoire douanier avec le déplacement des postes de douane. Cette liasse est composés de plusieurs sous liasses sur des thèmes différents. Ces sous liasses permettent de se repérer dans la liasse mais les documents sont un peu mal classés. Elle

couvre une période assez longue avec des affaires du début du XXème Siècle mais aussi des affaires du milieu du XIXème Siècle. Dans cette liasse, nous avons trouvé quelques affaires de corruption mais aussi des affaires où l'administration communale est impliquée dans la contrebande.

- La troisième liasse 4U9/95 traite de la justice de paix de Mauléon. Nous avons trouvé très peu de documents sur la contrebande sauf des évocations de l'hébergement d'espagnols en pays de Soule. Cela ne représente pas de la contrebande.
- La quatrième liasse 3Z67 met en lumière l'abornement des frontières, c'est-àdire la délimitation du territoire. Les documents dans cette liasse évoquent la période située entre 1910 et 1930, mitoyennes de mon sujet de mémoire.
- Les liasses 3U2/448, 3U2/449, 3U2/450, 3U2/451, 3U2/452, 3U2/453
 3U2/454, 3U2/455 et 3U2/456 relatent les affaires du Tribunal de Grande Instance d'Oloron. Il y a très peu d'affaires de contrebande sauf celles qui concernent les émissions de fausses monnaies.
- La liasse 3U5/768 évoque les affaires du Tribunal de 1^{ère} instance de Saint Palais qui concernent l'administration des douanes. La plupart des affaires traitent de contrebande; ces affaires sont situées dans la période de 1870 à 1874.
- Les liasses 5P422-423 correspondent aux minutes contentieuses de l'administration des douanes, avec un listing complet des objets saisis par les douaniers. Cette liasse concerne le début du XXème siècle.
- La liasse 4M177 concerne les affaires sur les refugiés carlistes. Elle met enlumière les déplacements mais peu les agissements des carlistes.

Ces sources étudiées lors de cette deuxième année, complément du travail fourni en première année :

- La liasse 1 I 1 traite de la contrebande aux Aldudes. Elle doit être vérifiée pour savoir qu'elles sont les dates de cette pratique. Elle ne correspond à la période étudié
- La série 4U traite des Justices de Paix. La Justice de Paix de Mauléon a été étudié. Les autres justices de paix ne sont pas complètes et n'apportent rien de plus aux affaires de contrebande
- La liasse 3U5/764 concerne les affaires du Tribunal de Première Instance de Saint Palais concernant l'administration des douanes comme les suivantes⁵² Nous avons étudié dans cette liasse que la date 1848 parce qu'elle correspond au printemps des peuples. Elle comprend 55 affaires
- La liasse 3U5/765 couvre la période comprise entre 19 janvier 1849 au 24 décembre 1851 et comporte 102 affaires.
- La liasse 3U5/766 regroupe 274 affaires couvrant la période situé entre 13 décembre 1851 au 16 décembre 1857.
- La liasse 3U5/767 traite de la période comprise entre 1er décembre 1857 au 28 novembre 1870 et comporte 213 affaires.
- La liasse 3U5/769 traite de la période comprise entre le 22 janvier 1875 et 5 septembre 1883. Elle comprend 143 affaires
- La liasse 3U5/770 regroupe 30 affaires. Nous n'avons pas traité la liasse dans son intégralité. Nous avons arrêtés à 1885.

Ces liasses étudiés ont permit d'augmenter l'échantillon d'affaires passant du nombre de 151 affaires à celui de 968 affaires.

⁵² Les liasses sont les suivantes : 3U5/765, 3U5/766, 3U5/767, 3U5/768, 3U5/769, 3U5/770

2) La méthode:

La méthode consiste à étudier les affaires de contrebande à partir des sources évoquées dans la sous partie précédente. Nous avons récupéré tous les renseignements que donnent ces documents. La première étape consiste à faire des listes présentes en annexes : annexe 1 et Annexe 2. Ce listing met en valeur les affaires de contrebande sans coupables et les affaires de contrebande avec coupables⁵³. Le listing complet donnera les informations suivantes :

- le nom du coupable quand il figure.
- le métier du coupable toujours quand il figure.
- l'âge du coupable.
- l'état civil du coupable (marié, célibataire, veuf).
- la nationalité.
- les produits (liste figure ci-dessous).
- le lieu géographique de la saisie.
- la date détaillée (jour, mois, année).
- le nombre des contrebandiers : personne isolé ou bande de plusieurs personnes et un éclaireur ou un guide.
- la condamnation (6mois à 1 an de prison).

La deuxième étape consiste à transcrire ses informations en données chiffrés ou statistiques dans le but de faire un état des lieux provisoire de la contrebande. En première année, mes affaires couvraient la période allant de 1870 à 1874. En deuxième année, la période fut élargit. Elle couvre maintenant la période allant de 1848 à 1885. Sur cette période, nous arrivons à un total de 968 affaires dont 305 affaires avec coupables alors que l'année dernière, nous avons traités que de 151 affaires. _

II)La chronologie

date	France	Espagne	Guerre	Frontière
		1 5 5 5	0 0,011 0	

⁵³ Je me suis rendu compte que les contrebandes multiples ne sont pas de nouvelles affaires mais un résumé des affaires sans coupables.

1848	à	1848 : Le	Narvaez	1845-1849 : la	
1851	а	printemps des	premier	2 ^{ème} guerre	
1031		peuples	ministre	carliste	
		1848-1851 : La	(jusqu'en 1850)		
		deuxième			
		république est			
1051	2	proclamée 1851-1870 Le	1853 : Isabelle		
1851	à	second empire	II arrive au		
1853		second empire	pouvoir		
1854	à		Marie christine		1856: le
1856			la mère		premier traité
			d'Isabelle est		des limites
			mis dehors par		
			révolution		
			populaire en juillet 1854		
1856	à		juiiict 1054	1859 :	
1859	а			premières	
1039				opérations au	
				Maroc	
1860	à			1861-1862	1862 : le
1862				l'expédition au	deuxième
				Mexique	traité des
					limites
1866					1866 :
					Troisième
					traité des
					limites
1868			Isabelle 2	Début de la	1868 :Acte
			chassé du	guerre de 10	final de
			pouvoir	ans à cuba	délimitation
1871		1870-1940 la	Arrivée		
		troisième	d'Amédée de		
		république	Savoie au		
			pouvoir		
1872	à		1873-1874 la	1872-1876 la	1875 la
1876			première	troisième guerre	création de la
			république	carliste	Commission
					Internationale
					des limites
1876	à		1885 Mort		

Chapitre 3 analyse sociologique

1) la mesure de contrebande :

Nous allons étudier d'abord la répartition des affaires par type et par période (tableau 1). Puis, nous allons étudier ces types dans le contexte des guerres carlistes (tableau 2) et enfin nous allons voir la répartition par un graphique (graphique 1)

Tableau 1 : la répartition des affaires par type

	grosse contrebande	contrebande de colporteurs		contrebande de ballots	contrebande isolée		total
1848	9	controbundo do corportodro	1	20		23	53
1849	7		1	5		25	38
1850	10		0	5		15	30
1851	9		0	5		19	33
1852	6		0	6		17	29
1853	11		0	7		14	32
1854	13		0	32		18	63
1855	16		0	22		14	52
1856	17		1	17		17	52
1857	11		0	22		14	47
1858	13		0	14		11	38
1859	12		0	22		3	37
1860	16		0	6		4	26
1861	6		0	2		4	12
1862	5		0	2		2	9
1863	6		0	3		3	12
1864	3		0	C		5	8
1865	5		0	3		1	9
1866	2		0	8		0	10
1867	4		0	8		5	17
1868	3		0	6		4	13
1869	5		0	7		0	12
1870	4		0	4		1	9
1871	1		0	C		9	10
1872	5		0	C		44	49
1873	3		0	C		34	37
1874	0		0	5		49	54
1875	6		1	50		6	63
1876	8		0	g		5	22
1877	5		0	4		5	14
1878	2		0	5		10	17
1879	1		0	C		7	8
1880	2		0	C		1	3

1881	2	1	1	2 6
1882	0	0	0	3 3
1883	1	1	3	8 13
1884	1	2	1	6 10
1885	1	2	0	15 18
total	231	10	304	423 968

Il y a 4 types d'affaires de contrebande : grosse contrebande, la contrebande de colporteurs, contrebande de ballots et la contrebande isolée. La grosse contrebande est une contrebande faite à plusieurs ou comportant énormément de produits. On peut dire que ces contrebandiers peuvent transporter n'importe quel produit et leur sac ressemble à un bric-à-brac similaire à celui du colporteur Elle représente 25% des affaires. La contrebande de colporteur est assez rare dans mes affaires (1%) Elle est faite par des colporteurs. Dans mes affaires, ils colportent des allumettes principalement. La contrebande isolée et de ballots représentent 74% de mes affaires. Cette dernière est faite par un seul contrebandier et il y a un ou deux produits transportés. Si on étudie la longue durée, on remarque que la contrebande de colporteurs est très peu présente sauf à la fin de la période étudié, on retrouve la moitié des cas. De 1848 à 1860, on retrouve la plus forte concentration des affaires de grosse contrebande (150 cas) et représente 65% de la grosse contrebande. Au début de la période étudié, la contrebande isolée est très forte (187 cas) mais aussi de 1872 à 1874 avec 127 cas. Si on regroupe les deux périodes, on obtient un total de 314 affaires concernant la contrebande isolée.

En 1875, la contrebande de ballots domine les autres types de contrebande alors qu'en 1878 et 1885, la contrebande isolée est la contrebande la plus répandu à cette période.

Tableau 2 : comparaison entre la deuxième guerre carliste à la troisième guerre carliste

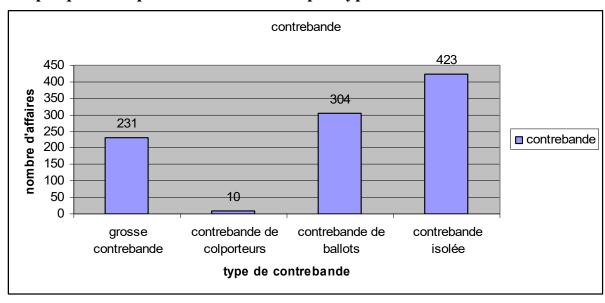
	2ème guerre carliste (1848- 1849)	3 ^{ème} guerre carliste (1872-1876)
Grosse contrebande	16 (17%)	22 (10%)
Contrebande de colporteurs	2 (2%)	1 (0,40%)
Contrebande de ballots	25 (25%)	62 (27%)
Contrebande isolée	48 (54%)	140 (62%)
Total	91	225

Source: idem

Nous constatons que la contrebande isolée domine ces deux périodes (54% pour la deuxième guerre carliste et 62% pour la 3ème guerre carliste). Les proportions sont assez similaires dans les deux périodes. Par exemple, la contrebande des ballots représentent ¼ des affaires dans les deux cas. La contrebande de colporteurs est très peu représentée dans les affaires (2% pour la deuxième guerre carliste et moins de 1% pour la troisième guerre carliste.

Si on compare chaque type de contrebande, la contrebande de colporteurs est le seul type qui a baissé alors que le nombre d'affaires des autres types ont augmentés peu sauf la contrebande isolée et la contrebande de ballots. La première passe de 25 affaires à 62 affaires alors que la deuxième passe de 48 affaires à 140 affaires. On note qu'il y a deux fois plus d'affaires passant de 91 à 225 affaires

On peut dire que les affaires de contrebande lors des deux guerres carlistes représentent 32% affaires de contrebande



Graphique 1 : répartition des affaires par type

Source: 3U5/764 à 3U5/770

Ce graphique montre la répartition des affaires par type. On n'a que 10 affaires de contrebande de colporteurs. Cela veut dire que le colportage est rare selon mes sources La contrebande isolée domine les échanges avec 423 cas puis, on retrouve la contrebande de ballots avec 304 cas. On peut s'étonner du faible nombre de cas d'affaires de grosse contrebande. On peut dire que la contrebande se pratique surtout à une personne mais aussi la technique du ballot est couramment utilisée.

2) La nationalité

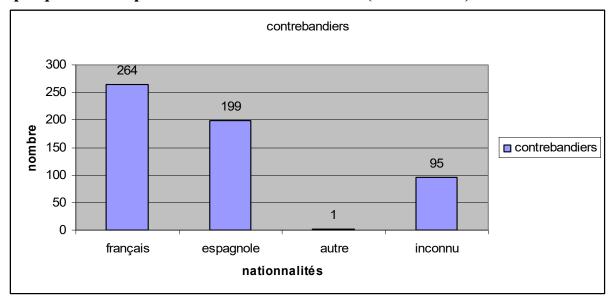
Tableau 1 : la nationalité des contrebandiers de 1848 à 1885

Date	français	espagnole	autre	inconnu	total
	1848 26	49	0	45	120
1849 - 1851	52	45	0	4	101
1851 - 1857	100	19	0	5	124
1857 - 1870	18	33	1	8	60
1870 – 1976	22	31	0	19	72
1875 -1883	33	13	0	10	56
1883 – 1885	13	9	0	4	26
TOTAL	264	199	1	95	559

Source: 3U5/764 à 3U5/770

Lors de la période comprise entre 1851 et 1857, on remarque qu'il y a 100 contrebandiers français qui sont arrêtés alors que les contrebandiers espagnols sont peu nombreux (19 cas). En 1848, les espagnols sont deux fois plus arrêtés que les français. Les chiffres s'équilibrent entre 1883 et 1885 et entre 1849 et 1851.

Graphique 1 : la représentation des nationalités (1848 à 1885)



Source: idem

On remarque qu'il y a plus de français arrêtés (264 contrebandiers) que d'espagnols (199) On peut dire que la répression n'est pas très forte par rapport au nombre d'affaires sans coupables (663). Il y a qu'un seul contrebandier d'une autre nationalité. Il y 95 contrebandiers de nationalités inconnus.

3) les métiers

Tableau 4 : les métiers des contrebandiers (1848 à 1885)

		1849						
		-	1851-	1857-				
metier	1848	1851	1857	1870		1870-1876	1875-1883	1883-1885 total
alpagatier	0	0	•	1	0	0	0	01
armurière	0	0	()	0	1	0	01
aubergiste	0	0	()	0	2	1	03
bohémienne	0	0	()	1	0	0	01
chiffonier	0	0	()	0	0	1	01
chocolatier	0	0		1	0	0	0	01
colonel	0	0	()	0	1	0	01
conducteur	0	0	()	0	0	1	01
contrebandier	0	0	()	1	6	0	07
cordonnier	0	1	()	0	0	0	01
couturière	1	1	()	0	0	0	02
cultivateur	0	2	į.	5	1	0	2	111
débitant de boissons	1	0	()	0	0	2	25
domestique	0	1		1	1	0	0	36
épicier	0	0	()	0	0	1	01
état de labeur	1	3	4	5	5	2	1	057
forgeron	0	0	()	0	1	0	01
inconnu	46	20	2	2	14	19	12	4137
journalier	49	46	1	1	11	18	15	14164
laboureur	13	8	(3	5	15	4	051
locataire	0	1	•	1	1	0	0	03
maçon	0	1	()	1	0	0	
maitre jeune	0	0	•	1	0	0	0	01
médecin	1	0	()	0	0	0	01
ménagère	0	0	()	0	0	3	03
mendiant	0	0	•	1	0	0	0	01
menuisier	0	0)	0	1	0	
métayer	0	0	;	3	1	0	1	05
muletier	0	0	()	0	1	0	
négociant	0	0	()	0	0	1	01
ouvrier	0	0	()	0	1	0	01
pasteur de brebis	0	0)	0	1	0	
propriétaire	2			2	4	1	4	
sandalier	0)	0	0		
sans profession	6				14	0	_	
terrassier	0)	0	1	0	
tisserand	0	0		1	0	0		
vétérinaire	0	0	()	0	1	0	01

voiturier	0	0	0	0	0	4	04
	120	101	124	60	72	56	26559

Dans ma première analyse, nous avons étudié la période 1870-1874. La première tendance était que les contrebandiers étaient des journaliers (18 cas/51 soit 35%) et des laboureurs (15 cas/51, soit 29%) pour la plupart. On peut dire les contrebandiers ont des métiers de la terre. Le laboureur qui possède souvent une terre ou un attelage fait partie de la state majeure et majoritaire. En revanche, il peut être riche. Le journalier ne possède rien et loue ses bras à la journée. Sur la longue durée, on remarque qu'il y a 164 journaliers et 137 contrebandiers ont une profession inconnue. 61 contrebandiers sont sans professions. Nous pouvons noter qu'il y a 57 états de labeur et 51 laboureurs. Le reste se repartisse dans les métiers ou catégorie socioprofessionnels suivants : l'alpagatier, l'armurier, l'aubergiste, la bohémienne, le chiffonnier, le chocolatier, le colonel, le conducteur, le contrebandier, le cordonnier, la couturière, le cultivateur, le débitant de boissons, le domestique, l'épicier, le locataire, le maçon, le maitre jeune, le médecin, la ménagère, le mendiant, le menuisier, le métayer, le muletier, le négociant, le ouvrier, le pasteur de brebis, le propriétaire, le sandalier, le terrassier, le tisserand, le vétérinaire, le voiturier. Ils représentent 16% du total des contrebandiers (89 cas). On peut remarquer que les contrebandiers ont des métiers de la terre ou sont sans professions

Tableau 5 le métier selon le statut

		1849-	1851-		1857-		1870-		1875-	1883-		
metier	1848	1851	1857		1870		1876		1883	1885		total
Les dominants												
Armurière	0	0		0		0		1	()	0	1
Aubergiste	0	0		0		0		2	1		0	3
Chocolatier	0	0		1		0		0	()	0	1
Colonel	0	0		0		0		1	()	0	1
Conducteur	0	0		0		0		0	1		0	1
débitant de boissons	1	0		0		0		0	2	<u>)</u>	2	5
Locataire	0	1		1		1		0	()	0	3
maitre jeune	0	0		1		0		0	()	0	1
Médecin	1	0		0		0		0	()	0	1
Propriétaire	2	0		2		4		1	4		0	13
Vétérinaire	0	0		0		0		1	()	0	1
Voiturier	0	0		0		0		0	4		0	4
TOTAL	4	1		5		5		6	12	<u>.</u>	2	35
		1849-	1851-		1857-		1870-		1875-	1883-		
	1848	1851	1857		1870		1876		1883	1885		

Ruraux								
Cultivateur	0	2	5	1	0	2	1	11
état de labeur	1	3	45	5	2	1	0	57
Forgeron	0	0	0	0	1	0	0	1
Journalier	49	46	11	11	18	15	14	164
Laboureur	13	8	6	5	15	4	0	51
Métayer	0	0	3	1	0	1	0	5
Muletier	0	0	0	0	1	0	0	1
pasteur de brebis	0	0	0	0	1	0	0	1
Terrassier	0	0	0	0	1	0	0	1
Total	63	59	70	23	39	23	15	292
		1849-	1851-	1857-	1870-	1875-	1883-	
	1848	1851	1857	1870	1876	1883	1885	
Les ouvriers et								
les artisans								
Alpagatier	0	0	1	0	0	0	0	1
Couturière	1	1	0	0	0	0	0	2
Domestique	0	1	1	1	0	0	3	6
Epicier	0	0	0	0	0	1	0	1
Locataire	0	1	1	1	0	0	0	3
Maçon	0	1	0	1	0	0	0	2
Ménagère	0	0	0	0	0	3	0	3
Menuisier	0	0	0	0	1	0	0	1
Ouvrier	0	0	0	0	1	0	0	1
Sandalier	0	0	0	0	0	3	1	4
Tisserand	0	0	1	0	0	0	0	1
Total	1	4	4	3	2	7	4	25
		1849-	1851-	1857-	1870-	1875-	1883-	
	1848	1851	1857	1870	1876	1883	1885	
Les marginaux								
Bohémienne	0	0	0	1	0	0	0	1
Contrebandier	0	0	0	1	6	0	0	7
Inconnu	46	20	22	14	19	12	4	137
Mendiant	0	0	1	0	0	0	0	1
sans profession	6	17	23	14	0	0	1	61
Total	52	37	46	30	25	12	5	207

Source: idem

Dans ce tableau, nous avons déterminé quatre catégories : les dominants, les ruraux, les ouvriers et les artisans et enfin les marginaux.

La première catégorie regroupe les personnes qui ont un rang supérieur par rapport aux ruraux, aux artisans, aux marginaux. Ces métiers sont : l'armurier, l'aubergiste, le chocolatier, le colonel, le conducteur, le débitant de boissons, le locataire, le maitre jeune, le médecin, le propriétaire, le vétérinaire, le voiturier. Ces métiers représentent 6% du total des contrebandiers. On peut dire qu'il y a très peu de patrons ou de personnes ayant un rang assez élevé dans les contrebandiers.

La deuxième catégorie traite des ruraux et regroupe les métiers de la terre pour la plupart : cultivateur, état de labeur, Forgeron, journalier, laboureur, métayer, muletier, pasteur de brebis, terrassier. Cette catégorie représente 52%. On peut dire que la moitié des contrebandiers travaillent à la terre

Les contrebandiers de la troisième catégorie sont des artisans ou ouvriers. Les métiers de cette catégorie sont : alpagatier, couturière, domestique, épicier, locataire, maçon, ménagère, menuisier, ouvrier, sandalier, tisserand Ils sont très peu nombreux comme la première catégorie (5%). On peut dire que les contrebandiers de cette catégorie ont des métiers manuels.

La quatrième catégorie regroupe les marginaux ou les hors catégories et est un ensemble de métiers disparates : bohémienne, contrebandier, inconnu, mendiant, sans profession. Ces métiers sont assez décriés et ne permettent pas de vivre dans la société. Ils différent de la vison du bon contrebandier. 37% des contrebandiers sont des marginaux.

On peut dire que les contrebandiers sont principalement des ruraux (52%) et des marginaux (37%). Il y a peu de contrebandiers ayant un rang élevé. Cela montre que les contrebandiers n'ont pas des revenus élevés qui leurs permettent de vivre correctement dans la société. C'est pour cela qu'ils pratiquent le commerce parallèle c'est-à-dire la contrebande.

4) la distinction homme/ femme

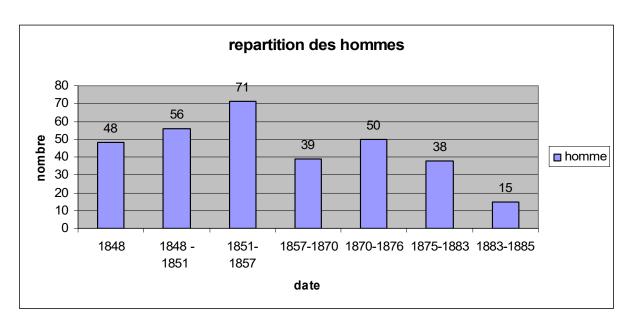
Tableau 1 : la répartition homme/ femme

date	Homme		Femme		inconnu		total	
1848		48		27		45		120
1848 -								
1851		56		36		9		101
1851-								
1857		71		48		5		124
1857-1870		39		13		8		60
1870-1876		50		3		19		72
1875-1883		38		8		10		56
1883-1885		15		7		4		26
TOTAL	3	317		142		100		559

Source (3U5\764, 3U5\765, 3U5\766, 3U5\767, 3U5\768, 3U5\769, 3U5\770)

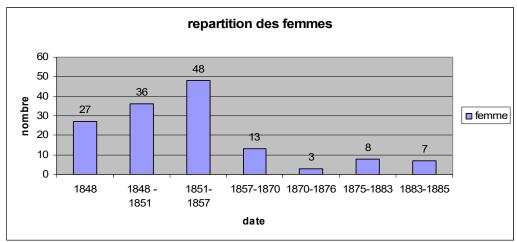
Il y a 317 contrebandiers hommes pour 142 contrebandiers femmes arrêtés donc 57% d'hommes. Nous pouvons remarquer qu'il y a 559 contrebandiers qui se sont fait arrêtés. De 1870 à 1885, le taux des femmes arrêtés est faible : 18 personnes. Elle peut s'expliquer par le manque de sources ou la relative passivité des douaniers ou le manque de contrôle sur la frontière. Les femmes échappent à la répression avec un taux faible d'arrestation : 25%. Nous voyons des pics de répression avec beaucoup d'hommes jugés. Par exemple, pendant la période comprise entre 1870 et 1876, 69% des contrebandiers arrêtés sont des hommes alors que les femmes représentent que 4%. Les contrebandiers femmes sont rares et sont deux fois moins nombreuses que les hommes. 100 contrebandiers ont un sexe inconnu. On peut dire que les contrebandiers sont des hommes (317) plutôt que des femmes (142). La répression a épargné les femmes.

Graphique 1 : la répartition des hommes



Source: 3U5/764 à 3U5/770

De 1848 à 1857, on peut voir une augmentation du nombre d'hommes passant de 48 à 71 contrebandiers. Ce pic n'est plus atteint et on finit la période étudié par un faible total d'homme (15) entre 1883 et 1885.



Graphique 2 : répartition des femmes

Source: idem

Comme chez les hommes, on voit une augmentation du nombre des femmes passant de 27 à 48 contrebandiers mais elle est moins élevée que chez les hommes. On atteint le plus faible nombre pendant la période comprise entre 1870 et 1876 (3) mais augmente très peu les années suivantes (8 entre 1875 et 1883 et 7 entre 1883 et 1885.

On peut dire que les contrebandiers hommes entre 1851 et 1857 sont plus nombreux (71) et les contrebandiers femmes entre 1851 et 1857 sont plus nombreux (48). Si on compare ses deux chiffres, les femmes sont deux fois moins nombreuses que les hommes.

5) l'âge des contrebandiers

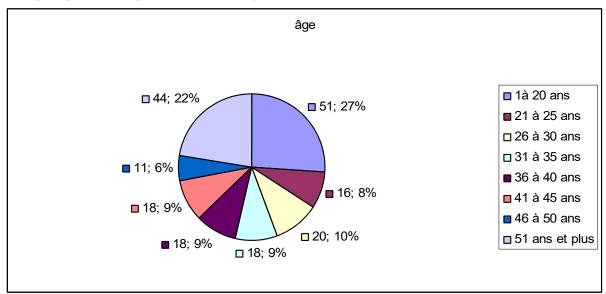
Tableau 1 : répartition des âges par tranche d'age (1848 à 1885)

date	1à 20 ans	21 à 25 ans	26 à 30 ans	31 à 35 ans	36 à 40 ans	41 à 45 ans	46 à 50 ans	51 ans et plus	age non mentionné	tot al 12
1848	4	1	2	2	2	1	1	0	107	0
1848 -						_				10
1851	12	1	1	2	4	3	2	2	74	1
1851-	20	5	9	5	4	9	4	24	44	12
										4

1857										
1857-										
1870	6	1	2	1	3	1	1	12	33	60
1870-										
1876	6	3	1	6	1	1	2	1	51	72
1875-										
1883	2	4	2	1	2	2	0	3	40	56
1883-										
1885	1	1	3	1	2	1	1	2	14	26
										55
TOTAL	51	16	20	18	18	18	11	44	363	9
Cource .	2115/76	4 à 2114	5/770							

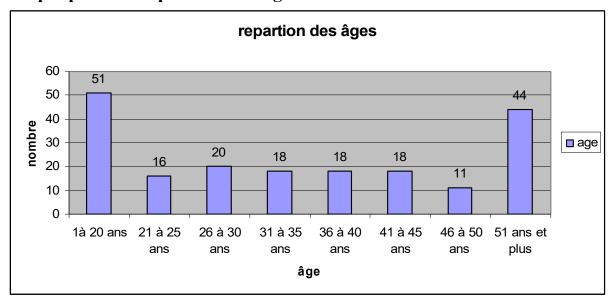
Ce tableau montre la répartition des âges entre 1848 et 1885. On remarque qu'en 1848 et entre 1848 et 1851, les moins de 21 ans sont les plus nombreux (4 en 1848 et 12 entre 1848 et 1851). Pendant les deux périodes suivantes, les plus 51 ans sont les plus représentés (24 entre 1851 et 1857 et 12 entre 1857 et 1870. Il y a 363 contrebandiers ont un âge inconnu.

Graphique 1 : répartition des âges



Source: 3U5/764 à 3U5/770

27% des contrebandiers ont entre 1à 20 ans et 22% des contrebandiers ont 51 ans et plus. On peut dire que les contrebandiers se repartissent des deux tranches d'âge opposés. Cela représente 49% des contrebandiers. Les autres tranches d'âges représentent moins de 10% de la population.



Graphique 1 : la répartition des âges

51 contrebandiers ont moins de 21 ans et 44 contrebandiers ont plus de 50 ans. 11 contrebandiers ont entre 46 à 50 ans. Les autres tranches d'âges ne dépassent pas le nombre de 20 contrebandiers. On peut dire que les contrebandiers se regroupent que dans deux tranches d'âges : entre 1 à 20 ans et les plus de 50 ans. On peut dire que le contrebandier peut être jeune ou vieux. Nous avons écarté les contrebandiers dont l'âge n'est pas mentionné

6) la répression de la contrebande

Tableau 1 : la répartition des affaires par date

date\affaires	coupables	sans coupables	Total
1848	42	11	53
1849	22	16	38
1850	18	12	30
1851	18	15	33
1852	14	15	29
1853	13	19	32
1854	12	51	63
1855	16	36	52
1856	22	30	52
1857	10	37	47
1858	11	27	38
1859	7	30	37
1860	3	23	26

1861	3	9	12
1862	2	7	9
1863	1	11	12
1864	0	8	8
1865	1	8	9
1866	0	10	10
1867	4	13	17
1868	4	9	13
1869	0	12	12
1870	0	9	9
1871	4	6	10
1872	12	37	49
1873	1	36	37
1874	7	47	54
1875	6	57	63
1876	6	16	22
1877	4	10	14
1878	8	9	17
1879	5	3	8
1880	0	3	3
1881	3	3	6
1882	2	1	3
1883	4	9	13
1884	5	5	10
1885	15	3	18
	305	663	968
A T T = /		• •	

Pour la période allant de 1848 à 1885, on arrive à un total de 968 affaires de contrebande. On remarque que 663 affaires concernent des contrebandiers non identifiés alors qu'il y a que 305 affaires où le coupable ou les coupables sont arrêtés.

Quand on étudie les 968 affaires de contrebande, on note des tendances entre les périodes. Dans la période comprise entre 1848 à 1851, les affaires de contrebande avec coupables (100) sont supérieures à celle sans coupable (54). Les contrebandiers sont moins arrêtés sauf en 1885, 15 affaires concernent des procès verbaux de contrebandier alors que 3 concernent des affaires sans coupables. On remarque qu'en 1884, les affaires avec coupables et les affaires sans coupables s'équilibrent avec 5 affaires chacun. En 1864, 1866, entre 1869 et 1870, 1880, on remarque qu'il y a aucune affaire avec coupable. Ce chiffre peut s'expliquer par le manque de sources. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de coupables arrêtés à cette époque parce qu'il faudrait chercher dans toutes les liasses.

Si on regarde de plus prés, lors de la deuxième guerre carliste, la répression fut très forte par rapport avec 42 affaires avec un prévenu ou plusieurs prévenus arrêtés alors que pendant la troisième guerre carliste, les affaires sans coupables sont plus nombreuses par

rapport à celle avec coupable. Cela veut dire que la douane a du mal à gérer la frontière à cause des troubles politiques et du manque de postes de douanes. Aussi, elle laisse faire parce que dans le pays basque, les partisans étaient nombreux. Par exemple, un comité carliste était établit à Bayonne.

Tableau 2 : la répartition des affaires par période

Date	coupable	inconnu fugitifs	total
1848	44	11	55
1848 - 1851	58	44	102
1851- 1857	85	189	274
1857-1870	36	177	213
1870-1876	27	124	151
1875-1883	35	108	143
1883-1885	20	10	30
Total	305	663	968

Source: idem

En 1848, les affaires avec coupables(44) sont 4 fois plus nombreuses que les affaires sans coupables (11). Entre 1851 à 1857, 32% des affaires sont des affaires avec coupables alors que les affaires sans coupables représentent 68%. Cette tendance est similaire dans les périodes suivantes sauf dans la période comprise entre 1883 à 1885 où les affaires avec coupables(20) sont deux fois plus nombreuses que les affaires sans coupables (10). On peut dire que les affaires sans coupables sont plus nombreuses parce que la répression n'est pas assez élevée sur la frontière entre 1851 à 1883.

Tableau 3 : nombre de coupables dans les affaires avec coupables (1848 à 1885)

Date	1 coupable	2 et plus	to	otal
1848	16		28	44
1848 - 1851	31		27	58
1851- 1857	55		30	85
1857-1870	20		16	36
1870-1876	17		10	27
1875-1883	23		12	35
1883-1885	16		4	20
Total	178		127	305

Source: idem

Ce tableau montre la répartition des affaires avec coupables en déterminant le nombre de coupables. 178 affaires ont 1 coupable alors que 127 affaires ont plus d'un coupable. En 1848, 28 affaires ont 2 coupables ou plus alors que 16 affaires ont 1 coupable. Entre 1848 et 1885, les affaires avec 1 coupable dominent. Par exemple, entre 1883 à 1885, les affaires avec 1 coupable sont 4 fois plus nombreuses que les affaires avec 2 coupables et plus. On peut dire que la plupart des affaires ont qu'un coupable.

Tableau 4 : peines (1848 à 1885)

date	renvoi devant la première autorité espagnole	Amende avec des jours de prison	amende seulement	aut re	double peine	inco nnu	tot al
1848	48	15	4	8	0	45	12 0
1848 -							10
1851	37	43	6	5	1	9	1
1851-							12
1857	14	77	5	18	1	9	4
1857-							
1870	14	32	2	3	0	9	60
1870-							
1876	5	57	0	0	0	10	72
1875-							
1883	1	23	9	10	1	12	56
1883-					_	_	
1885	0	18	4	0	0	4	26
TOTAL	119	265	30	44	3	98	55 9

Source: idem

Ce tableau traite des peines. Les peines les plus importantes sont : renvoi devant la première autorité espagnole, amende avec des jours de prison, amende seulement et double peine.

119 contrebandiers sont renvoyés devant la première autorité espagnole. C'est-à-dire les contrebandiers de nationalité espagnole ont le droit d'être juger en Espagne. En 1848, 48 contrebandiers ont été renvoyés devant la première autorité espagnole.

265 contrebandiers ont eu des peines de prison et une amende de 500 francs. La peine varie selon le nombre de coupables. La plus faible peine est de 3 à 4 jours de prison pour le coupable isolé alors que l'association de deux coupables ou plus entrainent une peine de 1 à 3 mois de prison. Par exemple, entre 1851 et 1857, 77 contrebandiers ont été condamnés à des jours de prison et une amende de 500 francs. L'amende de 500 francs est l'amende courante associée aux peines de prison

30 contrebandiers ont eu seulement une amende. Par exemple, le colportage est puni par une amende de 200 francs

3 contrebandiers ont eu une double peine. C'est-à-dire qu'ils ont commis deux crimes. Par exemple, certain contrebandier sont condamnés pour rébellion et contrebande. On cumule les amendes de 500 francs et les peines de prison.

On peut dire que sur les 559 coupables, la moitié reçoit des peines de prison et des amendes. On peut dire que la douane est peu efficace parce qu'il y a énormément de contrebandiers non arrêtés.

Chapitre 4 l'analyse économique

Tableau 1 : répartition des produits par année

	Tabaa					\	11	!	-11	-11-4	4-4-1
4040	Tabac	sucre	café	sel	Alcool	Vêtements	Huiles	poivre	allumettes	chocolat	total
1848	10	9	8	41	7	3	4	0	0	1	83
1849	15	21	13	24	7	3	4	1	0	4	92
1850	18	18	12	20	10	5	6	1	0	3	93
1851	17	28	15	17	4	6	6	0	0	4	97
1852	19	10	13	12	5	1	6	0	0	1	67
1853	11	17	8	10	4	6	4	0	0	4	64
1854	50	39	24	16	20	0	13	0	0	5	167
1855	37	32	17	15	7	3	10	0	0	2	123
1856	31	28	14	24	6	10	12	0	0	6	131
1857	2	0	0	0	0	0	0	0	0	5	7
1858	31	17	20	11	5	3	11	0	0	2	100
1859	25	18	16	13	12	14	0	0	0	0	98
1860	12	28	17	16	16	9	13	0	0	4	115
1861	10	10	6	6	7	0	5	0	0	0	44
1862	3	16	5	7	2	3	3	0	0	0	39
1863	5	11	4	6	4	2	3	0	0	4	39
1864	3	8	5	3	4	1	3	0	0	1	28
1865	5	9	2	5	6	0	3	0	0	0	30
1866	8	10	3	2	3	0	1	0	0	0	27
1867	4	16	6	5	4	0	2	0	0	1	38
1868	6	11	3	4	2	0	2	0	0	1	29
1869	9	18	9	6	1	0	5	0	0	0	48
1870	7	10	4	4	2	0	2	0	0	2	31
1871	0	4	3	0	0	0	0	0	0	0	7
1872	17	14	20	4	8	1	1	6	9	3	83
1873	30	10	6	4	6	1	3	11	3	2	76
1874	18	4	8	1	3	0	0	22	3	0	59
1875	21	12	10	5	15	3	2	33	7	3	111
1876	20	8	9	5	11	1	2	0	5	3	64
1877	13	10	7	6	8	1	3	1	3	2	54
1878	7	1	1	2	6	1	1	2	6	2	29
1879	1	0	0	1	4	0	0	0	5	0	11
1880	4	2	2	2	4	1	2	1	3	2	23
1881	5	2	3	2	5	1	2	1	5	1	27
1882	1	0	0	0	2	0	0	0	1	0	4
1883	6	2	2	2	4	1	1	0	11	1	30
1884	4	0	1	1	5	0	1	1	7	1	21
1885	6	1	2	1	10	0	0	0	12	0	32
total	491	454	298	303	229	80	136	80	80	70	2221
เบเลเ	491	404	230	503		00	130	00	00		

(Source: 3U5\764 à 3U5\770)

Ce tableau (ci-dessus) correspond aux produits les plus courants ou plus importants. Ils correspondent à des biens de consommation, des textiles, des alcools, des épices etc. Il est

basé sur les liasses suivantes : 3U5\764, 3U5\765, 3U5\766, 3U5\767, 3U5\768, 3U5\769, 3U5\770. Elles couvrent la période comprise entre 1868 et 1885.

Le tabac est le produit le plus transportés(491) suivit de prés par le sucre(454). Les autres produits les plus importants sont : le sel (303), le café(298) et l'alcool (229). On peut dire que le tabac, le sucre et le sel sont les produits phares des trafics. Le tabac et le sel était déjà échangés illégalement avant ma période.

A certaine époque des conjonctures se dessinent. Entre 1848 et 1851, le sel est le produit phare chez les contrebandiers puis il est surpassé par d'autres produits comme le sucre ou le tabac. Pendant la période situé entre 1855 à 1859 et entre 1872 à 1878, le tabac est le produit le plus transporté. Entre les deux périodes, le sucre prend la première place. On peut dire que les produits les plus importants sont au nombre de trois : le tabac, le sucre, le sel. Deux autres produits dominent pendant deux petites périodes : le poivre (de 1874 à 1875) et les allumettes (de 1883-1885).

On peut également distinguer les années où le total des produits transportés est très fort : de 1848 à 1851, de 1854 à 1856, de 1858 à 1860, de 1872 à 1877. Le plus faible total est de 4 occurrences en 1884 alors que le plus élevé est 167 en 1857. Si on compare ces deux années, le tabac est le produit qui apparait dans les deux cas avec l'alcool.

produits les plus courants 25% 20% pourcentage 15% hommes ■ femmes 10% 5% 0% tabac alcool allumettes café sucre produits

Graphique 1 : les produits les plus courants (5 principaux) de 1848 à 1885

Source: idem

Dans ce graphique, nous avons retenu les produits les plus courants qui reviennent le plus souvent dans les affaires : tabac, alcool, allumettes, café, sucre. Il est basé sur le total de toutes les séries de données. Nous étudions la répartition de ses produits selon le sexe du contrebandier. Les femmes transportent principalement du sucre puis du tabac alors que les hommes c'est le contraire, ils transportent plus de tabac que de sucre. Chez les femmes, les produits sont en faible nombre et volume par rapport aux hommes sauf le sucre (23). Maintenant si on compare les 5 produits, il y a aucun produit chez les femmes qui surpassent les produits des hommes. Le plus gros écart c'est le nombre d'occurrences du tabac chez les hommes par rapport à celui des femmes. Chez les hommes, le nombre d'occurrence du tabac est trois plus élevé que le nombre d'occurrence de tabac chez les femmes. Cela montre que le tabac est très important chez les contrebandiers parce qu'il permet d'avoir des ressources pécuniaires importantes car c'est un produit très taxé par les autorités. Pour les autres produits, le nombre d'occurrences chez les hommes est doublé par rapport au chiffre des femmes : par exemple, le sucre est deux fois plus transporté chez les hommes(43) que chez les femmes (23).

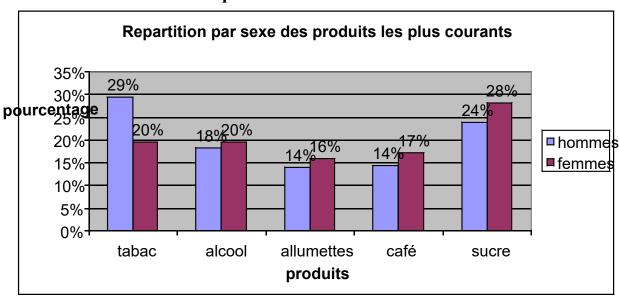


Tableau 3 : répartition homme femme des produits les plus courants(%) basé sur le total de chaque sexe

Source :3U5/764 à 3U5/770

Ce tableau ci-dessus montre les produits les moins courants. Il est basé sur le total des produits transportés par les hommes et les femmes. On voit que le sucre est le plus transportés par les femmes et représente 28% du commerce parallèle alors que le tabac est le produit

phare des hommes et représentent 29%. On peut voir qu'il n'y a pas énormément de différence entre les pourcentages des hommes et des femmes sur les produits suivants : alcool, allumettes, café. On note une différence de 3% maximum. Le plus gros écart est celui du tabac. Les hommes transportent 9% de tabac en plus par rapport aux femmes

Tableau 4 produits les moins courants entre 1848 à 1885

Première série			deuxième série		
produits			produits		
peaux	63	18,75%	retors	2	8,00%
contenant	45	13,39%	romaine	2	8,00%
fromage	33	9,82%	vannerie	1	4,00%
animaux	29	8,63%	bonbons	1	4,00%
cartes	26	7,74%	cafetiere	1	4,00%
piment	24	7,14%	canelle	1	4,00%
legumes	20	5,95%	chanvre	1	4,00%
sardines	20	5,95%	cire	1	4,00%
armes	9	2,68%	clochette	1	4,00%
mais	9	2,68%	cordage	1	4,00%
boite de conserve	8	2,38%	couteau	1	4,00%
chaudron	8	2,38%	filet de peche	1	4,00%
clous de girofle	7	2,08%	olive	1	4,00%
			ouvrages en		
avoine	6	•	cuivre	1	4,00%
cacao	5		présure	1	4,00%
baton	3	•	rouleau	1	4,00%
bois	3	0,89%		1	4,00%
clou	3	•	seau en bois	1	4,00%
fer	3	,	sonnette	1	4,00%
froment	3		trompette	1	4,00%
poele en fer	3	0,89%		1	4,00%
charrette	2		viande	1	4,00%
chicorée	2	0,60%	vinaigre	1	4,00%
pomme de terre	2	0,60%	total	25	100,00%
total	336	100,00%			

Source: idem

Nous avons déterminé deux séries des produits les moins courants. Ces produits sont classés par ordre décroissant. Les peaux sont les produits les plus transportés (63 occurrences) avec les contenants (45 occurrences). Les contenants sont les récipients, les paniers, les sacs qui permettent de transporter les produits

Les produits les moins courants sont de différentes natures. Ceux sont des ouvrages en cuivre, des cafetières, des olives, de l'avoine, des couteaux, des filets de pèche, des clochettes, des cordages, de la chicorée, seaux en bois, des sonnettes, des peaux, des contenants, une

romaine, un retors, animaux de transports, de la vannerie, des sardines, des cartes, des légumes, du mais, du bois, du fromage, de la cannelle, de la cire, du cacao, des armes, des clous, des viandes, des tuiles, des piments, du vinaigre, des bonbons (sucre d'orge), savon, clous de girofle

Dans la première série, on remarque qu'il y a 8 produits dont les occurrences dépassent 20 ou il est égal à 20 : peaux, contenant, fromage, animaux, cartes, piment, légumes, sardines. Ces produits représentent 77% des produits échangés dans cette série

Dans la deuxième série, les produits sont en infime proportion : moins de 3 occurrences

Tableau 5 : les produits les moins courants par regroupements (1848 à 1885)

nourriture									
produits		nombre		%					
animaux			29	16,67%					
avoine			6	3,45%					
boite de conserve			8	4,60%					
bonbons			1	0,57%					
cacao			5						
canelle			1	0,57%					
chanvre			1	0,57%					
chicorée			2	1,15%					
clous de girofle			7						
fromage			33	18,97%					
froment			3						
legumes materiel			20	11,49%					
mais produits	nombre	%	9	divers 5,17%					
Ollyc	HOHIDIE	9	5 66%	// h / U/.	nhra	%			
armes piment		3	5,66% ¹ 1,89% ²	produits, 77% non cartes 13,79%	26	70	92,86%		
paton pomme de terre		3	1,89%	cire 1,15%	1		3,57%		
sardines cafetjere		1	0.63%	callon '	1		3,57%		
vjande charrette		2	0,63% 1,26%	total 0,57%	28		100,00%		
vinaigre chaudron		8	5,03%	0,57%	20		100,0070		
total clochette		1	0,63%	100,00%					
clou		3	1,89%						
contenant		45	28,30%						
cordage		1	0,63%						
couteau		1	0,63%						
fer		3	1,89%						
filet de pêche		1	0,63%						
ouvrages en cuivre		1	0,63%					Ces	7
peaux		63	39,62%					Ces	•
poêle en fer		3	1,89%					tableau	lX
présure		1	0,63%						
retors		2	1,26%					montre	nt
romaine		2	1,26%					que	les
rouleau		1	0,63%					que	105
seau en bois		1	0,63%						
sonnette		1	0,63%						
trompette		1	0,63%						
tuile		1	0,63%						60
vannerie		1	0,63%						00
total		159	100%						
		.00	10070						

produits les moins courants peuvent être classés en 3 catégories : la nourriture, le matériel et divers

La nourriture comprend tous les biens de consommation. Nous avons inclus les plantes et épices comme les clous de girofle ou la cannelle ou le chanvre. Les produits que nous avons trouvés sont : les animaux, l'avoine, les boites de conserve, les bonbons, le cacao, la cannelle, le chanvre, la chicorée, les clous de girofle, le fromage, le froment, les légumes, le maïs, l'olive, le piment, les pommes de terre, les sardines, la viande, le vinaigre. Dans cette série, on note que les produits les plus transportés sont : le fromage, les animaux, les légumes, le piment, les sardines. Ceux sont des produits de consommation courant.

Le matériel comprend les outils, la matière première, les produits manufacturés comme la cafetière. Nous avons relevé les produits suivants : les armes, le bâton, le bois, la cafetière, la charrette, le chaudron, le clou, la clochette, le contenant, le cordage, le couteau, le fer, le filet de pêche, les ouvrages en cuivre, les peaux, la poêle en fer, la présure, les retors, la romaine, le rouleau, le seau en bois, la sonnette, la trompette, la tuile, la vannerie. Deux produits dominent les échanges dans cette catégorie : les peaux, le contenant.

Divers regroupent les éléments ne rentrant pas dans les deux autres catégories. Ces produits sont : des cartes, de la cire et du savon. Il y a plus de cartes transportés que des autres produits.

Tableau 6 : le textile

Ce tableau traite d'un point précis : le textile. 29% du textile est la laine puis vient après la paire de bas de laine mais il y a très peu de produits « riches » comme la soie. On voit qu'il y a une tendance à des tissus simples comme la laine d'origine locale pyrénéenne. On retrouve qu'une ceinture de soie et une chemise en toile dans les produits qui sortent de l'ordinaire

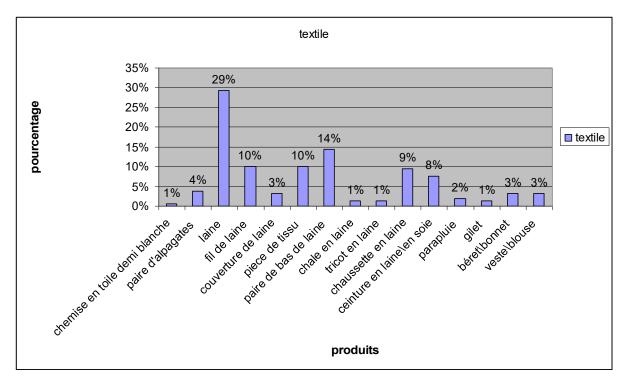


Tableau 6-2 comparaison de la laine avec les autres produits (%)

pourcentage	laine	Autres produits
Total	75%	25%

Source: idem

Nous voyons que la laine représente 75% des produits de nature textile. Les autres produits représentent du 25% Ces autres produits sont : une chemise de toile demi blanche, paire d'alpagates, des pièces de tissu, un parapluie, un gilet, un béret, une veste.

Conclusion

Ce travail fut long et difficile en raison de la dispersion des sources. A ce stade, nous avons pu confirmer des hypothèses et en infirmer d'autres. Le mythe du « bon contrebandier » est à nuancer parce que dans les affaires de contrebande, le contrebandier ne suit pas toujours les

règles de l'honneur. Il peut utiliser des méthodes comme la violence pour parvenir à ses fins. La contrebande peut être également un métier permanent mais c'est assez rare. Nous pouvons remarquer que les contrebandiers ont un métier. Les contrebandiers sont principalement des journaliers ou on ne connait pas leur profession. Il y a très peu de personnes de rang élevé chez les contrebandiers. La plupart des contrebandiers ont une métier en rapport avec la terre. On peut dire qu'ils sont des ruraux. Il y a aussi quelques marginaux comme des mendiants ou des bohémiens chez les contrebandiers

La contrebande n'est pas une affaire de bandes. Elle est plutôt une pratique isolée ou de ballots. Le colportage est une activité peu répandu comme la grosse contrebande.

Dans les contrebandiers, la plupart sont français mais il y a aussi des espagnols. Les contrebandiers sont plutôt des hommes que des femmes. L'âge des contrebandiers oscillent entre 1à 20 ans et plus de 50 ans.

On peut dire que les contrebandiers ne s'apparentent pas complètement à la vision idyllique du folklore basque.

Bibliographie:

Cette bibliographie fait l'état des ouvrages consultés et non consultés.

Ouvrages consultés

- Barbier (F.), « Un exemple d'émigration temporaire : les colporteurs de librairie pyrénéens (1840-1880) in *Les annales du Midi*, tome XCV, Toulouse, 1983, p289-307.
- Baroja (P.), Zalacain, l'aventurier, Aubier, Paris, 1992.
- Bourret(C.), Les Pyrénées centrales du IX au XIXe siècle : la formation progressive d'une frontière, Pyrégraph, Aspet, 1995.
- Boyer (M.) « Contrebande au temps de Ratmuncho d'après les sources douanières » in *de Bayonne à Saint jean pied de port*, des actes du XLIII^e congrès d'études régionales de la fédération historique du Sud-ouest, bordeaux, 1993, p215-235.
- Darmon (J-J.), *Le colportage de librairie en France sous le Second Empire*, Plon collection civilisations et mentalités, Paris, 1972.
- Delay (P.), « La frontière au piège du roman » in *Le Sud-ouest et la Péninsule Ibérique*, fédération historique du Sud-ouest, Biarritz, 1987, p279-287
- Desplat (C.) « La contrebande dans les Pyrénées occidentales à l'époque moderne » in revue de Pau et du Béarn n°27, Biarritz, décembre 2000, p 33-51.
- Dutournier (P.) et Pujol (A.), La nuit est basque : la contrebande en Pays Basque, Cairn, Fontenay le Comte, 2007.
- Farcy (J-C.), Les sources judiciaires de l'époque contemporaine : XIXe-XXe siècles, Bréal, Rosny-Sous-Bois, 2003.

- Harrier (F.) Le romancéro du pays basque, Firmin Didot frères, fils et Cie, 1875, Paris, p35-48.
- Loti (P.), Ramuntcho, Gallimard, Paris, 1990.
- Ospital (A.), Sur les sentiers de la contrebande en pays basque : souvenirs humoristiques, Edition Elkarlanean, Saint Sebastien, 2006.
- Perez (J.), Histoire de l'Espagne, Fayard, Paris, 1996.
- Poumarède (J), « Gérer la frontière : la commission internationale des Pyrénées « in *La frontière, des origines à nos jours : actes des journées de la Société internationale d'Histoire du droit, tenues à Bayonne, les 15, 16, 17 mai 1997*, Presses Universités de Bordeaux , Bordeaux ,1998.
- Sermet (J.), La frontière hispano-française des Pyrénées et les conditions de sa délimitation, Pyrénées Amis du Livre Pyrénéen, Pau ,1983.
- Sermet (J.), Le centenaire des Traités des Limites et la Commission Internationale des Pyrénées, Société des études du Comminges, Saint Gaudens, 2003, p170-191.
- Soulard (C.), Code des douanes 2006 national et communautaire, Litec, Paris, 2005.
- Répertoire numérique de la série U : justice : 1800-1940, Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, Pau, 1984.
- Répertoire numérique de la série Z : fonds des sous-préfectures, 1800-1940, Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, Pau, 1989.

Ouvrages non consultés⁵⁴

- Béaur (G.), Bonin (H.) et Lemercier (C.), Fraude, contrefaçon et contrebande, de l'Antiquité à nos jours, Droz, Paris, 2006.
- Bequet (P.), L'infraction de contrebande terrestre: étude de droit pénal spécial douanier, Librairies techniques, Paris, 1959.
- Briais(B.), Contrebandiers du sel la vie des faux sauniers au temps de la gabelle, Aubier, Paris, 1984.
- Bourquin (M.H.) et Hepp (E.), Aspects de la contrebande au XVIIIe siècle, Presses universitaires de France, Paris, 1969.
- Draunet (L.), *La criminalité dans les Basses-Pyrénées (1814-1851)*, mém. maîtr. Histoire, Pau, 1982.

-

⁵⁴ Je les consulterais dans mon mémoire en deuxième année.

- Goyhenetche (M.), *Histoire générale du Pays basque Tome V. Le XIXe siècle : 1804-1914*, Elkar, Bayonne, 2005.
- LLati (M.), La contrebande en Roussillon au début du XIXème siècle, DES histoire, Nancy, 1965.
- Papy (M.), « Mutilation d'un rite : la junte de Roncal et de Barétous et la crise du nationalisme français dans les années 1890» in *Lies et passeries dans les Pyrénées*, Actes de la 3ème journée de recherches de la Société d'Etudes des Sept Vallées, Luz-Saint-Sauveur, 1986, p197-234.
- Saquer (J.), « la frontière des Pyrénées-Orientales à l'époque romantique et l'étonnante « république contrebandière » de Banyuls-sur-Mer » in Pyrénées, juillet-décembre 1981, p281-303.
- Saquer (J.), La frontière et la contrebande avec l'Espagne dans l'histoire et l'économie du département des Pyrénées-Orientales de 1814 à 1850, DES histoire, Toulouse, 1967.

_

Annexes

Table des annexes

Annexe 1 : listing des affaires de 1	848 à
1885	70
Annexe 2 : La chanson du contreba	andier
(basque et français)	70
Annexe 3 : Adam le contrebandier.	70

Annexe 1 : listing des affaires de 1848 à 1885

3U5\764 1848

Je ne traiterai pas la période avant 1848, cette liasse sera traitée que pour l'année 1848

1. 10 mars 1848, douane de Saint Etienne de Baigorry

Coupable de dépôt illégal de produit :

- Jean Salaberry, laboureur, maître de la maison Berchimantie de la commune de fonderie
- Un ballot de tabac à fumer
- Trouvé dans un hangar dépendant de la maison
- Amende de 100 francs
- 2. 7 janvier 1848, douane d'arneguy

Coupable de contrebande :

- Marie Etcheverry, âgé de 24 ans, journalière, demeurant à Ispoure (fr)
- Sel
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 3. 17 mars 1848, douane de saint jean pied de port et saint Etienne de Baigorry

Coupable de transport de marchandises sans expédiant :

- Antoine Uhide, médecin, demeurant et domicilié à Saint Etienne de Baigorry
- Vin rouge
- Transporté par Arnaud Bersaute, ouvrier
- Civilement responsable de son ouvrier
- 4. 4 février 1848, douane de Roquelous

Coupable de contrebande :

- Gracieuse Aicaguer ou aycaguère, journalière, demeurant à saint jean pied de port, âgée de 35 ans
- Marie Leicarra, journalière, demeurant à Uhart-Cize, âgée de 40 ans
- Sel
- Relaxe parce qu'elles ont nié le fait
- 5. 4 février 1848, douane de Baigorry

Coupable de contrebande :

- Catherine Cayre, âgée de 34 ans, journalière, demeurant aux aldudes
- Sel étranger
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 6. 18 février 1848, douanes de Baigorry, roquelous, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 6 ballots de tabac vert en feuilles, sel, un ballot de café, sucre du premier type

7. 19 mai 1848, douane de larrau

Coupable de contrebande :

- Francisco Etchebarren, journalier, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Hillarion Gallard, journalier, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Francisca Etchebarren, journalière, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Sel
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger
- 8. 9 juillet 1848, douane de saint Etienne de Baigorry

Coupable de dépôt illégal de produits :

- Urquet Iracais, débitant de boissons, demeurant à la fonderie, defaillant
- Vin rouge
- Amende de 50 francs
- 9. 29 mars 1848, douanes d'Arneguy et Saint Jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier et deuxième type, café, sel, vin rouge ordinaire, vin balnc liqueur, huile, peaux de mouton brutes

10. 14 avril 1848, douane de Suhescun

Coupable de contrebande :

- Martin Salles, laboureur, demeurant à Meharin, âgé de 28 ans
- Diare Salada, laboureur, demeurant à Meharin, âgé de 30 ans
- Sel
- Amende solidaire de 500 francs, 4 jours de prison

11.19 mai 1848, douane de Larrau

Coupable de contrebande :

- Francisco Otchaga, journalier, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Antonia Saberry, journalière, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Martino Goyheneis, journalier, demeurant à Escarros (Espagne)
- Fancisca Sarbide, journalière, demeurant à Escarros (Espagne)
- Sel
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

12. 19 mai 1848, douane d'aussurucq

Coupable de contrebande :

- Pierre Ouderaspé, journalier, demeurant à Escarros (Espagne)
- Lasconda Ouderaspé, journalière, demeurant à Escarros (Espagne)
- Sel exotique
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger
- 13. 7 juin 1848, douane d'Urdos, Irouleguy, saint jean pied de port, arneguy, roquelous, lasse, ascarat, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre, café, sel, huile, tabac, chocolat

14. 23 juin 1848, douane de Licq

Coupable de contrebande:

• Pierre Etcheberry, journalier, demeurant à Otchagabie (Espagne)

- Antoine Noguès, journalier, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Deux ballots de sel exotique
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

15.30 juin 1848, douane de Lasse

Coupable de contrebande :

- Gracieuse Landaburu, couturière, demeurant à Uhart
- Marie Etchechoury, état de labeur, demeurant à Ispoure
- Sel
- Amende solidaire de 500 francs, 4 jours de prison

16. 23 juin 1848, douane d'arneguy

Coupable de contrebande :

- Dominica Ipharraguèrre, journalière, demeurant à Uhart Cize
- Sel
- Amende de 500 francs et 15 jours de prison

17. 28 juillet 1848, douane de Lecumberry

Coupable de contrebande :

- Marie Ahurria, journalière, demeurant à Escarros (Espagne)
- Josephe Gracieuse Sorrotça, journalière, demeurant à Escarros (Espagne)
- Sel
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

18. 7 juillet 1848, douane de lasse

Coupable de contrebande:

- Michel Lapix, laboureur, demeurant à Lacaïde (Espagne)
- Accompagné d'un inconnu fugitif, non comparant
- Un ballot de café, un ballot de sucre autre que blanc
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

19. 7 juillet 1848, douane d'Arneguy

Coupable de contrebande :

- Jeanne Bidegouin, journalière, demeurant à Ispoure, âgée de 45 ans
- Baptiste Officialdeguy, sans profession, demeurant à Uhart, âgé de 13 ans
- deux ballots de sel
- amende solidaire de 500 francs et 4 jours de prison

20. 7 juillet 1848, douane de Suhescun

Coupable de contrebande

- Arnaud Larre, laboureur, demeurant à Landabat, âgé de 50 ans
- Bernard Garat, sans profession, demeurant à Landabat, âgé de 16 ans
- Deux ballots de sel étranger
- Amende solidaire de 500 francs et 4 jours de prison

21. :28 juillet 1848, douanes des Aldudes, saint jean pied de port, Baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :

• Deux ballots de tabac vert en feuilles, deux ballots de café, deux ballots de sucre

22. 28 juillet 1848, douane de Saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Gracieuse etcheverry, journalière, demeurant à saint jean pied de port, âgé de 40 ans
- Un ballot de café
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

23. 4 avril 1848, douane de Licq, Larrau, contrebande d'inconnus fugitifs :

• 18 outres vides, chemise en toile demi blanche, paire alpagates, laine masse brute, une peau brute d'âne, peau de mouton brute et sèche revêtue de laine, fil de laine longue peignée, écrue, retors à trois boules, une couverture de cheval, en laine commune, huile d'olive, huit bouteilles en verre, peau de vache brute, sèche, peaux de bouc, vin rouge ordinaire d'Espagne, eau de vie blanche, peau de bouc vieille, eau de vie de vin, tabac vert en feuilles, une romaine en fer, laine brute, fil de laine, sel

24. 18 aout 1848, douane de larrau

Coupable de contrebande :

- Joseph Sarloquy, laboureur, demeurant à Itsalsou (Espagne)
- Sel étranger
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

25. 3 octobre 1848, douane de Baigorry

Coupable de colportage:

- Catherine Esponda, sans profession, demeurant aux Aldudes, défaillante
- Tabac vert en feuilles indigène
- Amende de 300 francs

26. 5 septembre 1848, douane de lecumberry

Coupable de contrebande :

- Jacob Itharbure, laboureur, demeurant à Ordiarp
- Sel étranger
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

27. 8 septembre 1848, douane de larrau

Coupable de contrebande :

- Francisco Saleiny, laboureur, demeurant à Escarros(Espagne)
- Corré Gorpenna, laboureur, demeurant à Escarros (Espagne)
- Sel
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

28. 15 septembre 1848, douane de larrau et licq atherney

- Mariano Sourra, laboureur, demeurant à Escarros (Espagne)
- Martin Subiri, laboureur, demeurant à Escarros (Espagne)
- Accompagné de neuf inconnus fugitifs

- 11 ballots de sel indigène
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

29. 15 septembre 1848, douane de Saint jean pied de port Coupable de contrebande :

- Pierre Irigoyen, sans profession, demeurant à Lasse, âgé de 10 ans, frère de Marie
- Marie Irigoyen, sans profession, demeurant à Lasse, âgée de 13 ans, sœur de Pierre
- Gracieuse Officialdeguy, sans profession, demeurant à Arneguy
- Sel
- Relaxe de Pierre et marie, amende solidaire de 500 francs, 3 mois de prison pour Gracieuse
- 30. 22 septembre 1848, douane de louhoussoa, Mendionde, harnavalt, Bidarray, Begui eder, Irissarry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre, tabac, huile d'olive, sel, bête asine, sel
- 31. 22 septembre 1848, douane de saint jean pied de port Coupable de contrebande :
 - Jeanne Etcheberry, demeurant à Valcarlos, espagnole
 - Sel
 - Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger
- 32. 22 septembre 1848, douane de Lasse

Coupable de contrebande :

- Nicolas Bayonnès, journalier, espagnol
- Accompagné d'un inconnu fugitif
- Trois ballots renfermant du sucre raffiné dit lumps, sucre du premier type, café
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger
- 33. 3 octobre 1848, douane de Irouleguy, Arneguy, Roquelous, Lasse, Saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre, café, sel, tabac en feuille, chocolat, vin ordinaire, laine, une peau de brebis
- 34. 3 octobre 1848, douane de Saint Etienne de Baigorry, Irouleguy, aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 1er ballot N4 (J.A.): pièce de toile blanche de coton de 90m10cm sur 71cm, pièce de toile blanche de coton de 25m50cm, pièce de toile blanche de coton de 28m30cm, pièce de toile blanche de 27m30cm
 - 2^{ème} ballot N8 (J.A.) : pièce de tissu de coton à carreaux de 43m64cm de largeur, pièce de tissu de coton à carreaux de 37m, pièce de tissu de coton à carreaux de 40m, pièce de tissu de coton à carreaux de 38m75cm
 - 3^{ème} ballot N9 (J.A.): pièce de toile blanche de coton de 83m90cm, pièce de toile blanche de coton de 82m, pièce de toile blanche de coton de 91m, pièce de toile blanche de coton de 79m70cm
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
- 35.3 novembre 1848, douane de Larrau

Coupable de contrebande :

• Casimir Olgara, journalier, demeurant à Otchagabie (Espagne),

- Gabriella Cortino, journalier, demeurant à otchagabie (Espagne), espagnol
- Accompagné d'un inconnu fugitif
- Trois ballots de sel étranger
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger(Gabriella), amende de 500 francs et 3 mois de prison (casimir)

36. 3 novembre 1848, douane de Louhossoa

Coupable de contrebande :

- Raymond Ondicol, laboureur, demeurant à Bidarray
- Accompagné de trois inconnus fugitifs
- Trois ballots de sel
- Amende de 500 francs, 3 mois de prison

37. 3 novembre 1848, douane de licq

Coupable de contrebande :

- Domingo Barcos, journalier, demeurant à Anso (Espagne)
- Pascal Sabaco, journalier, demeurant à Anso(Espagne)
- Accompagné d'un inconnu fugitif
- Trois ballots de sel
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

38. 3 novembre 1848, douane de Licq atherey

Coupable de contrebande :

- Jean Conquillo, journalier, demeurant à Escarros ou escurros (Espagne)
- Mariano Sans, journalier, demeurant à Escarros ou escurros (Espagne)
- Sel
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

39. 17 novembre 1848, douane de Lécumberry

Coupable de contrebande :

- Bonifacio Mienbas, journalier, demeurant à Escarros (Espagne)
- Francisco Iriarte, journalier, demeurant à Escarros (Espagne)
- Accompagné de neuf inconnus fugitifs
- 11 ballots de sel
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

40. 17 novembre 1848, douane de Larrau

Coupable de contrebande :

- Firmin Issal, journalier, demeurant à Escarros (Espagne)
- Ignarro Subiri, journalier, demeurant à Escarros (Espagne)
- Deux ballots de sel
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

41. 17 novembre 1848, douane de Licq

- Coillo Sanchez, espagnol, journalier, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Francisco Uhalde, espagnol, journalier, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Accompagné de 13 inconnus fugitifs

- 15 ballots de sel étranger
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

42. 17 novembre 1848, douane de larrau

Coupable de contrebande :

- Pablo Compan, journalier, demeurant à Itsalsu (Espagne)
- Cossé Crossi, journalier, demeurant à Itsalsu (Espagne)
- Accompagné de trois inconnus fugitifs
- Cinq ballots de sel étranger
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

43. 8 décembre 1848, douane de Lecumberry

Coupable de contrebande :

- Jeanne Corranton, journalière, demeurant à Ourietta (espagne)
- Françoise Serra, journalière, demeurant à Ourietta (espagne)
- Angélique Lopena, journalière, demeurant à Ourietta (espagne)
- Accompagné d'un inconnu fugitif
- 4 ballots de sel étranger
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

44. 2 novembre 1848, douane de Larrau

Coupable de contrebande :

- Salvador Leyarpy, journalier, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Se²
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

(il y a une affaire du 8 janvier 1847 entre le 44 et 45)

45. 8 décembre 1848, douane de Saint jean pied de port Coupable de contrebande :

- Martin Iphar, journalier, demeurant à Luçaïde ou Valcarlos
- Accompagné de deux inconnus fugitifs
- Trois ballots de sel d'Espagne
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

46. 15 décembre 1848, douane de Licq

Coupable de contrebande:

- Joseph Borsino, journalier, demeurant à Etcho (Espagne)
- Lorenzo Setry, journalier, demeurant à Etcho (Espagne)
- Francisco Setry, journalier, demeurant à Etcho (Espagne)
- Trois ballots de sel étranger
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger

47. 22 décembre 1848, douane de Lecumberry

- Marie Alagandra, journalière, demeurant à Escarros (Espagne)
- Marie Francisca, journalière, demeurant à Escarros (Espagne)
- Marie Cocheta, journalière, demeurant à Otchagabie (Espagne)

- Marie Anglade, journalière, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Sel étranger
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger
- 48. 22 décembre 1848, douane de Mancille actuellement en congé à Alos-Sibas Coupable de contrebande :
 - Jean Otchoa, journalier, demeurant à Otchagabie (Espagne)
 - Accompagné d'un inconnu fugitif
 - Sel étranger
 - Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger
- 49. 22 décembre 1848, douane de Lécumberry

- Charbacho Cambra, journalier, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Sel étranger
- Renvoi devant la première autorité espagnole pour être juger
- 50. 4 octobre 1848, contribution indirecte à Sainte Etienne de Baigorry Coupable de dépôt illégal de marchandises :
 - Jean Salaberry, laboureur, maître de la maison de Berginants de la commune de la fonderie
 - Un ballot de tabac à fumer dans un hangar attenant à sa maison
 - Défaut
- 51. 25 mai 1849, douane d'Aldudes,

Coupable de contrebande :

- Pierre Juda dit francès, propriétaire, cultivateur, demeurant aux aldudes
- Tabac indigène
- Relaxe
- 52. suite de l'affaire 51
 - Pierre Juda defaillant
 - Condamné à 500 francs

3U5\765 1849-1851

- 1. 19 janvier 1849, douanes de ruteleguy, Roquelous, Arneguy, Baigorry, Irouleguy, saint michel, esteringuibel, saint jean pied de port, lasse, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuille, sel, sucre, café, cannelle, poivre, chocolat, cire jaune, vin rouge ordinaire, huile, haricot, laine, cigares
- 2. 29 janvier 1849, douanes de saint jean pied de port, Arneguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du 1^{er} et second type

- 3. 9 février 1849, douanes d'Arneguy et saint Jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - sucre du 1^{er} et second type, café
- 4. 23 février 1849, douanes d'Esteringuibel

- Marie Dorothée, Maria Orbaïeia, journalières, demeurant à Ourreta (Espagne)
- Sel étranger
- Conduit devant les autorités espagnoles
- 5. 3 avril 1849, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Marie hirigoyen, sœur de Jean hirigoyen, sans profession, âgé de 12 ans (procès verbal 16 ans), demeurant à Lasse
- Jean Hirigoyen, âgé de 10 ans, demeurent à Lasse, sans profession
- Se
- Marie et jean amende de 500 francs mais marie condamnait à 4 jours de prison et jean liberé
- 6. 27 avril 1849, douanes de Lécumberry

Coupable de contrebande :

- Jean Sellago, François larrat, pierre contin, antoine Letchero, journaliers, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Se
- Conduit devant les autorités espagnoles
- 7. 8 juin 1849, douane de Baigorry

Coupable de colportage:

- manuel Gonéas, Espagnol, sans domicile
- Tabac indigène en feuille
- Amende de 300 francs
- 8. 16 mai 1849, douane de Helette, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 5 ballots de tabac vert en feuilles
- 9. 18 mai 1849, douane de Larrau,

- Antonio Agnessa, journalier, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Sel étranger
- Renvoi devant les autorités espagnoles
- 10. 9 juin 1849, douanes d'Arneguy, saint jean pied de port, Roquelous, Esteringuibel, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Café, sucre premier et deuxième type, chocolat, vin blanc, vin rouge, drap, sel, huile d'olive, jeu de carte, peaux de moutons brutes sèches, laine, peau d'agneau brute sèche revêtue de laine
- 11. 9 juin 1849, douanes des aldudes, saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Sucre premier et deuxième type, café, tabac vert en feuilles, cacao, sel
- 12. 27 juin 1849, douanes des Aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac en feuilles indigène → 1 individu
- 13. 20 juin 1849, douanes de Lecumberry, Lasse, aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 5 ballots de café, deux ballots de tabac vert, deux ballots de vin rouge ordinaire espagnol
- 14. 29 juin 1849, douanes de Licq

- Martin Sarbe, Francisco corcia, Abdou garcia, journalier, venant d'Escarros (Espagne)
- Sel
- Renvoi devant les autorités espagnoles
- 15. 12 janvier 1849, douanes de Licq

Coupable de contrebande :

- Marie Meosso, journalière, demeurant à Issalsou (Espagne)
- Un ballot de sel
- Renvoi devant les autorités espagnoles
- 16. 29 juin 1849, douane de Larrau

Coupable de contrebande :

- Gracia Barcelona, Martin Sarrasin, journaliers, venant d'Aribe,
- Martin Uhalde, journalier, venant d'Otchagabie (Espagne)
- Renvoi devant les autorités espagnoles
- 17. 3 aout 1849, douane de Saint Jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Catherine Bidondo épouse Etchart, état de labeur, venant de saint pied de port
- Sel
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 18. 3 Aout 1849, douane de Roquelous

Coupable de contrebande :

- Jean Secotche, laboureur, venant d'Uhart Cize
- Vin
- 8 jours de prison et amende de 500 francs
- 19. 10 aout 1849, douanes de Louhossoa, Beguiedies, Irisarry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre brut autre que blanc, cigares, café, tabac vert en feuilles
- 20. 17 aout 1849, douanes de Roquelous

Coupable de contrebande :

• Marie Liecarra, état de labeur, demeurant à Uhart cize

- Sel
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 21. 31 aout 1849, douanes de Aldudes, Lasse, Laccarre, Bascassan, saint Michel, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 4 ballots de tabac vert en feuilles, 4 ballots de sucre premier type, un ballot de sucre deuxieme type, six ballots de café
- 22. 14 septembre 1849, douanes de Laccarre

- Arnaud Urrutigorry, journalier, demeurant à la maison d'ithurbide de Horta
- Michel Castillon dit Miguelchourry, laboureur, demeurant à Arneguy, en fuite
- Café de bonne qualité, café avarié, sucre, cheval, âne
- 4 jours de prison et amende de 500 francs
- 23. 7 septembre 1849, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Gracianne Landaboure, journalière, demeurant à Uhart Cize
- Sel
- 4 jours de prison et amende de 500 francs
- 24. 4 septembre 1849, douane de Saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Jean Hirrigoyen, sans profession, demeurant à Lasse, 11 ans
- Se
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 25. 26 aout 1849, douane de Lasse

Coupable de contrebande :

- Jeanne Etcheverry, veuve Errecart, demeurant à Valcarlos (Espagne)
- Sel
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 26. 27 aout 1849, douane de saint jean pied de port

- Justin Etchart, sans profession, demeurant à saint jean pied de port, âgé de 11 ans
- Déjà condamné le 17 décembre 1847
- Sel
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 27. 12 septembre 1849, douane de saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre premier type, café, chocolat, sel, huile d'olive, tabac vert en feuilles
- 28. 1er octobre 1849, douane de Roquelous

- Jean Dartarrieu, sans profession
- Sel
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison

29. 1er octobre 1849, douane de Larrau

Coupable de contrebande :

- Jean Miguel Musso et Marie Musso, journaliers, demeurant à Itsalsu (Espagne)
- Produit inconnu
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison pour la récidive de Marie Musso
- Jean Miguel Musso renvoi devant les autorités espagnoles

30. 3 octobre 1849, douane de Larrau:

Coupable de contrebande :

- Genonims Mendiburu, journalier, demeurant à Beran (Espagne)
- Maria etcheverry, journalière, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Marie etchebarrie, journalière, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Sel
- Renvoi devant les autorités espagnoles

31. 3 octobre 1849, douane de Saint Etienne de Baigorry :

Coupable de contrebande :

- Gachina Behorteguy, journalière, demeurant et domicilié à la fonderie
- Accompagné d'un inconnu fugitif
- Café, sucre brut, sel
- Amende de 500 francs, 4 mois de prison

32. 19 octobre 1849, douane d'helette, contrebande d'inconnus fugitifs :

• Tabac vert en feuilles, cigares

33. 9 novembre 1849, douane de Lecumberry

Coupable de contrebande :

- Louis Etcheberry, journalier, demeurant à Otchagabie
- Inconnus fugitifs
- Sel
- Renvoi devant l'autorité espangole

34. *24 novembre 1849, douane d'Urdos, Irouleguy, Ousteleguy, Lasse, Saint Michel, Bascassan, contrebande d'inconnus fugitifs :

• Sucre du premier type, sucre du deuxieme type, sucre brut, sel, café, huile d'olive, vin ordinaire, fusil calibre de guerre

35. 16 novembre 1849, douane de Larrau

Coupable de contrebande :

 Pascual Adon, marie Ochiba, journalière, demeurant à Otchagabie (Espagne)

- Sel marin
- Renvoi devant les autorités espagnoles
- 36. 9 novembre 1849, contribution indirecte à pau, contrebande d'inconnu fugitif :
 - Tabac
- 37. 20 décembre 1849, douane de saint jean pied de port, lasse, Roquelous, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sel, sucre premier type, sucre deuxième type, café, chocolat, vin blanc, bas de laine, tabac vert en feuilles, paire de chaussettes en laine, demi bas
- 38. 5 janvier 1850, douane d'Irissarry

- Jean Mouchico, journalier, demeurant à Osses,
- Accompagné d'inconnus fugitifs (1 à Armendaritz, 4 autres à Méhann)
- Six ballots de Tabac
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 39. 31 décembre 1849, douanes d'Arneguy, Urdos, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 5 ballots de tabac vert, sel
- 40. 20 janvier 1850, douanes de Bidarray et Helette, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles, café, sel, sucre brut
- 41. 13 février 1850, douanes d'Irissarry, Begbeder, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 4 ballots de café, deux ballots de tabac vert en feuille, deux ballots de sucre
- 42. 22 février 1850, douanes de Lasse

- Bertrand Etchart, âgé de neuf ans, demeurant à Saint Jean pied de port, sans profession, frère de Justin Etchart
- Justin Etchart, âgé de douze ans, demeurant à saint pied de port, sans profession
- Sel
- Amende de 500 francs chacun, 4 jours de prison pour Justin, mis en liberté pour Bertrand
- 43. 23 février 1850, douane de Saint jean pied de port Coupable de contrebande :
 - Marie Irrigoyen ou Hirrigoyen, âgé de 16 ans, sans profession, demeurant à Lasse
 - Peillo Lacomine, âgé de 10 ans, sans profession, demeurant à Lasse
 - Sel
 - Amende de 500 francs et 4 jours de prison pour les deux

44. 20 mars 1850, douane de saint jean pied de port Coupable de contrebande :

- Marie Irrigoyen ou Hirrigoyen dit Chitoteguy, âgé de 40 ans, état de labeur, demeurant à Lasse
- Sel, sucre premier type
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 45. 26 mars 1850, douanes de Mendionde, Bidarray, Maccaye, Louhoussoa, Begbeder, harnavalt, ousteleguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre brut, tabac vert en feuilles, sel, chocolat, clous en fer, fromage en patte molle, café, huile d'olive, vin rouge ordinaire
- 46. 29 mars 1850, douane de Larrau Coupable de contrebande :
 - Bruno Canco, Josepha Canco, journaliers, demeurant à Otchagabie
 - Sel étranger
 - Renvoi devant la première autorité espagnole
- 47. 3 mai 1850, douanes d'Helette, bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Café, tabac vert en feuilles
- 48. 3 mai 1850, douane de Roquelou Coupable de contrebande :
 - - Baptiste Officialdeguy, sans profession, âgé de 16 ans, demeurant à Arneguy
 - Sucre du premier type
 - Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 49, 27 avril 1850, douanes de saint jean pied de port, Roquelous, Saint Michel, Bascassan, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sel, sucre du premier type, sucre du deuxième type, café, peaux de mouton, huile d'olive, café, peaux de brebis, chocolat, tabac vert en feuilles, vin de ligueur, paire de bas de laine, vin rouge
- 50. 8 mai 1850, douane d'Irouléguy de baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 8 ballots de tabac vert
- 51. 19 juillet 1850, douane d'helette

Coupable de contrebande :

- Jean Montalilet, venant d'Isturitz
- Tabac vert en feuilles
- Relaxe
- 52. 17 mai 1850, douane d'Arneguy

- Catherine Etchart, journalière, âgé de 46 ans, domicilié à Saint jean pied de port
- Graciane Etcheverry, âgé de 29 ans

- Marie Landaburu, âgé de 17 ans, journalier, demeurant à anhaux
- Sucre, sel
- Amende de 500 francs, 3 mois de prison
- 53. 2 mai 1850, douane d'Helette, beguieder, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 2 ballots de tabac vert en feuilles, 2 autres ballots de tabac vert en feuilles, 1 ballot de sucre brut
- 54. 1 mai 1850, douanes de sainte engrâce, larrau, licq, montory, lescun, Gabas, briscous, Boucau, Lith, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Laine, laine filée, huit paires de bas de laine, huile d'olive, eau de vie d'Espagne, sel d'Espagne, vin rouge ordinaire d'Espagne, huit fusils de guerre, cinq baïonnettes, une caisse de munition de guerre, fromage à pate dure, fromage à pate molle, peau de brebis, peau de chèvre, une peau de renard, tuiles en bois, haricots secs, viande fraiche
- 55. 7 juin 1850, douane de saint Etienne de Baigorry Coupable de contrebande :
 - Gratienne Poco, sans profession, demeurent aux aldudes
 - Tabac vert en feuilles, huile d'olive
 - Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 56. 7 juin 1850, douane de roquelous

- Bernard Officialdeguy, laboureur, demeurant à Uhart-cize
- Un ballot de café
- 8 jours de prison et amende de 500 francs
- 57. 7 juin 1850, douane de saint jean pied de port Coupable de contrebande :
 - Jean Secotche Chauchalau, sans profession,
 - Sel
 - Amende de 500 francs
- 58. 14 juin 1850, douane de mendionde

- Marie Harispé, journalière, demeurant à Hasparren, 36ans
- Tabac vert en feuilles caché dans une corbeille
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 59. 20 Juillet 1850, douanes de Lasse, Urdos, Irouleguy, ousteleguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 4 ballots de tabac vert en feuilles, cinq autres ballots de tabac vert en feuilles, tabac vert en feuilles, 4 autres ballots de tabac vert en feuilles, sucre du 1^{er} type, café, huile d'olive, sel étranger, café, café, sucre du premier type.
- 60. 2 avril 1850, douane de bascassan et esteringuibel

- Maria Idiarté et Martina Arbé, journalières, demeurant à Orenze(Espagne)
- Accompagné d'un inconnu fugitif
- Sel
- Renvoi devant les autorités espagnoles

61. 2 avril 1850, douane de Bascassan

Coupable de contrebande :

- Pierre Uhalde, journalier, demeurant à valcarlos, originaire Serhescains (France)
- Café, sucre du premier type
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

62. 27 aout 1850, douane de bidarray, beguy, contrebande d'inconnus fugitifs :

• Sucre brut, 2 ballot de tabac vert en feuilles

63. 13 septembre 1850, douane de Lasse

Coupable de contrebande :

- Marie Heguilhem âgé de 35 ans et son fils Pierre Heguilhem dit Irrigoyen Chiloteguy sans profession, tous deux demeurant à Lasse
- Marie Barberarena, âgé de 40 ans, sans profession, demeurant à Uhart-Cize
- Sel
- Amende de 500 francs, 3 mois de prison

64. 8 décembre 1850, douane de larrau

Coupable de contrebande :

- Pierre Pépé, domestique, désigné sous le nom de Mitihé ; demeurant à Esquiule
- Bernard Garrétépé, propriétaire, cultivateur, civilement responsable, demeurant à Esquiule a embauché le premier pour garder son troupeau
- Accompagné de Geronimo Mondiburu, Maria Etcheverri, Marie Etchebarne, espagnols
- Sel marin, laine, outres vides
- 8 ou 9 individus encerclèrent les préposés en les menaçant à coup de bâton dont le frère du prévenu
- Double amende de 500 francs pour opposition aux forces des douanes et contrebande et emprisonnement de 3 mois
- Relaxe de Bernard

65. 2 septembre 1850, douane de Licq, contrebande d'inconnus fugitifs :

• Légumes secs, bois, ouvrages en cuivre, trompette et cafetière en cuivre, froment, olive, peau brute sèche de mouton, deux paires de bas de laine, laine lavée à froid, eau de vie de vin, laine brute, vieille capote de drap de laine, deux peaux de marte, une peau de renard, fil

de laine, huile d'olive, laine brut, sel étranger, café, laine brute, sel étranger, fromage blanc à patte mole, peaux de renard, outres, vin rouge ordinaire d'Espagne, eau de vie de vin, fromage pate dure, huile d'olive, alpagatte, sel étranger, laine lancé à froid, bas de laine, froment, froment, fil de laine, banc, mais, peau brute sèche, sel étranger, outres, vin rouge ordinaire d'Espagne, froment, eau de vie de vin, fromage pate dure, laine brute, un mêtre de tissu de laine, sucre brut autre que blanc, fil de laine

- 66. 13 octobre 1850, douanes de lasse, caro, baigorry, Ousseleguy, urdos, contrebande d'inconnus fugitifs:
 - Sucre premier type, café, sels, tabac vert en feuilles, vin liqueur, huile d'olive
- 67. 15 novembre 1850, douane de Lecumberry Coupable de contrebande :
 - Pedro Aguerre, Martin Sorosa, demeurant à Escarros (Espagne)
 - Joseph Campinteguy, demeurant à Otchagabie (Espagne)

 - Renvoi devant les autorités espagnoles
- 68. 13 octobre 1850, douanes de saint jean pied de port, Arneguy, contrebande d'inconnus fugitifs:
 - Sucre premier type, chocolat, sel, café, sel, poivre, ceinture, blouse, paire de bas de laine, sucre de premier type, café, chocolat, sel, peau de mouton brute sèche
- 69. 14 décembre 1850, douane de Larrau Coupable de contrebande :
 - Pedro Botero, journalier demeurant à Otchagabie (Espagne)
 - Francisco Goyheneux, journalier, demeurant à Otchagabie (Espagne)
 - Sucre, sel marin
 - Renvoi devant les autorités espagnoles
- 70. 1 er février 1851, douanes de Bidarray et helette, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Cigares, tabac vert en feuille
- 71. 10 janvier 1851, douanes de Saint Etienne de Baigorry
- Coupable de contrebande :
 - Bertrand Curutchet, journalier, natif d'Iholdy, demeurant à Osses, âgé de 48 ans
 - Un ballot de sucre de premier type
 - Amende de 500 francs, 1 mois de prison
- 72. 27 décembre 1850, douane de Sainte Engrâce Coupable de contrebande :
 - Marco lapuesido, cultivateur, demeurant à Isaba
 - Accompagné d'un inconnu fugitif
 - Sel d'Espagne

- Renvoi devant l'autorité espagnole
- 73. 1er février 1851, douanes d'irouleguy, Arneguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Café, sucre raffiné, sucre premier type, café, sucre premier type
- 74. 14 mars 1851, douanes de Bidarray, Mendionde, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Cigares, tabac vert en feuilles, sel
- 75. 14 mars 1851, douanes de Saint Michel, aldudes, Esteringuibel, Arneguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Café, sucre premier type, sel, café, sucre du deuxième type, chocolat, peaux brutes de mouton, peaux de marte, paires de chaussette, peaux de renard, peaux d'agneaux, huile, vieille ferraille
- 76. 4 mars 1851, douanes de saint jean pied de port, çaro, lasse, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type, café, sel, tabac vert, avoine, chocolat, cigares, coupon de drap
- 77. 4 avril 1851, douane de lasse

- Jean Secotche dit chanchalan, sans profession, demeurant à Uhart-cize
- Se
- Amende de 500 francs et 15 jours de prison
- 78. 4 avril 1851, douane de helette, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert en feuille
- 79. 26 juillet 1851, à saint palais

Coupable de fraude :

- Arnaud Bordarampé, journalier, demeurant et domicilié à saint palais
- Agneau
- Non payement de l'octroi
- Amende de 300 francs
- 80. 16 mai 1851, douane d'Arneguy

Coupable de contrebande :

- Marie Iribarne, veuve Daupin, couturière, demeurant à Uhart-cize
- Se
- Renvoi devant les autorités espagnoles
- 81. 24 mai 1851, douanes de Lasse, Saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Cigares, bois de cigare, sucre du premier type, sucre de second type
- 82. 4 juillet 1851, douane de Saint Etienne de Baigorry

Coupable de contrebande :

• Juan Esteban Orots, âgé de 60 ans, journalier, demeurant à Erras (Espagne)

- Juan Miguel Errea, âgé de 23 ans, journalier, demeurant à Erras (Espagne)
- Vin rouge d'Espagne
- Renvoi devant les autorités espagnoles
- 83. 27 juin 1851, douane de Lasse et saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type, deux ballots de tabac vert

84. 11 juillet 1851, douane d'anhaux

Coupable de contrebande :

- Firmin Bayonner, âgé de 42 ans, journalier, demeurant à saint Etienne de Baigorry, quartier de Guermiette, originaire d'Ouriscins (Espagne)
- Accompagné d'un inconnu fugitif
- Sucre du premier type
- Amende de 500 francs, 4jours de prison

85. 25 juillet 1851, douane d'Arneguy

Coupable de contrebande :

- Bernard Ondicola, laboureur, demeurant à Ascarat
- Bernard Aguerre, laboureur, domicilié à Gabat
- Deux ballots de sucre du premier type, béret bleu en laine
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison

86. 8 aout 1851, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Michel Ipahar dit chancho, laboureur, demeurant à Arneguy
- Sucre du premier type
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 87. 24 juillet 1851, douanes de sainte Engrâce, montory, saint ignace, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Laine en saint, fil de laine, bas de laine, sel d'Espagne, vieux cuirs, peaux de fouine, eau de vie, fromage à pate dure, fromage pate molle, haricot sec, ceinture de soie rouge, ceinture de soie rouge
- 88. 1^{er} aout 1851, douanes de Saint martin d'arossa, anhaux, saint jean pied de port, Lacarre, Saint Jean le vieux, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type, café, sel, tabac vert en feuille, chocolat, vin
 ordinaire, huile d'olive, café, sucre du deuxième type, sucre du premier
 type, blouse en tissu en coton, café, tabac vert en feuilles, cigares en
 tabac

89. 8 aout 1851, douanes d'Arneguy

- Bernard Officialdeguy, maçon, demeurant à Lasse, né le 2 juin 1800
- Sucre, café
- Amende de 500 francs, 8 jours de prison

90. premier aout 1851, douane de larrau

Coupable de contrebande :

- Josepha Adur, journalière, demeurant à Escarros (Espagne)
- Josepha Idiarté, Barbera Garitana, journalière, demeurant à Oranzo (Espagne)
- Fromage pate dure, sel marin, peaux de brebis
- Renvoi devant les premières autorités espagnoles

91. 22 aout 1851, douane de Caro

Coupable de contrebande :

- Marie Barbarena, native de Saint Jean le vieux, agé de 41 ans, célibataire, demeurant à Uhart Cize
- Sel
- Amende de 500 francs et 8 jours de prison

92. 22 aout 1851, douane d'anhaux

Coupable de contrebande :

- Maria Dubarbier, locataire dans la maison Darré de la commune d'anhaux, native de Sainte Etienne de Baigorry, âgée de 43 ans
- Sel
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 93. 28 aout 1851, douanes de Lasse, Çaro, Arneguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type, café, un ballot de sucre du premier type, sucre du premier type, café, chocolat, sel, peaux brutes de brebis revêtus de leur laine, avoine, huile d'olive, eau de vie
- 94. 21 aout 1851, saint jean pied de port, anhaux, lasse, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre raffiné, café, sel, tabac vert en feuilles, sucre, sel, café, huile d'olive, sucre, café, sel, sucre, sel, avoine
- 95. 13 septembre 1851, douane de helette, Irisarry, Bidarray, Harnavalt, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre brut, sel, huile d'olive, fromage à pate molle, café, tabac vert en feuille, cigares

96. 23 septembre 1851, douane d'arneguy

- Marie Iribarren veuve Poupin, âgé de 33 ans, mère de deux enfants, né à Valcarlos, demeurant à Uhart Cize, journalière
- François Poupin, sans profession, fils de Marie Iribarren, âgé de 13 ans, demeurant avec sa mère, né à Uhart-cize
- Sel
- Amende solidairement à 500 francs, relaxe pour François agi sous l'influence de sa mère, emprisonnement de 4 jours parce qu'elle a déjà été condamné à 1 an
- 97. 10 septembre 1851, douane de helette et Irissarry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre brut, tabac vert en feuilles

98. 5 décembre 1851, douane d'Helette

Coupable de contrebande :

- Salvar Isouribéhère, laboureur, demeurant et domicilié à Mendionde
- Jeanne Lamerens, laboureuse, la femme de salvar, domicilié et demeurant à Mendionde
- Tabac d'origine espagnol
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison

99. 31 octobre 1851, douane de Caro

Coupable de contrebande :

- Pierre Héguilein, mineur, âgé de 12 ans, sans profession, demeurant à Lasse
- Un ballot de sel
- Récidiviste, amende de 500 francs, 4 jours de prison

100. 21 novembre 1851, douane d'arneguy

Coupable de contrebande :

- Pierre Uhalde, cordonnier, natif d'Iholdy, demeurant à Valcarlos
- Sucre du premier type
- Contrebande, opposition contre les fonctionnaires (jeter un douanier dans la rivière), rébellion (mis des coup de pied à un douanier qui venait de l'aider à sortir de la rivière)
- Double amende de 500 francs pour les deux premiers crimes, emprisonnement de 4 jours, 15 jours de prison pour le délit de rébellion

101. 5 décembre 1851, douane de Baigorry

Coupable de contrebande :

- Marie Lopez, journalière, âgé de 37 ans, né et demeurant à saint Etienne de Baigorry
- Sel
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

102. 24 décembre 1851, douane de Ousteleguy, Baigorry, Osses, contrebande d'inconnus fugitifs :

• 10 ballots de tabac

3U5\765 1849-1851

- 2. 19 janvier 1849, douanes de ruteleguy, Roquelous, Arneguy, Baigorry, Irouleguy, saint michel, esteringuibel, saint jean pied de port, lasse, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuille, sel, sucre, café, cannelle, poivre, chocolat, cire jaune, vin rouge ordinaire, huile, haricot, laine, cigares
- 2. 29 janvier 1849, douanes de saint jean pied de port, Arneguy, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Sucre du 1^{er} et second type
- 5. 9 février 1849, douanes d'Arneguy et saint Jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - sucre du 1^{er} et second type, café
- 6. 23 février 1849, douanes d'Esteringuibel

- Marie Dorothée, Maria Orbaïeia, journalières, demeurant à Ourreta (Espagne)
- Sel étranger
- Conduit devant les autorités espagnoles
- 7. 3 avril 1849, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Marie hirigoyen, sœur de Jean hirigoyen, sans profession, âgé de 12 ans (procès verbal 16 ans), demeurant à Lasse
- Jean Hirigoyen, âgé de 10 ans, demeurent à Lasse, sans profession
- Sel
- Marie et jean amende de 500 francs mais marie condamnait à 4 jours de prison et jean liberé
- 8. 27 avril 1849, douanes de Lécumberry

Coupable de contrebande :

- Jean Sellago, François larrat, pierre contin, antoine Letchero, journaliers, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Se
- Conduit devant les autorités espagnoles
- 8. 8 juin 1849, douane de Baigorry

Coupable de colportage :

- manuel Gonéas, Espagnol, sans domicile
- Tabac indigène en feuille
- Amende de 300 francs
- 8. 16 mai 1849, douane de Helette, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 5 ballots de tabac vert en feuilles
- 11. 18 mai 1849, douane de Larrau,

- Antonio Agnessa, journalier, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Sel étranger
- Renvoi devant les autorités espagnoles
- 12. 9 juin 1849, douanes d'Arneguy, saint jean pied de port, Roquelous, Esteringuibel, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Café, sucre premier et deuxième type, chocolat, vin blanc, vin rouge, drap, sel, huile d'olive, jeu de carte, peaux de moutons brutes sèches, laine, peau d'agneau brute sèche revêtue de laine

- 11. 9 juin 1849, douanes des aldudes, saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre premier et deuxième type, café, tabac vert en feuilles, cacao, sel
- 12. 27 juin 1849, douanes des Aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac en feuilles indigène → 1 individu
- 13. 20 juin 1849, douanes de Lecumberry, Lasse, aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 5 ballots de café, deux ballots de tabac vert, deux ballots de vin rouge ordinaire espagnol
- 14. 29 juin 1849, douanes de Licq

- Martin Sarbe, Francisco corcia, Abdou garcia, journalier, venant d'Escarros (Espagne)
- Sel
- Renvoi devant les autorités espagnoles
- 15. 12 janvier 1849, douanes de Licq

Coupable de contrebande :

- Marie Meosso, journalière, demeurant à Issalsou (Espagne)
- Un ballot de sel
- Renvoi devant les autorités espagnoles
- 17. 29 juin 1849, douane de Larrau

Coupable de contrebande :

- Gracia Barcelona, Martin Sarrasin, journaliers, venant d'Aribe,
- Martin Uhalde, journalier, venant d'Otchagabie (Espagne)
- Renvoi devant les autorités espagnoles
- 17. 3 aout 1849, douane de Saint Jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Catherine Bidondo épouse Etchart, état de labeur, venant de saint pied de port
- Sel
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 18. 3 Aout 1849, douane de Roquelous

- Jean Secotche, laboureur, venant d'Uhart Cize
- Vin
- 8 jours de prison et amende de 500 francs
- 19. 10 aout 1849, douanes de Louhossoa, Beguiedies, Irisarry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre brut autre que blanc, cigares, café, tabac vert en feuilles
- 21. 17 aout 1849, douanes de Roquelous

- Marie Liecarra, état de labeur, demeurant à Uhart cize
- Se
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 22. 31 aout 1849, douanes de Aldudes, Lasse, Laccarre, Bascassan, saint Michel, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 4 ballots de tabac vert en feuilles, 4 ballots de sucre premier type, un ballot de sucre deuxieme type, six ballots de café

24. 14 septembre 1849, douanes de Laccarre

Coupable de contrebande :

- Arnaud Urrutigorry, journalier, demeurant à la maison d'ithurbide de Horta
- Michel Castillon dit Miguelchourry, laboureur, demeurant à Arneguy, en fuite
- Café de bonne qualité, café avarié, sucre, cheval, âne
- 4 jours de prison et amende de 500 francs

25. 7 septembre 1849, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Gracianne Landaboure, journalière, demeurant à Uhart Cize
- Se
- 4 jours de prison et amende de 500 francs

25. 4 septembre 1849, douane de Saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Jean Hirrigoyen, sans profession, demeurant à Lasse, 11 ans
- Se
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison

25. 26 aout 1849, douane de Lasse

Coupable de contrebande :

- Jeanne Etcheverry, veuve Errecart, demeurant à Valcarlos (Espagne)
- Sel
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison

26. 27 aout 1849, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Justin Etchart, sans profession, demeurant à saint jean pied de port, âgé de 11 ans
- Déjà condamné le 17 décembre 1847
- Sel
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison

28. 12 septembre 1849, douane de saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :

• Sucre premier type, café, chocolat, sel, huile d'olive, tabac vert en feuilles

28. 1^{er} octobre 1849, douane de Roquelous

Coupable de contrebande :

- Jean Dartarrieu, sans profession
- Sel
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison

29. 1er octobre 1849, douane de Larrau

Coupable de contrebande :

- Jean Miguel Musso et Marie Musso, journaliers, demeurant à Itsalsu (Espagne)
- Produit inconnu
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison pour la récidive de Marie Musso
- Jean Miguel Musso renvoi devant les autorités espagnoles

31. 3 octobre 1849, douane de Larrau:

Coupable de contrebande :

- Genonims Mendiburu, journalier, demeurant à Beran (Espagne)
- Maria etcheverry, journalière, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Marie etchebarrie, journalière, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Se
- Renvoi devant les autorités espagnoles

31. 3 octobre 1849, douane de Saint Etienne de Baigorry :

Coupable de contrebande :

- Gachina Behorteguy, journalière, demeurant et domicilié à la fonderie
- Accompagné d'un inconnu fugitif
- Café, sucre brut, sel
- Amende de 500 francs, 4 mois de prison

33. 19 octobre 1849, douane d'helette, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Tabac vert en feuilles, cigares
- 33. 9 novembre 1849, douane de Lecumberry

- Louis Etcheberry, journalier, demeurant à Otchagabie
- Inconnus fugitifs
- Sel
- Renvoi devant l'autorité espangole
- 35. *24 novembre 1849, douane d'Urdos, Irouleguy, Ousteleguy, Lasse, Saint Michel, Bascassan, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type, sucre du deuxieme type, sucre brut, sel, café, huile d'olive, vin ordinaire, fusil calibre de guerre

- 38. 16 novembre 1849, douane de Larrau
- Coupable de contrebande :
 - Pascual Adon, marie Ochiba, journalière, demeurant à Otchagabie (Espagne)
 - Sel marin
 - Renvoi devant les autorités espagnoles
- 39. 9 novembre 1849, contribution indirecte à pau, contrebande d'inconnu fugitif :
 - Tabac
- 40. 20 décembre 1849, douane de saint jean pied de port, lasse, Roquelous, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sel, sucre premier type, sucre deuxième type, café, chocolat, vin blanc, bas de laine, tabac vert en feuilles, paire de chaussettes en laine, demi bas
- 40. 5 janvier 1850, douane d'Irissarry

- Jean Mouchico, journalier, demeurant à Osses,
- Accompagné d'inconnus fugitifs (1 à Armendaritz, 4 autres à Méhann)
- Six ballots de Tabac
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 41. 31 décembre 1849, douanes d'Arneguy, Urdos, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 5 ballots de tabac vert, sel
- 40. 20 janvier 1850, douanes de Bidarray et Helette, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles, café, sel, sucre brut
- 42. 13 février 1850, douanes d'Irissarry, Begbeder, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 4 ballots de café, deux ballots de tabac vert en feuille, deux ballots de sucre
- 43. 22 février 1850, douanes de Lasse

- Bertrand Etchart, âgé de neuf ans, demeurant à Saint Jean pied de port, sans profession, frère de Justin Etchart
- Justin Etchart, âgé de douze ans, demeurant à saint pied de port, sans profession
- Sel
- Amende de 500 francs chacun, 4 jours de prison pour Justin, mis en liberté pour Bertrand
- 44. 23 février 1850, douane de Saint jean pied de port Coupable de contrebande :

- Marie Irrigoyen ou Hirrigoyen, âgé de 16 ans, sans profession, demeurant à Lasse
- Peillo Lacomine, âgé de 10 ans, sans profession, demeurant à Lasse
- Sel
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison pour les deux
- 44. 20 mars 1850, douane de saint jean pied de port Coupable de contrebande :
 - Marie Irrigoyen ou Hirrigoyen dit Chitoteguy, âgé de 40 ans, état de labeur, demeurant à Lasse
 - Sel, sucre premier type
 - Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 46. 26 mars 1850, douanes de Mendionde, Bidarray, Maccaye, Louhoussoa, Begbeder, harnavalt, ousteleguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre brut, tabac vert en feuilles, sel, chocolat, clous en fer, fromage en patte molle, café, huile d'olive, vin rouge ordinaire
- 46. 29 mars 1850, douane de Larrau Coupable de contrebande :
 - Bruno Canco, Josepha Canco, journaliers, demeurant à Otchagabie
 - Sel étranger
 - Renvoi devant la première autorité espagnole
- 48. 3 mai 1850, douanes d'Helette, bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Café, tabac vert en feuilles
- 50. 3 mai 1850, douane de Roquelou

- Baptiste Officialdeguy, sans profession, âgé de 16 ans, demeurant à Arneguy
- Sucre du premier type
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 51. 27 avril 1850, douanes de saint jean pied de port, Roquelous, Saint Michel, Bascassan, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sel, sucre du premier type, sucre du deuxième type, café, peaux de mouton, huile d'olive, café, peaux de brebis, chocolat, tabac vert en feuilles, vin de ligueur, paire de bas de laine, vin rouge
- 52. 8 mai 1850, douane d'Irouléguy de baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 8 ballots de tabac vert
- 53. 19 juillet 1850, douane d'helette

- Jean Montalilet, venant d'Isturitz
- Tabac vert en feuilles
- Relaxe

54. 17 mai 1850, douane d'Arneguy

Coupable de contrebande :

- Catherine Etchart, journalière, âgé de 46 ans, domicilié à Saint jean pied de port
- Graciane Etcheverry, âgé de 29 ans
- Marie Landaburu, âgé de 17 ans, journalier, demeurant à anhaux
- Sucre, sel
- Amende de 500 francs, 3 mois de prison
- 55. 2 mai 1850, douane d'Helette, beguieder, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 2 ballots de tabac vert en feuilles, 2 autres ballots de tabac vert en feuilles, 1 ballot de sucre brut
- 54. 1 mai 1850, douanes de sainte engrâce, larrau, licq, montory, lescun, Gabas, briscous, Boucau, Lith, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Laine, laine filée, huit paires de bas de laine, huile d'olive, eau de vie d'Espagne, sel d'Espagne, vin rouge ordinaire d'Espagne, huit fusils de guerre, cinq baïonnettes, une caisse de munition de guerre, fromage à pate dure, fromage à pate molle, peau de brebis, peau de chèvre, une peau de renard, tuiles en bois, haricots secs, viande fraiche

56. 7 juin 1850, douane de saint Etienne de Baigorry Coupable de contrebande :

- Gratienne Poco, sans profession, demeurent aux aldudes
- Tabac vert en feuilles, huile d'olive
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

58. 7 juin 1850, douane de roquelous

Coupable de contrebande :

- Bernard Officialdeguy, laboureur, demeurant à Uhart-cize
- Un ballot de café
- 8 jours de prison et amende de 500 francs

59. 7 juin 1850, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Jean Secotche Chauchalau, sans profession,
- Sel
- Amende de 500 francs

58. 14 juin 1850, douane de mendionde

- Marie Harispé, journalière, demeurant à Hasparren, 36ans
- Tabac vert en feuilles caché dans une corbeille
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 62. 20 Juillet 1850, douanes de Lasse, Urdos, Irouleguy, ousteleguy, contrebande d'inconnus fugitifs :

• 4 ballots de tabac vert en feuilles, cinq autres ballots de tabac vert en feuilles, tabac vert en feuilles, 4 autres ballots de tabac vert en feuilles, sucre du 1^{er} type, café, huile d'olive, sel étranger, café, café, sucre du premier type.

63. 2 avril 1850, douane de bascassan et esteringuibel Coupable de contrebande :

- Maria Idiarté et Martina Arbé, journalières, demeurant à Orenze(Espagne)
- Accompagné d'un inconnu fugitif
- Sel
- Renvoi devant les autorités espagnoles

64. 2 avril 1850, douane de Bascassan Coupable de contrebande :

- Pierre Uhalde, journalier, demeurant à valcarlos, originaire Serhescains (France)
- Café, sucre du premier type
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

62. 27 aout 1850, douane de bidarray, beguy, contrebande d'inconnus fugitifs :

• Sucre brut, 2 ballot de tabac vert en feuilles

63. 13 septembre 1850, douane de Lasse Coupable de contrebande :

- Marie Heguilhem âgé de 35 ans et son fils Pierre Heguilhem dit Irrigoyen Chiloteguy sans profession, tous deux demeurant à Lasse
- Marie Barberarena, âgé de 40 ans, sans profession, demeurant à Uhart-Cize
- Sel
- Amende de 500 francs, 3 mois de prison

65. 8 décembre 1850, douane de larrau Coupable de contrebande :

- Pierre Pépé, domestique, désigné sous le nom de Mitihé ; demeurant à Esquiule
- Bernard Garrétépé, propriétaire, cultivateur, civilement responsable, demeurant à Esquiule a embauché le premier pour garder son troupeau
- Accompagné de Geronimo Mondiburu, Maria Etcheverri, Marie Etchebarne, espagnols
- Sel marin, laine, outres vides
- 8 ou 9 individus encerclèrent les préposés en les menaçant à coup de bâton dont le frère du prévenu
- Double amende de 500 francs pour opposition aux forces des douanes et contrebande et emprisonnement de 3 mois
- Relaxe de Bernard

- 66. 2 septembre 1850, douane de Licq, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Légumes secs, bois, ouvrages en cuivre, trompette et cafetière en cuivre, froment, olive, peau brute sèche de mouton, deux paires de bas de laine, laine lavée à froid, eau de vie de vin, laine brute, vieille capote de drap de laine, deux peaux de marte, une peau de renard, fil de laine, huile d'olive, laine brut, sel étranger, café, laine brute, sel étranger, fromage blanc à patte mole, peaux de renard, outres, vin rouge ordinaire d'Espagne, eau de vie de vin, fromage pate dure, huile d'olive, alpagatte, sel étranger, laine lancé à froid, bas de laine, froment, froment, fil de laine, banc, mais, peau brute sèche, sel étranger, outres, vin rouge ordinaire d'Espagne, froment, eau de vie de vin, fromage pate dure, laine brute, un mêtre de tissu de laine, sucre brut autre que blanc, fil de laine
- 66. 13 octobre 1850, douanes de lasse, caro, baigorry, Ousseleguy, urdos, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre premier type, café, sels, tabac vert en feuilles, vin liqueur, huile d'olive
- 76. 15 novembre 1850, douane de Lecumberry Coupable de contrebande :
 - Pedro Aguerre, Martin Sorosa, demeurant à Escarros (Espagne)
 - Joseph Campinteguy, demeurant à Otchagabie (Espagne)
 - Se
 - Renvoi devant les autorités espagnoles
- 77. 13 octobre 1850, douanes de saint jean pied de port, Arneguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre premier type, chocolat, sel, café, sel, poivre, ceinture, blouse, paire de bas de laine, sucre de premier type, café, chocolat, sel, peau de mouton brute sèche
- 78. 14 décembre 1850, douane de Larrau

- Pedro Botero, journalier demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Francisco Goyheneux, journalier, demeurant à Otchagabie (Espagne)
- Sucre, sel marin
- Renvoi devant les autorités espagnoles
- 79. 1 er février 1851, douanes de Bidarray et helette, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Cigares, tabac vert en feuille
- 80. 10 janvier 1851, douanes de Saint Etienne de Baigorry

- Bertrand Curutchet, journalier, natif d'Iholdy, demeurant à Osses, âgé de 48 ans
- Un ballot de sucre de premier type
- Amende de 500 francs, 1 mois de prison

81. 27 décembre 1850, douane de Sainte Engrâce

Coupable de contrebande :

- Marco lapuesido, cultivateur, demeurant à Isaba
- Accompagné d'un inconnu fugitif
- Sel d'Espagne
- Renvoi devant l'autorité espagnole
- 82. 1er février 1851, douanes d'irouleguy, Arneguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Café, sucre raffiné, sucre premier type, café, sucre premier type
- 83. 14 mars 1851, douanes de Bidarray, Mendionde, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Cigares, tabac vert en feuilles, sel
- 84. 14 mars 1851, douanes de Saint Michel, aldudes, Esteringuibel, Arneguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Café, sucre premier type, sel, café, sucre du deuxième type, chocolat, peaux brutes de mouton, peaux de marte, paires de chaussette, peaux de renard, peaux d'agneaux, huile, vieille ferraille
- 77. 4 mars 1851, douanes de saint jean pied de port, çaro, lasse, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type, café, sel, tabac vert, avoine, chocolat, cigares, coupon de drap
- 84. 4 avril 1851, douane de lasse

Coupable de contrebande :

- Jean Secotche dit chanchalan, sans profession, demeurant à Uhart-cize
- Se
- Amende de 500 francs et 15 jours de prison
- 85. 4 avril 1851, douane de helette, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert en feuille
- 86. 26 juillet 1851, à saint palais

Coupable de fraude:

- Arnaud Bordarampé, journalier, demeurant et domicilié à saint palais
- Agneau
- Non payement de l'octroi
- Amende de 300 francs
- 87. 16 mai 1851, douane d'Arneguy

- Marie Iribarne, veuve Daupin, couturière, demeurant à Uhart-cize
- Se
- Renvoi devant les autorités espagnoles
- 88. 24 mai 1851, douanes de Lasse, Saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Cigares, bois de cigare, sucre du premier type, sucre de second type
- 89. 4 juillet 1851, douane de Saint Etienne de Baigorry Coupable de contrebande :
 - Juan Esteban Orots, âgé de 60 ans, journalier, demeurant à Erras (Espagne)
 - Juan Miguel Errea, âgé de 23 ans, journalier, demeurant à Erras (Espagne)
 - Vin rouge d'Espagne
 - Renvoi devant les autorités espagnoles
- 90. 27 juin 1851, douane de Lasse et saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type, deux ballots de tabac vert
- 84. 11 juillet 1851, douane d'anhaux

- Firmin Bayonner, âgé de 42 ans, journalier, demeurant à saint Etienne de Baigorry, quartier de Guermiette, originaire d'Ouriscins (Espagne)
- Accompagné d'un inconnu fugitif
- Sucre du premier type
- Amende de 500 francs, 4jours de prison
- 86. 25 juillet 1851, douane d'Arneguy

Coupable de contrebande :

- Bernard Ondicola, laboureur, demeurant à Ascarat
- Bernard Aguerre, laboureur, domicilié à Gabat
- Deux ballots de sucre du premier type, béret bleu en laine
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 87. 8 aout 1851, douane de saint jean pied de port

- Michel Ipahar dit chancho, laboureur, demeurant à Arneguy
- Sucre du premier type
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 87. 24 juillet 1851, douanes de sainte Engrâce, montory, saint ignace, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Laine en saint, fil de laine, bas de laine, sel d'Espagne, vieux cuirs, peaux de fouine, eau de vie, fromage à pate dure, fromage pate molle, haricot sec, ceinture de soie rouge, ceinture de soie rouge
- 91. 1er aout 1851, douanes de Saint martin d'arossa, anhaux, saint jean pied de port, Lacarre, Saint Jean le vieux, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type, café, sel, tabac vert en feuille, chocolat, vin
 ordinaire, huile d'olive, café, sucre du deuxième type, sucre du premier
 type, blouse en tissu en coton, café, tabac vert en feuilles, cigares en
 tabac

92. 8 aout 1851, douanes d'Arneguy

Coupable de contrebande :

- Bernard Officialdeguy, maçon, demeurant à Lasse, né le 2 juin 1800
- Sucre, café
- Amende de 500 francs, 8 jours de prison

93. premier aout 1851, douane de larrau

Coupable de contrebande :

- Josepha Adur, journalière, demeurant à Escarros (Espagne)
- Josepha Idiarté, Barbera Garitana, journalière, demeurant à Oranzo (Espagne)
- Fromage pate dure, sel marin, peaux de brebis
- Renvoi devant les premières autorités espagnoles

92. 22 aout 1851, douane de Caro

Coupable de contrebande :

- Marie Barbarena, native de Saint Jean le vieux, agé de 41 ans, célibataire, demeurant à Uhart Cize
- Sel
- Amende de 500 francs et 8 jours de prison

92. 22 aout 1851, douane d'anhaux

Coupable de contrebande :

- Maria Dubarbier, locataire dans la maison Darré de la commune d'anhaux, native de Sainte Etienne de Baigorry, âgée de 43 ans
- Se
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 93. 28 aout 1851, douanes de Lasse, Çaro, Arneguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type, café, un ballot de sucre du premier type, sucre du premier type, café, chocolat, sel, peaux brutes de brebis revêtus de leur laine, avoine, huile d'olive, eau de vie
- 96. 21 aout 1851, saint jean pied de port, anhaux, lasse, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre raffiné, café, sel, tabac vert en feuilles, sucre, sel, café, huile d'olive, sucre, café, sel, sucre, sel, avoine
- 97. 13 septembre 1851, douane de helette, Irisarry, Bidarray, Harnavalt, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre brut, sel, huile d'olive, fromage à pate molle, café, tabac vert en feuille, cigares

98. 23 septembre 1851, douane d'arneguy

- Marie Iribarren veuve Poupin, âgé de 33 ans, mère de deux enfants, né à Valcarlos, demeurant à Uhart Cize, journalière
- François Poupin, sans profession, fils de Marie Iribarren, âgé de 13 ans, demeurant avec sa mère, né à Uhart-cize
- Sel

- Amende solidairement à 500 francs, relaxe pour François agi sous l'influence de sa mère, emprisonnement de 4 jours parce qu'elle a déjà été condamné à 1 an
- 99. 10 septembre 1851, douane de helette et Irissarry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre brut, tabac vert en feuilles
- 100. 5 décembre 1851, douane d'Helette

- Salvar Isouribéhère, laboureur, demeurant et domicilié à Mendionde
- Jeanne Lamerens, laboureuse, la femme de salvar, domicilié et demeurant à Mendionde
- Tabac d'origine espagnol
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 101. 31 octobre 1851, douane de Caro

Coupable de contrebande :

- Pierre Héguilein, mineur, âgé de 12 ans, sans profession, demeurant à Lasse
- Un ballot de sel
- Récidiviste, amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 100. 21 novembre 1851, douane d'arneguy

Coupable de contrebande :

- Pierre Uhalde, cordonnier, natif d'Iholdy, demeurant à Valcarlos
- Sucre du premier type
- Contrebande, opposition contre les fonctionnaires (jeter un douanier dans la rivière), rébellion (mis des coup de pied à un douanier qui venait de l'aider à sortir de la rivière)
- Double amende de 500 francs pour les deux premiers crimes, emprisonnement de 4 jours, 15 jours de prison pour le délit de rébellion
- 103. 5 décembre 1851, douane de Baigorry

- Marie Lopez, journalière, âgé de 37 ans, né et demeurant à saint Etienne de Baigorry
- Sel
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 104. 24 décembre 1851, douane d'Ousteleguy, Baigorry, Osses, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 10 ballots de tabac

3U5\766
1852-1857

- 1. 13 decembre 1851, douanes d'oustelguy, Harnavalt, Bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Cigares, sel, café, huile d'olive, sucre de nuance égale, tabac vert en feuilles, fromage blanc de pate dure, clous de fer
- 2. 23 janvier 1852, douane de Saint michel

- Arnaud Etchart, journalier, demeurant à saint jean pied de port, 41 ans
- Sel
- Contrebande, opposition aux fonctionnaires des douanes, rébellion
- Double amende de 500 francs, deux mois de prison, 2 mois de prison pour délit de rébellion
- 3. 30 janvier 1852, douane de Baigorry

Coupable de contrebande :

- Pierre Etchepare Iriart-borde, laboureur, demeurant à Baigorry
- Gratian Etchepare Chiriatéguy de Poutico, mineur, sans profession
- Jean etchepare Chiriatéguy le père de gratian
- Sucre raffiné, sucre non raffiné
- Ils déclarent qu'ils ne sont les contrebandiers de ce matin là
- Inscription en faux et annulation des poursuites
- 4. 3 janvier 1852, douane de Bidarray,

- Martin Francisco, âgé de quatorze ans, sans profession, natif d'ourdafroun (Espagne), demeurant à Bidarray
- Sel, sucre, café
- Agi avec discernement, amende de 500 francs, 8 jours de prison
- 5. 4 février 1852, douanes d'oustelguy, lasse, saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles, sucre, café, sel
- 6. 4 février 1852, douanes de Caro, Saint Michel, Esteringuibel, urdos, Arneguy, saint martin d'arrosa, saint Etienne de Baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre, café, sel, peaux de renard, vin blanc liqueur, huile d'olive, peau de mouton, peau de putois, avoine, tabac vert
- 7. 20 mars 1852, douanes d'Arneguy et Urdos, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de café
- 8. 20 mars 1852, douanes de Montory, Larrau, licq, sainte Engrace, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Haricots secs, un porc, sel d'Espagne, vin rouge d'Espagne, eau de vie, huiles d'olive, vieilles outres, laine en fuint, laine lavée, laine filée, peaux de brebis, peaux de moutons, peaux de chevreau, fromage pate dure, fromage pate molle, alpagates, pommes de terre, couteaux en bois en seigles
- 9. 3 avril 1852, douanes de Saint Michel, lecumberry, contrebande d'inconnus fugitifs :

• Six ballots de café fin, 18 autres de café commun

10. 13 avril 1852, douanes de Saint Michel

Coupable de contrebande :

- Dominica, Goyenèche, âgé de 44 ans, sans profession, natif d'Uhart Cize et y demeurant
- Sel
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 11. 7 mai 1852, douanes de Helette, Harnavalt, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles, tabac exotique
- 12. 7 mai 1852, douanes de saint Etienne de Baigorry

Coupable de contrebande:

- Antonio Malda, journalier, demeurant aux aldudes, originaire de Pampelune, marié, deux enfants
- Sel
- Renvoi devant les autorités espagnoles
- 13. 4 juin 1852, douane de Larrau

Coupable de contrebande :

- Marie Etchebest, sans profession, ni domicile, natif de Otchagabie, âgé de trente cinq ans
- Sel
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 14. 11 juin 1852, douane de saint jean pied de port

- Gracieuse Dupuy Beguichoury, sans profession, âgé de trente ans, native de saint jean pied de port, célibataire
- Marie Leissaguerre Andrenis, sans profession, âgé de 40 ans, marié, 3 enfants, native de Erraits (Espagne), récidiviste
- Café, sucre
- Amende de 500 francs, 15 jours de prison
- 15. 16 juin 1852, douane de Lanne, Saint Etienne de Baigorry, Saint Martin d'Arrossa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre, sucre raffiné, café
- 16. 11 juin 1852, douanes de Caro, d'Arneguy, Saint Jean Pied de Port, Lanne, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type, sucre en dessous du premier type, café, sel, sucre du premier type, huile d'olive, vieux clous, café, sucre en dessous du premier type, sel, cacao, chocolat
- 17. 14 juillet 1852, douane d'helette, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Dix ballots de tabac vert en feuilles, un ballot de tabac exotique, une romaine, cigares

18. 28 aout 1852, douane de Bidarray

Coupable de contrebande :

- Martin Castinchoa, propriétaire de la maison Mériconéa, demeurant et domicilié à Bidarray
- Laine
- Martin nie le délit d'introduction de laine de l'étranger et que cette laine appartient à ces moutons
- Les préposés des douanes landaburru et Sébastien etcheverry ont poursuivis les contrebandiers jusqu'à cette maison
- On ne peut pas prouvé que les dix huitd kilo de laine furent introduit par les deux hommes sinon les ballots seraient énormes et on ne sait pas si c'est la même laine
- Relaxe et restitution de laine

19. 20 aout 1852, douane d'Anhaux

Coupable de contrebande :

- Marie Harispe, état de labeur, demeurant à Saint Etienne de Baigorry, âgé de 46 ans, célibataire
- Sel
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

20. 13 novembre 1852, douanes d'helette et d'Irrisary

Coupable de contrebande :

- Charles Arrabit, laboureurs, demeurant à Osses
- Michel Arrosquy, laboureur, demeurant à Osses
- Tabac
- Quartier d'uharcau de la commune d'Osses
- Ils disent que la saisie est irrégulière parce qu'il n'y avait pas de supérieur (sauf selon la loi c'est que les employés de la contribution indirecte qui ont besoin d'un supérieur) et la borde où le tabac a été trouvé n'est pas attenante de la maison et n'est pas fermé à clef(mais selon la loi, les propriétaires doivent surveiller les dépendances)
- Leur avocat Salaberry le même de l'affaire 18, demande la relaxe de ces clients
- Amende solidaire de 500 francs, 4 jours de prison chacun

21. 4 octobre 1852, douane d'Helette et d'irrisary

Coupable de contrebande :

- Charles Arrabit, laboureurs, demeurant à Osses
- Michel Arrosquy, laboureur, demeurant à Osses
- Un ballot de tabac vert en feuilles
- Non comparant
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

22. 3 septembre 1852, douane de Saint Etienne de Baigorry, Urdos, Saint Martin d'arrossa, d'anhaux, d'Arneguy, contrebande d'inconnus fugitifs :

• Tabac vert en feuilles, sucre du premier type et de nuance inférieure, café, sel, trois peaux brutes de brebis, huile d'olive, vin rouge ordinaire, eau de vie

- 23. 2 octobre 1852, douanes d'helette et mendionde, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac exotique, tabac vert en feuilles
- 24. 24 décembre 1852, contribution indirecte de saint palais

Coupable d'introduction en fraude :

- Jean Goyeneche, journalier, demeurant à Irisarry, defaillant
- Tabac
- Amende de 300 francs
- 25. 18 octobre 1852, douanes d'Arneguy et Ousteleguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Un ballot de café, un ballot de sucre premier type de nuance inférieure, trois ballots de tabac vert en feuilles
- 26. 26 Novembre 1852, douane des aldudes

- Clement Garby, mendiant, demeurant à Uhart-Mixe, défaillant
- Tabac vert
- Amende de 500 francs et 15 jours de prison
- 27. 17 Octobre 1852, douanes de saint martin d'arrossa, Caro, Lasse, Saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Cigares, sucre du premier type, sucre en dessous du premier type, pains de sucre raffiné, café, chocolat, sel, laine, huile d'olive, poivre
- 28. 15 novembre 1852, douane de saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac → 1 individu
- 29. 2 février 1853, douanes des Aldudes, de saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de tabac vert, café
- 30. 14 décembre 1852, douane de saint jean pied de port Coupable de coupable :
 - Franchisca Celayeta, sans profession, âgé de 29 ans, née à Erratsu (Espagne) demeurant à Jaxu
 - Gnimigno Escos, sans profession, âgé de 18 ans, née à Aincille, demeurant à Jaxu
 - Tabac vert en feuilles
 - Renvoi devant les autorités espagnoles (Franchisca) amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 31. 29 décembre 1852, douanes de Bidarray, Helette, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles, trois ballots de tabac vert en feuilles
 - 32. 13 février 1853, douanes de Lanne, Saint Jean Pied de Port, Saint Michel, Anhaux, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Un pain de sucre raffiné, sucre au dessus du premier type, sucre du premier type, café, sel, huile d'olive, eau de vie, tabac en feuilles, vieille ferraille, chocolat, bas de laine, un écheveau quatre pelotons de laine

- 33. 26 février 1853, douanes d'helette et de Bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles, sel marin, café, présure, huile d'olive, sucre brut, cochon de lait

34. neuf avril 1853, douane de Caro

coupable de contrebande ::

- Maria Dominé, état de labeur ou laboureur, demeurant à Irissarry, 34 ans, célibataire
- Sucre du premier type, café, chocolat
- 4 jours de prison et amende de 500 francs

35. 9 avril 1853, douane d'anhaux

Coupable de contrebande :

- Nicolas Bayonnès, état de labeur, demeurant à Saint Etienne de Baigorry, âgé de 41 ans, célibataire
- Sucre du premier type
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 36. 15 avril 1853, douanes de saint etienne de Baigorry, Urdos, saint martin d'Arrossa, anhaux, contrebande d' inconnus fugitifs :
 - Sucre raffiné, cacao, sel, filets de pèche, huile d'olive, tabac vert en feuilles, café, sucre du premier type
- 37. 4 mai 1853, douanes helette et mendionde, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles, tabac exotique, tabac vert en feuilles

38. 7 juin 1853, douanes de Baigorry

Coupable de contrebande :

- Miquela Cordona, demeurant à Oleratz, 45 ans, espagnole
- Sel
- Renvoi devant les autorités espagnoles

39. 1 er octobre 1853, douane de Bidarray

- Jean Ithurralde, cultivateur, metayer, de la maison Antonénia de la commune de Bidarray, âgé de 57 ans, marié, cinq enfants, demeurant et domicilié à Bidarray
- Tabac exotique en feuilles
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 40. 28 juin 1853, douane de Lasse, Caro, Anhaux, saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, sucre raffiné, café, sel, sucre au dessus du premier type, sucre au premier type et de nuances différentes, café, sel, chenues, sucre au dessus du premier type, sucre du premier type et nuance inférieure, café, sel, huile d'olive, tabac en feuilles,

- 41. 28 juin 1853, douane de Baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles, sucre du premier type de nuance inférieure, café, chocolat, sel, tabac vert en feuilles, sucre du premier type de nuance inférieure, cacao

42. 15 juillet 1853, douane de Baigorry

Coupable de contrebande :

- Bertrand Curutchet, journalier, demeurant à Saint martin d'Arrossa commune d'Osses, né à Armandaritz, âgé de cinquante trois ans, 5 enfants
- Un ballot de tabac vert en feuilles
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

43. 7 octobre 1853, douane des Aldudes

Coupable de contrebande :

- Michel Errasmouspé, demeurant aux Aldudes, âgé de 26 ans
- Antoine Salaburu, demeurant aux Aldudes, âgé de 43 ans
- Corbeille de tabac
- Amende solidaire de 500 francs, 4 jours de prison

44. 29 aout 1853, douane de Helette

Coupable de contrebande :

- Ondicol dit Cayet, 4^{ème} fils du sieur Ondicol laboureur propriétaire de la maison Incaray, domicilié à Bidarray
- Accompagné de deux inconnus fugitifs défaillant
- Tabac vert en feuilles, un béret, une veste, une ceinture rouge, une alpagatte, un bâton → une bande de 2 hommes + un guide
- Amende solidairement de 500 francs, 4 jours de prison, 1 an s'il ne paye pas des condamnations civiles (loi du 28 avril 1816)

45. 5 aout 1853, douane de Lacarre

Coupable de contrebande :

- Marie Chiloteguy, journalière, demeurant à Lasse, âgé de 42 ans
- Marie Chiloteguy, la fille de Marie, agé de 8 ans, demeurant à Lasse avec sa mère
- Sucre et sel quelles avaient achetés en Espagne
- Relaxe marie fille, amende de 500 francs et 5 jours de prison

46. 19 aout 1853, douane de saint jean le vieux

- Michel Castillon dit Michel Choury, âgé de 50 ans, état de labeur, demeurant à Arneguy
- Jean sempre dit Landaburu, âgé de 58 ans, native de Mendive, demeurant à Lecumberry
- Bernard Nekol fils de Jean sempre, non comparant, demeurant à Ahaxe
- Procès verbal dréssé par Jean Gribarne, préposé aux douanes à saint jean le vieux et par Jean Etchegoin dit Pecoche propriétaire aubergiste agissant comme citoyen français a vu deux ânes conduits dans sa grange
- Deux ballots de tabac vert et deux ânes
- Amende solidaire de 500 francs, 4 jours de prison

- 47. 13 aout 1853, direction générale des douanes et des contributions indirectes des basses Pyrénées à Pau, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac
- 48. 16 juin 1853, douane de Helette, harnavalt, Irrissary, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles
- 49. 21 octobre 1853, douane de Baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles, deux ballots de sucre du premier type, café, huile d'olive, sel, tabac vert en feuilles
- 50. 11 novembre 1853, douane à Arneguy

- Marie Apenetche, sœurs, 28 ans, célibataires, demeurant à Arneguy
- Elisabeth Apenetche, sœurs légitimes, célibataires demeurant à Arneguy, 33 ans
- Sel, sucre du premier type de nuance inférieure, café
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 51. 15 et 16 novembre 1853, douane à Lasse, à Saint Jean Pied de Port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre premier type, sucre au dessus du premier type, sucre raffiné, café, sel, huile d'olive, tabac vert
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, sucre raffiné, café, sel, laine brute
- 52. 17 et 19(*2) novembre 1853, douane d'Anhaux, Arneguy, Saint Michel, Esteringuibel, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (arneguy) sucre du premier type et de nuance inférieure, café, chocolat, sel, laine en saint, peaux brutes sèches de brebis, peaux seches brutes d'agneaux, tabac vert, avoine
 - (Anhaux) sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, sucre raffiné, café, sel, tabac vert en feuilles, alpagattes
 - (saint Michel, ésteringuibel) sucre de différentes nuances, café, sel, tabac vert en feuilles, paires de chaussette en laine, vin, huile d'olive
- 53. 13 novembre 1853, douane d'helette,

Coupable de contrebande :

- Martin Ségoura, état de labeur, domicilié et demeurant à Helette, 58 ans
- Tabac vert en feuilles dans une loge attenante
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 54. 2 décembre 1853, douane de saint jean le vieux

- Pierre Uhalde, état de labeur, âgé de 48 ans, né à Iholdy, demeurant à fehescain
- Tabac vert, sucre du premier type, café
- 55. 4 décembre 1853, douane d'arneguy et de saint jean pied de port

- Pierre Espil, 13 ans, sans profession
- Marie Espil, 19 ans, sans profession
- Pierre Errécalde, 22 ans, sans profession
- Sel, sucre raffiné au dessous du premier type
- Amende solidairement de 500 francs, 1 mois et demi pour pierre, trois mois pour les deux autres

56. 9 et 14 décembre 1853, douane d'Urdos, d'anhaux, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Trois ballots de tabac vert en feuilles
- Deux ballots de café et un ballot de cacao*

57. 31 janvier 1854, douane de anhaux

Coupable de contrebande :

- Dominique Oybarcabal, demeurant et né à helette, sans profession, fille de jean Oybarcabal et Marie Barbaits, 7 ans
- Jeanne Jaureguicabar, demeurant aux aldudes, sans profession, fille de Jean Oybarcabal et Marie Barbaits, 9 ans
- Marie Etchart demeurant aux Aldudes, sans profession, fille de jean Oybarcabal et Marie Barbaitz, 13 ans
- jean Oybarcabal et Marie Barbaitz conjoints. Marie veuve Jaureguicabar et veuve etchart, civilement responsable de filles minueures
- tabac vert en feuilles
- relaxe marie etchart mais condamne à l'amende de 500 francs et 3 mois de prison

58. 20 janvier 1854, douane d'Arneguy

Coupable de contrebande :

- Marie Apenetche, état de labeur, 32 ans, sœurs, demeurant à Arneguy
- Elisabeth Apenetche, état de labeur, 28 ans, sœurs, demeurant à Arneguy
- Sucre du premier type de nuance inférieure, café
- Amende solidairement de 500 francs et 10 jours de prison

59. 31 janvier 1854, douane de Bidarray

Coupable de contrebande :

- Jean etcheverry, 12 ou 13 ans, sans profession, fils de gracienne Etcheverry, demeurant à Bidaray
- Gracienne Etcheverry, métayère, demeurant à Bidarray
- Sel
- Relaxe (agi sans discernement)

60. 2 et 27 novembre, 4 et 23 décembre 1853, douane de Ousteleguy, louhossoa, harnavalt(*2), contrebande d'inconnus fugitifs :

- Deux ballots de tabac exotique en feuilles
- Deux ballots de tabac vert en feuilles
- Sel, deux ballots de tabac exotique en feuilles, un ballot de laine peignée
- Deux ballots de tabac vert en feuilles

61. 31 janvier 1854, douane de saint michel

- Catherine Larramendy, état de labeur, né et demeurant à Esterencuby, âgé de 27 ans
- Café, sucre
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 62. 31 janvier 1854, douane de Bidarray

- Marianne Lardapide, état de labeur, demeurant à Bidarray, 28 ans, né à Bidarray, célibataire
- Huile d'olive, sucre, âne
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 63. 21 janvier, 4 février, 3 et 8 mars 1854, douanes de helette et macaye, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Un ballot de tabac vert en feuilles
 - Un ballot de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - 5 ballots de tabac vert en feuilles
- 64. 31 décembre 1853, 31 janvier, deux février 1854, douanes de Saint Martin d'Arrossa, Aldudes, Oustéléguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de tabac exotique en feuille
 - Deux ballots de tabac vert en feuille
 - Quatre ballots de tabac vert en feuille
- 65. 4 février, 15, 16, 20 mars 1854, douanes d'urdos, de Baigorry, de saint martin d'arrossa, saint jean pied de port, lasse, Caro, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de sucre premier type et nuance inférieure, sucre raffiné, un ballotin de café, chocolat, huile d'olive, sel, un ballot de tabac vert en feuilles
 - Sucre premier type nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel, vin rouge ordinaire, tabac vert en feuilles, coupon de drap marron
 - Sucre premier type nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel, chocolat, vin rouge ordinaire, huile d'olive, tabac vert en feuilles
 - Sucre premier type nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, cacao, sel, chocolat, vin rouge ordinaire, huile d'olive
- 66. 28 mars 1854, douane de Sainte Engrâce, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Vin rouge ordinaire
- 67. 22 mars, 17 avril 1854, douane de Baigorry, saint martin d'arrossa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Cinq caissier et une corbeilles de Cigares(dont 3415 avariés sur 7000, 4Kg mouillés et defaits
 - Deux ballots de sucre mouillé du premier type de nuance inférieure, un ballot de café
- 68. 7 avril 1854, douane de Bidarray Coupable de contrebande :

- Marie Otats femme Amestoy, métayère, âgé de 50 ans, né à anhaux, demeurant à Bidarray
- Marie Etcheverry, âgé de 17 ans, née à Bidarray, état de labeur, demeurant à Bidarray
- Sel, sucre non raffiné du premier type de nuance inférieure, café
- 69. 18 mars 1854, douane des aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Cigares

70. 5 mai 1854, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Pierre Estebé, chocolatier et marchand, domicilié à saint jean pied de port, âgé de 24 ans, né à Uhart-Cize, célibataire
- Café, sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, sucre raffiné, cigares
- Entrepôt frauduleux
- Amende de 1800 francs, 4 jours de prison

71. 7 juillet 1854, douane de hélette

Coupable de contrebande :

- Jean Lavigne, métayer de la commune d'Aguerre, y demeurant, defaillant
- Tabac vert en feuille (dans une maison attenante, dans un lit)
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

72. 28 avril 1854, douane de Anhaux

- Marie Dominé, état de labeur, demeurant à Irissarry, 35 ans, né à Aboureta (Espagne)
- Un ballot de sucre au dessus du premier type
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 73. 18 mars, 9 avril, 6, 8 et 11 mai 1854, douanes de Bidarray, louhoussoa, Bidart, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux casiers de cigares et un ballot de tabac vert en feuilles
 - Sel brut autre que le blanc, sucre non raffiné nuance inférieure premier type, tabac vert en feuilles, huile pure d'olive, chocolat, carte à jouer, une clochette, laine tendu
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Quatre ballots de tabac vert en feuilles
- 74. 11 et 16 mai 1854, douane d'Arneguy, Urdos, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre raffiné premier type et nuance inférieure, café, poudre à tirer, sel, une couverture en laine, laine filée, laine en sucret, vin rouge ordinaire, peaux brutes sèches de brebis, tabac vert
 - Un ballot de tabac vert en feuilles, caisses dans un ballot de cigares
- 75. 4, 5, 7 juin 1854, douanes d'Urdos, de Saint Martin d'Arrossa, de Lasse et de Caro, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Cinq ballots de tabac vert en feuilles
- Deux ballots de tabac vert en feuilles
- Café
- Six ballots et un ballotin de café

76. 30 juin 1854, douane de Larrau

Coupable de contrebande :

- Jean Salla, sans profession, domicilié à Larrau, demeurant à Larrau, âgé de 56 ans
- Vin rouge ordinaire
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 77. 30 juin, 1 et 7 juillet 1854, douanes de saint jean pied de port, de Caro, de Lasse, d'Anhaux, de Saint jean le vieux, de Baigorry, d'Urdos, de saint martin d'arrossa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, sucre, café, sel, vin rouge ordinaire, huile d'olive, tabac vert en feuilles, cigares, eau de vie de vin
 - Sucre du premier type nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel, vin rouge ordinaire, huile d'olive, tabac vert en feuilles, eau de vie de vin
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, café, cacao, sel, huile d'olive, tabac vert en feuilles
- 78. 23 et 31 mai, 18 juillet 1854, douanes de hélette et Mendionde, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Quatre ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles

79. 8 Septembre 1854, douane de Laccare

- Agnès Nabartats, femme etchepareborde, sans profession, demeurant à Arneguy, née en Espagne, âgé de 61 ans
- Sucre du premier type et nuance inférieure, café, vin rouge ordinaire
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 80. 22 avril, 2 et 16 septembre 1854, douanes de saint jean pied de port, Ousteleguy, saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de sucre du premier type et de nuance inférieure
 - Un ballot de deux caisses de cigares
 - Sucre du premier type, sucre raffiné, sucre au dessus du premier type, café, sel, vin rouge ordinaire, huile d'olive, tabac vert, eau de vie
- 81. 11 octobre 1854, douane de saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 4 ballots de café, 4 ballots de cacao
- 82. 15, 19, 21 octobre 1854, douane de Baigorry et saint martin d'Arrossa, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Deux ballots de tabac vert en feuilles, un ballotin de sucre au dessus du premier type, café
- Trois ballots de tabac vert en feuilles
- Un ballot de sucre du premier type nuance inférieure, sel, un ballotin de café, huile d'olive, tabac vert, vin ordinaire, vin ordinaire
- 83. 20 et 26 aout, 14, 22 septembre, 5 novembre, douanes de Bidarray, hélette, harnavalt, louhoussoa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Caisses de cigares, un ballot de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles, cigares
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
- 84. 3,4,11 et 16 novembre 1854, douanes de arneguy, saint Michel, esteringuibel, saint martin d'Arrossa, Caro, Haux, anhaux, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, chocolat, sel, vin rouge, huile d'olive, eau de vie blanche, peaux d'agneaux brutes, tabac vert
 - Sel, sucre de diverses nuances, café, vin rouge ordinaire, tabac vert, chaussette de laine, huile d'olive, eau de vie
 - Sept caisses de cigares dans deux ballots, deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Sucre du premier type et de nuance inférieure, sucre du premier type, café, sel, vin rouge ordinaire
- 85. 2 décembre, 29 novembre, 6 décembre 1854, douanes de Anhaux, saint jean pied de port, aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel, huile d'olive, tabac vert en feuille, eau de vie
 - Un ballot de sucre diré, café, sucre
 - Deux ballots de tabac
- 86. 10 janvier 1855, douanes de Irissarry,

- Jean Sansanana, journalier, demeurant et natif de Etchalarreu (Espagne)
- Tabac vert en feuilles
- Renvoi devant la première autorité espagnole
- 87. 26 janvier 1855, douane de Bidarray

- Jean Oxandaburu, dit buruchoury, maître jeune de la maison viticole d'Unkuebetche, natif et demeurant à Bidarray
- Accompagné de 3 individus
- Un gendarme Puntos encerclé et terrassé par trois hommes dont le prévenu. Ce dernier pressait l'estomac avec le genou et essayait de lui prendre la baïonnette et il s'enfuit en voyant le deuxième préposé Pordoy. Le gendarme était à la prise aux deux restants et un coup de feu en toucha un

- Quatre ballots de tabac vert en feuilles
- Inscription en faux

88. 11 janvier 1855, douane d'Anhaux

Coupable de contrebande :

- Jean Gaitetecoutau, locataire de la maison Achousainia de la commune des aldudes, célibataire, âgé de 26 ans, né et domicilié aux Aldudes
- Tabac vert en feuilles
- 4 jours de prison et amende de 500 francs

89. 8 février 1855, douane de Bidarray

Coupable de contrebande :

- Jean Oxandaburu, cultivateur, domicilié à Bidarray
- Acceptation de l'inscription en faux

90. 16 mars 1855, douane de Saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Marie Etcheverry-Olha, état de labeur, demeurant à Lasse, défaillante
- Jeanne Etcheverry-Olha, état de labeur, demeurant à Lasse, défaillante
- Délit d'importation en fraude de vin et délit de débit de boissons
- Vin rouge
- Amende de 300 francs

91. 9 mars 1855, douane de Larrau

Coupable de contrebande :

- Jean Parratcha, état de labeur, demeurant à Otchagabie, espagnol
- Josepha Parratcha, état de labeur, demeurant à Otchagabie, espagnol
- Hourdo Sordo, état de labeur, demeurant à Otchagabie, espagnol
- Moro Victor, état de labeur, espagnol, demeurant à Caviero
- Vin rouge ordinaire d'Espagne, eau de vie d'Espagne
- Renvoi devant la première autorité espagnole

92. 9 mars 1855, douane de Baigorry

Coupable de contrebande :

- Jeanne Esponda, état de labeur, demeurant aux Aldudes
- Tabac vert en feuilles
- Renvoi devant la première autorité espagnole

93. 4, janvier 7 et 12 mars 1855, douane de Urdos, Baigorry, Oustéléguy, saint martin d'arrossa, des Aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :

- 4 ballots de tabac vert en feuilles
- Six ballotins de sucre du premier type de nuance inférieure, pain de sucre, un ballotin de café, sel, huile d'olive, tabac vert en feuilles
- Deux ballots de tabac vert

94. 18, 20, 21, 24 mars 1855, douanes de Arneguy, Saint jean pied de port, anhaux, saint martin d'arrossa :

• Sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, ceinture de laine, chaussette de laine, vin rouge ordinaire, huile d'olive

- Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel, chocolat, huile d'olive, eau de vie de vin
- Sucre premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel
- Tabac vert en feuilles
- 95. 3 avril 1855, douane de saint jean le vieux

- Francisca Montera, état de labeur, espagnole, âgée de 45 ans, demeurant à Arneguy
- Dominica Irrigoyen, état de labeur, âgée de 20 ans, demeurant à Arneguy
- Café, sucre
- 15 jours de prison et amende de 500 francs (Dominica), renvoi devant les autorités espagnoles
- 96. 20 décembre 1854, 11 février et 29 mars 1855, douanes de Louhossoa, Bidarray, Irrisarry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sel brut autre que blanc, café, sucre non raffiné du premier type nuance inférieure, tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
- 97. 4 mai 1855, douane de saint jean pied de port Coupable de contrebande :
 - Marguerite Barnetche femme caminondo, mère de Marie caminondo, état de labeur, domicilié à Arneguy, marié
 - Marie Caminondo, fille de Marguerite barnetche, état de labeur, célibataire, âgée de 36 ans, domiciliée à arneguy
 - Sel
 - Amende solidaire de 500 francs et 4 jours de prison
- 98. 2 avril, 28 avril 1855, douane de Helette et Ousteleguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Quatre ballots de tabac vert en feuilles, deux ballots de sucre non raffiné du premier type de nuance inférieure
- 99. 18 mai 1855, douane de Anhaux

- Bernard Curutchet, état de labeur, demeurant à Osses, agé de 67 ans, père de 5 enfants, marié, né à Iholdy
- Sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, tabac vert en feuilles, sel
- 500 francs d'amende, emprisonnement de 4 jours
- 100. 3 mai, 30 mai 1855, douanes de Bidarray et Macaye, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
- 101. 22 juin 1855, douane de Saint jean pied de port

- Guillaume Bidabehère, état de labeur, né à saint jean le vieux demeurant à Caro, guide des contrebandiers, marié avec deux enfants
- Accompagné de deux individus
- Délit de participation à la contrebande
- Ses complices étaient chargés de deux ballots de sucre au dessus du premier type
- Amende de 500 francs, 3 mois de prison
- 102. 15 mai, 15 juin, 16 juin 1855, douanes de Aldudes, Arneguy, Caro, Lasse, anhaux, saint jean le vieux, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles, sucre du premier type, huile d'olive, chocolat, vin rouge ordinaire
 - Sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, peaux brutes sèches de brebis, bouteilles et vessies vides, huile d'olive, eau de vie blanche, tabac vert
 - Sucre du premier type et de nuance inférieure, sucre du premier type, sel
- 103. 15 mai, 16 juin, douanes de saint jean pied de port, aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert en feuille
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel, huile d'olive, tabac vert

104. 13 juillet 1855, douane des aldudes

Coupable de contrebande :

- Antoine Bidé, domestique, demeurant et domicilié aux aldudes, âgé de 17 ans
- Martin Biriart dit Gastesserreca, état de labeur, démurant à saint Etienne de Baigorry, éclaireur
- Accompagné d'un autre
- Jean Etcheverry Garay, propriétaire demeurant aux Aldudes civilement responsable de son domestique
- Tabac vert (jeunes plantes)
- Défaut pour martin non comparant, emprisonnement de 3 mois et amende solidaire de 500 francs

105. 6 juillet 1855, douane de Baigorry

- Juan francisco Maripiana, état de labeur, né à Erratou (Espagne), marié avec cinq enfants, âgé de 56 ans
- Tabac vert en feuilles
- Renvoi devant la première autorité espagnole
- 106. 10 juin, 1^{er}, 22, 27 juillet 1855, douanes de louhossoa, mendionde, Hélette, Bidarray, Harnavalt, , egoin, Macaye, Irrisarry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Un ballot de tabac vert en feuilles et un ballots de dix caisses de cigares

- Sel autre que blanc, sel brut autre que blanc, sucre non raffiné du premier type nuance inférieure, café, huile d'olive, tabac vert en feuilles
- Deux ballots de tabac vert en feuilles
- 107. 9 et 29 juillet 1855, douanes de Lauhibar, Baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Café, une mule poil brun ayant une tache blanche à coté du dos, 132 centimètre
 - Deux ballots de tabac vert
- 108. 22(*2) et 25 septembre 1855, douanes de saint jean pied de port, Caro, Arneguy, lasse, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, cinq pains de sucre raffiné, café, sel, tabac en feuilles
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, pains de sucre raffiné, café, sel, huile d'olive
 - Sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, huile d'olive, haricots, maïs, farine de maïs
- 109. 17 et 20 octobre 1855, douanes de Baigorry, Urdos, saint martin d'Arrossa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de sucre non raffiné au dessus du premier type, 4 ballots de sucre du premier type de nuance inférieure
 - Cinq ballotins de sucre non raffiné du premier type et de nuance inférieure, café, huile d'olive, sel, tabac vert en feuilles
- 110. 23 octobre 1855, douane de mendionde, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles, un ballot de tabac exotique
- 111. 23 novembre 1855, douane de Lopiema Coupable de contrebande :
 - Bernard Curutchet dit Chaspy, état de labeur, domicilié à Osses, agé de 54 ans, pere de Bernard Curutchet
 - Bernard Curutchet, agé de 13 ans, fils du précédent arrêté sous le faux nom de Cristant Pierre
 - Tabac
 - Jugement en différé pour prouver le crime
 - 111. 1^{er}, 16, 17 et 21 novembre 1855, douanes de Baigorry, Arneguy, Anhaux, Saint Martin d'Arrossa, Saint Michel, Esteringuibel, Caro, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Un ballot de sucre non raffiné au dessus du premier type, un ballotin de sucre du premier type de nuance inférieure, un ballot de café
 - Un ballot de sucre du premier type de nuance inférieure, deux ballots de sucre au dessus du premier type non raffiné, café
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Sel du premier type de nuance inférieure, sucre, café, tabac vert, laine filée, laine lavée, paire de chaussettes en laine, haricots, farine de maïs, peau de putois
 - suite de l'affaire N110, voici les conclusions :
 - Bernard curutchet père a nié au départ le crime puis a avoué

- Bernard Curutchet fils, a déclaré un faux nom et agi sous l'influence de son père donc agi sans discernement
- Relaxe de Bernard Curutchet fils, amende de 500 francs et 4 jours de prison pour Bernard Curutchet père
- 113. 18 décembre 1855, douanes de Baigorry

- Marthe Oxahart, célibataire, âgé de 29 ans, état de labeur, demeurant aux Aldudes
- Tabac vert en feuilles
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 114. 15 février 1856, douanes de Esteringuibel

Coupable de contrebande :

- Jean Chahochar dit Ouarré, propriétaire, demeurant à Esteringuibel, agé de 64 ans, né à aincille, marié et a 3 enfants
- Délit de fabrication de sel
- Amende de 300 francs
- 115. 16 décembre 1855, 1^{er} janvier(*2), deux janvier 1856, douanes des Aldudes, Sarre, Caro, anhaux, saint jean le vieux, arneguy, saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre raffiné pilé, café, sel, tabac vert en feuilles
 - Sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, une couverture de laine, trois peaux de mouton brutes sèches, une outre de vin rouge, huile d'olive, bouteille d'eau de vie blanche de vin, tabac vert
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre raffiné pilé, café, sel, chocolat, bouteille et vessie d'huile d'olive, tabac vert en feuilles, cigares
- 116. 1^{er} février 1856, douane de Lasse

Coupable de contrebande :

- Bernard Curutchet dit Chaspy, état de labeur, demeurant à Saint Martin d'Arrossa, marié, ayant 5 enfants, il vient d'Osses
- Sucre du premier type de nuance inférieure, café
- Celui qui a rédigé le procès verbal ne sait pas si c'est Bertrand ou Bernard à la fin alors que tout le long du procès c'est Bernard qu'il privilégie comme prénom
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 117. 15 février 1856, douanes de Baigorry

- Gracieuse Oscahart ou Oxahart, état de labeur, demeurant aux Aldudes, née aux Aldudes, célibataire, ayant un enfant
- Tabac vert en feuilles
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 118. 29 février 1856, douanes de Bidarray

- Marie Lardapide, état de labeur, demeurant à Bidarray, âgée de 17 ans, célibataire
- Jean Etcheverry, état de labeur, demeurant à Bidarray, âgé de 15 ans, célibataire
- Marie Etcheverry, état de labeur, demeurant à Bidarray, âgée de 17 ans
- Sel brut autre que blanc, sucre non raffiné nuance inférieure au premier type, café
- Relaxe pour jean, amende solidaire de 500 francs et 3 mois de prison

119. 29 février 1856, douane de Mendionde

Coupable de contrebande :

- Gracian Arrudou, tisserand, demeurant à Ayherre, âgé de cinquante neuf ans ou soixante ans
- Tabac vert en feuilles
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

120. 7 mars 1856, douane de Saint Michel

Coupable de contrebande :

- Bernard Diriart, laboureur, natif de Saint Michel, demeurant à valcarlos (Espagne), âgé de 60 ans, veuf sans enfants
- Sucre du second type
- 500 francs d'amende et 1 mois de prison

121. 14 mars 1856, douane de Saint engrâce, contrebande d'inconnus fugitifs :

• Trois peaux de brebis, laine en masse brute, laine lavée à froid, laine filée, trois ceinture de laine, deux paires de bas en laine, fromage blanc en patte molle (breuils), fromage à pate dure, mouchoir en soie, haricots, sel, peaux de bouc(*3), sangle ou courroie, rouleau de bois en reglisse, agneaux, cochon de l'âge de 6 mois, poulets, huile fine d'olive

122. 11 avril 1856, douane de Sainte Engrâce

Coupable de contrebande :

- Joseph Sahuguy, cultivateur, demeurant à sainte Engrâce
- Un ballot d'haricots
- Défaillant

123. 18 avril 1856, douane de Sainte Engrâce

Coupable de contrebande :

- Pierre Soustaou, cultivateur à saint Engrâce et y demeurant
- Ballot d'haricots
- Defaillant

124. 18 et 24 avril 1856, douane de Urdos de Baigorry, Oustelleguy, Bidarray, Irissarry, Mendionde, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Sel brut autre que blanc, sucre non raffiné du premier type de nuance inférieure, café, huile fine pure d'olive, un chaudron, tabac vert en feuilles
- Deux ballots de tabac vert

- 125. 1^{er}, 23 février, 31 mars, 1^{er} avril, trois avril 1856, douane de Anhaux, saint Martin d'arrossa, saint jean pied de port, saint Etienne de Baigorry, Arneguy, Caro, Lasse, Saint Jean le vieux, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Café, sucre raffiné
 - Quatre ballots de tabac vert en feuilles
 - A l'importation : sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, chocolat, sel, peaux de mouton et d'agneaux, huile d'olive, eau de vie blanche de vin .A l'exportation, haricots
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre raffiné pilé, café, sel, chocolat, huile d'olive, tabac vert en feuilles, cigares
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre raffiné pilé, café, sel, tabac vert, veste, gilet, un béret

126. deux mai 1856, douane de Bidarray

Coupable de contrebande :

- Marie Noguès, état de labeur, femme de Dominique Mourguiart, né et demeurant à Osses, mère de 4 enfants, âgée de 36 ans
- Sucre
- Amende de 500 francs, 6 jours de prison
- 127. 11 et 25 avril, 2 mai 1856, douane de saint Martin d'arrossa, de Baigorry, aldudes, urdos, ousteleguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Un ballot de tabac vert
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Sucre du premier type, café, huile d'olive, sel, poissons de mer secs (sardines), tabac vert en feuilles

128. 6 juin 1856, douane des Aldudes

Coupable de contrebande :

- Marianne Etchamendy, journalière, demeurant à la fonderie, espagnole
- Sel
- Renvoi devant la première autorité espagnole

129. 6 juin 1856, douane de saint Etienne de Baigorry

Coupable de contrebande :

- Guillaume Etchebarne, journalier, demeurant et domicilié à Saint Etienne de Baigorry, âgé de 65 ans, marié, ayant trois enfants
- Un ballotin de sucre du premier type de nuance inférieure
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

130. 6 juin 1856, douane d'Anhaux

Coupable de contrebande :

- Jeanne Harispe, état de labeur, né et demeurant à saint Etienne de Baigorry, âgé de 52 ans, célibataire
- Sel, sucre du premier type de nuance inférieure
- Amende de 500 francs, 10 jours de prison

131. 13 juin 1856, douane de Caro

- Bernard Iriart, état de labeur, natif de saint Michel, demeurant à Valcarlos, veuf sans enfants, âgé de 61 ans
- Un ballot de sel, sucre
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison

132. 20 juin 1856, douane de Lasse

Coupable de contrebande :

- Bernard Curutchet, état de labeur, demeurant à Ascarat, né à Iholdy, âgé de 61 ans, célibataire
- Jean Secotche, état de labeur, agé de 52 ans, veuf avec un enfant, né à la Madeleine, demeurant à saint jean pied de port
- Sel, sucre de nuance inférieure
- 4 jours de prison chacun et amende de 500 francs chacun
- 133. 2, 4, 11 juillet 1856, douane de Saint jean pied de port, Lasse, Caro, anhaux, lecumberry, saint martin d'arrossa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre raffiné pilé, café, sel, chocolat, huile d'olive, tabac vert en feuille, maïs, haricots
 - Sucre du premier type et nuance inférieure, café, sel, chocolat, huile d'olive, tabac, chaussettes en laine, vin rouge, laine, ceinture de soie rouge, tabac vert en feuilles, tabac vert en feuilles indigène
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
- 134. 21 juillet 1856, douane de Sainte Engrâce, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - fils de laine blanche, outre de vin rouge ordinaire, une outre de vin blanc ordinaire, une outre d'eau de vie, haricots, fromage blanc de pate molle, fromage de pate dure, un âne
- 135. 11 juin, 6 juillet, 18 juillet, 9 aout 1856, douanes de macaye, Harnavalt, Helette, bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Un ballot de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Un ballot de tabac vert en feuilles
- 136. 11 aout, 16 aout 1856, douane de saint jean pied de port, baigorry, Urdos, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - A l'importation, sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, peaux de mouton brute sèche revêtues de laine, huile d'olive, tabac vert

A l'exportation, deux sacs de maïs

- A l'importation, sel, sucre au dessus du premier type, un ballotin de sucre du premier type de nuance inférieure, café, huile d'olive, peau de brebis, tabac vert en feuilles
- A l'importation, sel, sucre du premier type de nuance inférieure, café, tabac
- A l'exportation, tabac, haricot

137. 29 aout 1856, douane de lasse Coupable de contrebande :

- Bernard Curutchet, journalier, demeurant à Ascarat, célibataire, né à Iholdy, âgé de 61 ans
- Jean Secotche, sans profession, demeurant à Saint Jean pied de port, marié avec trois enfants, né à saint jean le vieux
- Sel
- Amende de 500 francs chacun et 4 jours de prison chacun

138. 5 septembre 1856, douane de Baigorry

Coupable de contrebande :

- Marie Etcheverry, état de labeur ou sans profession, né et demeurant à Saint Etienne de Baigorry, âgé de 17 ans ou 16 ans
- Se
- Amende de 500 francs et 25 jours de prison

139. 6 septembre 1856, douane d'Anhaux

Coupable de contrebande :

- Jean Colomio, sans profession, domicilié à Irouleguy, natif de Banca, marié avec 7 enfants, âgé de 80 ans
- Sucre au dessus du premier type, café
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

140. 12 septembre 1856, douane d'Anhaux

Coupable de contrebande:

- Bernard Curutchet dit chaspy, demeurant à Ossès, quartier Saint Martin d'Arrossa, âgé de 53 ans, marié ayant cinq enfants, né à Iholdy
- Sucre du premier type de nuance inférieure, café
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

141. *19 septembre 1856, douane de Harnavalt

Coupable de contrebande :

- Jean etcheverry, état de labeur ou laboureur, demeurant à Bidarray, âgé de 40 ans, né à Bidarray, marié avec un enfant
- Deux ballots de tabac vert en feuilles (70Kg)
- Petite erreur dans le procès verbal il l'appelle Jean Curutchet. Je pense que ceux qui ont rédigé le procès verbal ont fait un mix avec cette affaire et celle d'avant
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

142. 8 novembre 1856, douane de Baigorry

- Josepha Ostigarra, état de labeur, demeurant à Erratou (Espagne), espagnole
- Tabac vert en feuilles
- Renvoi devant les autorités espagnoles pour être juger
- 143. 3, 4, 27 novembre 1856, douane de Saint jean pied de port, anhaux, Lasse, Caro, Saint jean le vieux, saint martin d'arrossa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel, chocolat, huile d'olive, tabac vert en feuilles, paires de chaussettes

en laine, ceinture en laine, un bouteille d'un litre d'eau de vie, un âne, 3 poêles en fer

- Sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel
- Deux ballots de tabac vert en feuilles

144. 1 octobre 1856, Douane des aldudes :

Coupable de colportage

- Pedro procenenia, cultivateur à Etsatson (Espagne)
- tabac vert en feuilles
- Confiscation du tabac régulière

145. 30 janvier 1857, douane de Lasse

Coupable de contrebande :

- Bertrand Curutchet, état de labeur, demeurant à Osses, âgé de 57 ans, né à Iholdy
- Sucre du premier type de nuance inférieure
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 146. 16 janvier, 19 janvier, 18 février 1857, douane de Urdos, Baigorry,

Oustelleguy, saint jean pied de port, arneguy, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Un ballotin de sucre du premier type de nuance inférieure, Un ballotin de sucre du premier type de nuance inférieure, café, chocolat, tabac vert en feuilles, sel
- Sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, huile d'olive, tabac vert
- Deux ballots renfermant du café , du sucre du premier type et du sucre au dessus du premier type
- 147. 20 janvier, 7, 22 et 23 février 1857, douane de Bidarray, louhossoa, harnavalt, hélette, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de tabac vert
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Un ballot de sucre du premier type de nuance inférieure
 - Trois ballots de cigares, un ballot de tabac vert
- 148. 1 et 3 mars 1857, douane de Saint jean pied de port, caro, lasse, saint jean le vieux, lacarre, anhaux, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type de naunce inférieure, sucre raffiné pilé, café, sel, chocolat, huile d'olive, eau de vie, paire de bas de laine
 - Sucre du premier type et de nuance inférieure, café, sel

149. 13 mars 1857, douane des aldudes

Couapable de contrebande :

- Michel Errecalde, natif de milquelitz(Espagne) et y demeurant
- Tabac vert en feuilles
- Renvi devant les autorités espagnoles pour être juger

150. 27 mars 1857, douane de Baigorry

- Jean Iraboure, sans profession, demeurant aux aldudes, agé de 74 ans, né à Orbaicete, veuf avec deux enfants
- Tabac vert en feuilles
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

151. 29 mars 1857, douane d'anhaux

Coupable de contrebande;

- Catherine Bissenéia, sans profession, né et demeurant à saint etienne de Baigory, agé de 40 ans, marié avec deux enfants
- Gracianne Marilouché, sans profession, âgé de 16 ans, né et demeurant à saint Etienne de Baigorry, célibataire
- Sel, sucre du premier type, huile d'olive
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

152. 17 avril 1857, douane de saint michel et esteringuibel Coupable de contrebande :

- Marie Espheralde mère de marie Espheralde, âgée de 40 ans, demeurant à Saint Michel, quartier de Esteringuibel
- marie Espheralde, fille de marie Espheralde, âgée de 12 ans, demeurant à Saint Michel, quartier de Esteringuibel
- sel, huile
- relaxe de la fille, amende de 500 francs et 4 jours de prison

153. 17 septembre 1857, douane de Sainte Engrâce

Coupable de contrebande :

- Marie Mercapude, journalière, né et demeurant à sainte Engrâce, âgé de 23 ans
- 10 kg de laine
- Amende de 500 francs et 10 jours de prison

154. 19 mai 1857, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Marie Barberiu, journalière, demeurant à Uhart, né à saint jean pied de port, âgé de 72 ans
- Jeanne Etchegarray, état de labeur, né et demeurant à Lasse, âgée de 25 ans
- Sel, café, sucre raffiné
- Amende solidaire de 500 francs, 4 jours de prison

155. 10 avril, 13 mai 1857, douane d'Urdos, Baigorry, saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Sucre du premier type de nuance inférieure, un ballotin de sucre au dessus du premier type, café, chocolat, sel, poissons de mer sec(sardines), tabac vert en feuilles
- Sucre raffiné pilé, café
- Deux ballots de tabac vert en feuilles

156. 29 mai 1857, douane de Lasse

- Bernard Curutchet, état de labeur, né à Iholdy, demeurant à Ascarat, célibataire, âgé de 60 ans
- Se
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 157. 20 avril, 8, 17 mai, 7 juin, 8 juillet 1857, douane de Bidarray et Mendionde, contrebande d'inconnus fugititifs :
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Un ballot de cigares, un ballot de sucre du premier type
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
- 158. 4, 6(*2), 7 juillet 1857, douane de saint jean pied de port, arneguy, lasse, saint michel, esteringuibel, caro, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type et de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, sucre raffiné pilé, sel, café, chocolat, huile d'olive, paires de bas de laine, eau de vie de vin, peaux de renard
 - A l'importation, sucre raffiné, sucre du premier type et de nuance inferieure, café, sel, peaux brutes sèches de mouton

A l'exportation, maïs

- Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel
- Sucre doré du second type, café, sel, huile d'olive, un vieux chaudron, peau de brebis
- 159. 27, 29 juillet, 7 aout 1857, douane de Baigorry, Urdos, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Un ballot de sucre au dessus du premier type
 - Sucre au dessus du premier type, un ballotin de sucre du premier type et de nuance inférieure, café, sel, tabac vert en feuilles
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
- 160. 30 octobre 1857, contribution indirecte

Coupable de transport de marchandises sans l'avoir déclaré :

- Jean Baptiste Gastigan, alpagatier, âgé de 23 ans, demeurant à saint Etienne de Baigorry
- Vin
- Amende de 100 francs
- 161. 22 septembre 1857, douane de Bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Un ballot de café,, sucre non raffiné du premier type de nuance inférieure, un bonnet neuf, une paire d'alpagates
- 162. 1^{er} aout, 8 septembre, 3 octobre 1857, douane de Bidarray, Hélette, harnavalt, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Quatre ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles

163. 6 novembre 1857, douane d'Anhaux

Coupable de contrebande :

- Manuel Colomio dit Caracotche, sans profession, domicilié à Irouleguy, âgé de 85 ans
- Sucre raffiné pilé, café
- Amende de 500 francs, 3 jours de prison
- 164. 11, 12(*2), 13, 14 novembre 1857, douane de saint martin d'arrossa, saint jean pied de port, saint Michel, Caro, anhaux, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre raffiné pilé, café, sel, huile d'olive, laine filée, eau de vie de vin
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sel, café, tabac vert,
 - Sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, peau brute sèche de mouton, haricots, maïs
 - Sucre du premier type et de nuance inferieure, café, sel
- 165. 16 décembre 1857, douane de Larrau, Sainte Engrâce, Licq, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 7 bouteilles de vin ordinaire d'Espagne, peau d'agneaux, eau de vie d'Espagne, fromage pate dure, fromage à pate molle, un canon de fusil scié, chocolat, laine brute, laine lavée à froid, un mouchoir en soie
- 166. 23 novembre 1856, douane des Aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert

3U5\766 1852-1857

- 3. 13 decembre 1851, douanes d'oustelguy, Harnavalt, Bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Cigares, sel, café, huile d'olive, sucre de nuance égale, tabac vert en feuilles, fromage blanc de pate dure, clous de fer
- 4. 23 janvier 1852, douane de Saint michel

Coupable de contrebande :

- Arnaud Etchart, journalier, demeurant à saint jean pied de port, 41 ans
- Se
- Contrebande, opposition aux fonctionnaires des douanes, rébellion
- Double amende de 500 francs, deux mois de prison, 2 mois de prison pour délit de rébellion
- 4. 30 janvier 1852, douane de Baigorry

- Pierre Etchepare Iriart-borde, laboureur, demeurant à Baigorry
- Gratian Etchepare Chiriatéguy de Poutico, mineur, sans profession

- Jean etchepare Chiriatéguy le père de gratian
- Sucre raffiné, sucre non raffiné
- Ils déclarent qu'ils ne sont les contrebandiers de ce matin là
- Inscription en faux et annulation des poursuites
- 6. 3 janvier 1852, douane de Bidarray,

- Martin Francisco, âgé de quatorze ans, sans profession, natif d'ourdafroun (Espagne), demeurant à Bidarray
- Sel, sucre, café
- Agi avec discernement, amende de 500 francs, 8 jours de prison
- 7. 4 février 1852, douanes d'oustelguy, lasse, saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles, sucre, café, sel
- 8. 4 février 1852, douanes de Caro, Saint Michel, Esteringuibel, urdos, Arneguy, saint martin d'arrosa, saint Etienne de Baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre, café, sel, peaux de renard, vin blanc liqueur, huile d'olive, peau de mouton, peau de putois, avoine, tabac vert
- 9. 20 mars 1852, douanes d'Arneguy et Urdos, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de café
- 12. 20 mars 1852, douanes de Montory, Larrau, licq, sainte Engrace, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Haricots secs, un porc, sel d'Espagne, vin rouge d'Espagne, eau de vie, huiles d'olive, vieilles outres, laine en fuint, laine lavée, laine filée, peaux de brebis, peaux de moutons, peaux de chevreau, fromage pate dure, fromage pate molle, alpagates, pommes de terre, couteaux en bois en seigles
- 13. 3 avril 1852, douanes de Saint Michel, lecumberry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Six ballots de café fin, 18 autres de café commun
- 14. 13 avril 1852, douanes de Saint Michel

Coupable de contrebande :

- Dominica, Goyenèche, âgé de 44 ans, sans profession, natif d'Uhart Cize et y demeurant
- Sel
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 15. 7 mai 1852, douanes de Helette, Harnavalt, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles, tabac exotique
- 12. 7 mai 1852, douanes de saint Etienne de Baigorry

- Antonio Malda, journalier, demeurant aux aldudes, originaire de Pampelune, marié, deux enfants
- Sel

• Renvoi devant les autorités espagnoles

15. 4 juin 1852, douane de Larrau

Coupable de contrebande :

- Marie Etchebest, sans profession, ni domicile, natif de Otchagabie, âgé de trente cinq ans
- Sel
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

16. 11 juin 1852, douane de saint jean pied de port Coupable de contrebande :

- Gracieuse Dupuy Beguichoury, sans profession, âgé de trente ans, native de saint jean pied de port, célibataire
- Marie Leissaguerre Andrenis, sans profession, âgé de 40 ans, marié, 3 enfants, native de Erraits (Espagne), récidiviste
- Café, sucre
- Amende de 500 francs, 15 jours de prison
- 15. 16 juin 1852, douane de Lanne, Saint Etienne de Baigorry, Saint Martin d'Arrossa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre, sucre raffiné, café
- 18. 11 juin 1852, douanes de Caro, d'Arneguy, Saint Jean Pied de Port, Lanne, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type, sucre en dessous du premier type, café, sel, sucre du premier type, huile d'olive, vieux clous, café, sucre en dessous du premier type, sel, cacao, chocolat
- 19. 14 juillet 1852, douane d'helette, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Dix ballots de tabac vert en feuilles, un ballot de tabac exotique, une romaine, cigares

20. 28 aout 1852, douane de Bidarray

Coupable de contrebande :

- Martin Castinchoa, propriétaire de la maison Mériconéa, demeurant et domicilié à Bidarray
- Laine
- Martin nie le délit d'introduction de laine de l'étranger et que cette laine appartient à ces moutons
- Les préposés des douanes landaburru et Sébastien etcheverry ont poursuivis les contrebandiers jusqu'à cette maison
- On ne peut pas prouvé que les dix huitd kilo de laine furent introduit par les deux hommes sinon les ballots seraient énormes et on ne sait pas si c'est la même laine
- Relaxe et restitution de laine

21. 20 aout 1852, douane d'Anhaux

- Marie Harispe, état de labeur, demeurant à Saint Etienne de Baigorry, âgé de 46 ans, célibataire
- Sel
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 20. 13 novembre 1852, douanes d'helette et d'Irrisary Coupable de contrebande :
 - Charles Arrabit, laboureurs, demeurant à Osses
 - Michel Arrosquy, laboureur, demeurant à Osses
 - Tabac
 - Quartier d'uharcau de la commune d'Osses
 - Ils disent que la saisie est irrégulière parce qu'il n'y avait pas de supérieur (sauf selon la loi c'est que les employés de la contribution indirecte qui ont besoin d'un supérieur) et la borde où le tabac a été trouvé n'est pas attenante de la maison et n'est pas fermé à clef(mais selon la loi, les propriétaires doivent surveiller les dépendances)
 - Leur avocat Salaberry le même de l'affaire 18, demande la relaxe de ces clients
 - Amende solidaire de 500 francs, 4 jours de prison chacun
- 31. 4 octobre 1852, douane d'Helette et d'irrisary Coupable de contrebande :
 - Charles Arrabit, laboureurs, demeurant à Osses
 - Michel Arrosquy, laboureur, demeurant à Osses
 - Un ballot de tabac vert en feuilles
 - Non comparant
 - Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 32. 3 septembre 1852, douane de Saint Etienne de Baigorry, Urdos, Saint Martin d'arrossa, d'anhaux, d'Arneguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles, sucre du premier type et de nuance inférieure, café, sel, trois peaux brutes de brebis, huile d'olive, vin rouge ordinaire, eau de vie
- 33. 2 octobre 1852, douanes d'helette et mendionde, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac exotique, tabac vert en feuilles
- 34. 24 décembre 1852, contribution indirecte de saint palais Coupable d'introduction en fraude :
 - Jean Goyeneche, journalier, demeurant à Irisarry, defaillant
 - Tabac
 - Amende de 300 francs
- 35. 18 octobre 1852, douanes d'Arneguy et Ousteleguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Un ballot de café, un ballot de sucre premier type de nuance inférieure, trois ballots de tabac vert en feuilles
- 36. 26 Novembre 1852, douane des aldudes Coupable de contrebande :

- Clement Garby, mendiant, demeurant à Uhart-Mixe, défaillant
- Tabac vert
- Amende de 500 francs et 15 jours de prison
- 37. 17 Octobre 1852, douanes de saint martin d'arrossa, Caro, Lasse, Saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Cigares, sucre du premier type, sucre en dessous du premier type, pains de sucre raffiné, café, chocolat, sel, laine, huile d'olive, poivre
- 38. 15 novembre 1852, douane de saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac → 1 individu
- 39. 2 février 1853, douanes des Aldudes, de saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de tabac vert, café
- 40. 14 décembre 1852, douane de saint jean pied de port Coupable de coupable :
 - Franchisca Celayeta, sans profession, âgé de 29 ans, née à Erratsu (Espagne) demeurant à Jaxu
 - Gnimigno Escos, sans profession, âgé de 18 ans, née à Aincille, demeurant à Jaxu
 - Tabac vert en feuilles
 - Renvoi devant les autorités espagnoles (Franchisca) amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 36. 29 décembre 1852, douanes de Bidarray, Helette, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles, trois ballots de tabac vert en feuilles
 - 37. 13 février 1853, douanes de Lanne, Saint Jean Pied de Port, Saint Michel, Anhaux, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Un pain de sucre raffiné, sucre au dessus du premier type, sucre du premier type, café, sel, huile d'olive, eau de vie, tabac en feuilles, vieille ferraille, chocolat, bas de laine, un écheveau quatre pelotons de laine
 - 38. 26 février 1853, douanes d'helette et de Bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles, sel marin, café, présure, huile d'olive, sucre brut, cochon de lait
 - 39. neuf avril 1853, douane de Caro coupable de contrebande ::
 - Maria Dominé, état de labeur ou laboureur, demeurant à Irissarry, 34 ans, célibataire
 - Sucre du premier type, café, chocolat
 - 4 jours de prison et amende de 500 francs
 - 40. 9 avril 1853, douane d'anhaux Coupable de contrebande :

- Nicolas Bayonnès, état de labeur, demeurant à Saint Etienne de Baigorry, âgé de 41 ans, célibataire
- Sucre du premier type
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 36. 15 avril 1853, douanes de saint etienne de Baigorry, Urdos, saint martin d'Arrossa, anhaux, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre raffiné, cacao, sel, filets de pèche, huile d'olive, tabac vert en feuilles, café, sucre du premier type
- 39. 4 mai 1853, douanes helette et mendionde, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles, tabac exotique, tabac vert en feuilles
- 40. 7 juin 1853, douanes de Baigorry

- Miquela Cordona, demeurant à Oleratz, 45 ans, espagnole
- Sel
- Renvoi devant les autorités espagnoles
- 41. 1 er octobre 1853, douane de Bidarray

Coupable de contrebande :

- Jean Ithurralde, cultivateur, metayer, de la maison Antonénia de la commune de Bidarray, âgé de 57 ans, marié, cinq enfants, demeurant et domicilié à Bidarray
- Tabac exotique en feuilles
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 42. 28 juin 1853, douane de Lasse, Caro, Anhaux, saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, sucre raffiné, café, sel, sucre au dessus du premier type, sucre au premier type et de nuances différentes, café, sel, chenues, sucre au dessus du premier type, sucre du premier type et nuance inférieure, café, sel, huile d'olive, tabac en feuilles,
- 43. 28 juin 1853, douane de Baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles, sucre du premier type de nuance inférieure, café, chocolat, sel, tabac vert en feuilles, sucre du premier type de nuance inférieure, cacao
- 44. 15 juillet 1853, douane de Baigorry

Coupable de contrebande :

- Bertrand Curutchet, journalier, demeurant à Saint martin d'Arrossa commune d'Osses, né à Armandaritz, âgé de cinquante trois ans, 5 enfants
- Un ballot de tabac vert en feuilles
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 43. 7 octobre 1853, douane des Aldudes

Coupable de contrebande :

• Michel Errasmouspé, demeurant aux Aldudes, âgé de 26 ans

- Antoine Salaburu, demeurant aux Aldudes, âgé de 43 ans
- Corbeille de tabac
- Amende solidaire de 500 francs, 4 jours de prison

46. 29 aout 1853, douane de Helette

Coupable de contrebande :

- Ondicol dit Cayet, 4^{ème} fils du sieur Ondicol laboureur propriétaire de la maison Incaray, domicilié à Bidarray
- Accompagné de deux inconnus fugitifs défaillant
- Tabac vert en feuilles, un béret, une veste, une ceinture rouge, une alpagatte, un bâton → une bande de 2 hommes + un guide
- Amende solidairement de 500 francs, 4 jours de prison, 1 an s'il ne paye pas des condamnations civiles (loi du 28 avril 1816)

47. 5 aout 1853, douane de Lacarre

Coupable de contrebande :

- Marie Chiloteguy, journalière, demeurant à Lasse, âgé de 42 ans
- Marie Chiloteguy, la fille de Marie, agé de 8 ans, demeurant à Lasse avec sa mère
- Sucre et sel quelles avaient achetés en Espagne
- Relaxe marie fille, amende de 500 francs et 5 jours de prison

47. 19 aout 1853, douane de saint jean le vieux μ Coupable de contrebande :

- Michel Castillon dit Michel Choury, âgé de 50 ans, état de labeur, demeurant à Arneguy
- Jean sempre dit Landaburu, âgé de 58 ans, native de Mendive, demeurant à Lecumberry
- Bernard Nekol fils de Jean sempre, non comparant, demeurant à Ahaxe
- Procès verbal dréssé par Jean Gribarne, préposé aux douanes à saint jean le vieux et par Jean Etchegoin dit Pecoche propriétaire aubergiste agissant comme citoyen français a vu deux ânes conduits dans sa grange
- Deux ballots de tabac vert et deux ânes
- Amende solidaire de 500 francs, 4 jours de prison
- 47. 13 aout 1853, direction générale des douanes et des contributions indirectes des basses Pyrénées à Pau, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac
- 50. 16 juin 1853, douane de Helette, harnavalt, Irrissary, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac vert en feuilles
- 51. 21 octobre 1853, douane de Baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles, deux ballots de sucre du premier type, café, huile d'olive, sel, tabac vert en feuilles

51. 11 novembre 1853, douane à Arneguy

Coupable de contrebande :

• Marie Apenetche, sœurs, 28 ans, célibataires, demeurant à Arneguy

- Elisabeth Apenetche, sœurs légitimes, célibataires demeurant à Arneguy, 33 ans
- Sel, sucre du premier type de nuance inférieure, café
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 64. 15 et 16 novembre 1853, douane à Lasse, à Saint Jean Pied de Port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre premier type, sucre au dessus du premier type, sucre raffiné, café, sel, huile d'olive, tabac vert
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, sucre raffiné, café, sel, laine brute
- 65. 17 et 19(*2) novembre 1853, douane d'Anhaux, Arneguy, Saint Michel, Esteringuibel, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (arneguy) sucre du premier type et de nuance inférieure, café, chocolat, sel, laine en saint, peaux brutes sèches de brebis, peaux seches brutes d'agneaux, tabac vert, avoine
 - (Anhaux) sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, sucre raffiné, café, sel, tabac vert en feuilles, alpagattes
 - (saint Michel, ésteringuibel) sucre de différentes nuances, café, sel, tabac vert en feuilles, paires de chaussette en laine, vin, huile d'olive
- 66. 13 novembre 1853, douane d'helette,

- Martin Ségoura, état de labeur, domicilié et demeurant à Helette, 58 ans
- Tabac vert en feuilles dans une loge attenante
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 67. 2 décembre 1853, douane de saint jean le vieux

Coupable de contrebande :

- Pierre Uhalde, état de labeur, âgé de 48 ans, né à Iholdy, demeurant à fehescain
- Tabac vert, sucre du premier type, café
- 68. 4 décembre 1853, douane d'arneguy et de saint jean pied de port Coupable de contrebande :
 - Pierre Espil, 13 ans, sans profession
 - Marie Espil, 19 ans, sans profession
 - Pierre Errécalde, 22 ans, sans profession
 - Sel, sucre raffiné au dessous du premier type
 - Amende solidairement de 500 francs, 1 mois et demi pour pierre, trois mois pour les deux autres
- 69. 9 et 14 décembre 1853, douane d'Urdos, d'anhaux, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de café et un ballot de cacao*
- 70. 31 janvier 1854, douane de anhaux

- Dominique Oybarcabal, demeurant et né à helette, sans profession, fille de jean Oybarcabal et Marie Barbaits, 7 ans
- Jeanne Jaureguicabar, demeurant aux aldudes, sans profession, fille de Jean Oybarcabal et Marie Barbaits, 9 ans
- Marie Etchart demeurant aux Aldudes, sans profession, fille de jean Oybarcabal et Marie Barbaitz, 13 ans
- jean Oybarcabal et Marie Barbaitz conjoints. Marie veuve Jaureguicabar et veuve etchart, civilement responsable de filles minueures
- tabac vert en feuilles
- relaxe marie etchart mais condamne à l'amende de 500 francs et 3 mois de prison

71. 20 janvier 1854, douane d'Arneguy

Coupable de contrebande :

- Marie Apenetche, état de labeur, 32 ans, sœurs, demeurant à Arneguy
- Elisabeth Apenetche, état de labeur, 28 ans, sœurs, demeurant à Arneguy
- Sucre du premier type de nuance inférieure, café
- Amende solidairement de 500 francs et 10 jours de prison

72. 31 janvier 1854, douane de Bidarray

Coupable de contrebande :

- Jean etcheverry, 12 ou 13 ans, sans profession, fils de gracienne Etcheverry, demeurant à Bidaray
- Gracienne Etcheverry, métayère, demeurant à Bidarray
- Sel
- Relaxe (agi sans discernement)

73. 2 et 27 novembre, 4 et 23 décembre 1853, douane de Ousteleguy, louhossoa, harnavalt(*2), contrebande d'inconnus fugitifs :

- Deux ballots de tabac exotique en feuilles
- Deux ballots de tabac vert en feuilles
- Sel, deux ballots de tabac exotique en feuilles, un ballot de laine peignée
- Deux ballots de tabac vert en feuilles

74. 31 janvier 1854, douane de saint michel

Coupable de contrebande :

- Catherine Larramendy, état de labeur, né et demeurant à Esterencuby, âgé de 27 ans
- Café, sucre
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

75. 31 janvier 1854, douane de Bidarray

- Marianne Lardapide, état de labeur, demeurant à Bidarray, 28 ans, né à Bidarray, célibataire
- Huile d'olive, sucre, âne
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

- 76. 21 janvier, 4 février, 3 et 8 mars 1854, douanes de helette et macaye, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Un ballot de tabac vert en feuilles
 - Un ballot de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - 5 ballots de tabac vert en feuilles
- 64. 31 décembre 1853, 31 janvier, deux février 1854, douanes de Saint Martin d'Arrossa, Aldudes, Oustéléguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de tabac exotique en feuille
 - Deux ballots de tabac vert en feuille
 - Quatre ballots de tabac vert en feuille
- 69. 4 février, 15, 16, 20 mars 1854, douanes d'urdos, de Baigorry, de saint martin d'arrossa, saint jean pied de port, lasse, Caro, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de sucre premier type et nuance inférieure, sucre raffiné, un ballotin de café, chocolat, huile d'olive, sel, un ballot de tabac vert en feuilles
 - Sucre premier type nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel, vin rouge ordinaire, tabac vert en feuilles, coupon de drap marron
 - Sucre premier type nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel, chocolat, vin rouge ordinaire, huile d'olive, tabac vert en feuilles
 - Sucre premier type nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, cacao, sel, chocolat, vin rouge ordinaire, huile d'olive
- 70. 28 mars 1854, douane de Sainte Engrâce, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Vin rouge ordinaire
- 71. 22 mars, 17 avril 1854, douane de Baigorry, saint martin d'arrossa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Cinq caissier et une corbeilles de Cigares(dont 3415 avariés sur 7000, 4Kg mouillés et defaits
 - Deux ballots de sucre mouillé du premier type de nuance inférieure, un ballot de café
- 72. 7 avril 1854, douane de Bidarray

- Marie Otats femme Amestoy, métayère, âgé de 50 ans, né à anhaux, demeurant à Bidarray
- Marie Etcheverry, âgé de 17 ans, née à Bidarray, état de labeur, demeurant à Bidarray
- Sel, sucre non raffiné du premier type de nuance inférieure, café
- 71. 18 mars 1854, douane des aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Cigares
- 72. 5 mai 1854, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

• Pierre Estebé, chocolatier et marchand, domicilié à saint jean pied de port, âgé de 24 ans, né à Uhart-Cize, célibataire

- Café, sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, sucre raffiné, cigares
- Entrepôt frauduleux
- Amende de 1800 francs, 4 jours de prison

71. 7 juillet 1854, douane de hélette

Coupable de contrebande :

- Jean Lavigne, métayer de la commune d'Aguerre, y demeurant, defaillant
- Tabac vert en feuille (dans une maison attenante, dans un lit)
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

72. 28 avril 1854, douane de Anhaux

Coupable de contrebande :

- Marie Dominé, état de labeur, demeurant à Irissarry, 35 ans, né à Aboureta (Espagne)
- Un ballot de sucre au dessus du premier type
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 73. 18 mars, 9 avril, 6, 8 et 11 mai 1854, douanes de Bidarray, louhoussoa, Bidart, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux casiers de cigares et un ballot de tabac vert en feuilles
 - Sel brut autre que le blanc, sucre non raffiné nuance inférieure premier type, tabac vert en feuilles, huile pure d'olive, chocolat, carte à jouer, une clochette, laine tendu
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Quatre ballots de tabac vert en feuilles
- 78. 11 et 16 mai 1854, douane d'Arneguy, Urdos, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre raffiné premier type et nuance inférieure, café, poudre à tirer, sel, une couverture en laine, laine filée, laine en sucret, vin rouge ordinaire, peaux brutes sèches de brebis, tabac vert
 - Un ballot de tabac vert en feuilles, caisses dans un ballot de cigares
- 79. 4, 5, 7 juin 1854, douanes d'Urdos, de Saint Martin d'Arrossa, de Lasse et de Caro, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Cinq ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Café
 - Six ballots et un ballotin de café

80. 30 juin 1854, douane de Larrau

- Jean Salla, sans profession, domicilié à Larrau, demeurant à Larrau, âgé de 56 ans
- Vin rouge ordinaire
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

- 81. 30 juin, 1 et 7 juillet 1854, douanes de saint jean pied de port, de Caro, de Lasse, d'Anhaux, de Saint jean le vieux, de Baigorry, d'Urdos, de saint martin d'arrossa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, sucre, café, sel, vin rouge ordinaire, huile d'olive, tabac vert en feuilles, cigares, eau de vie de vin
 - Sucre du premier type nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel, vin rouge ordinaire, huile d'olive, tabac vert en feuilles, eau de vie de vin
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, café, cacao, sel, huile d'olive, tabac vert en feuilles
- 79. 23 et 31 mai, 18 juillet 1854, douanes de hélette et Mendionde, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Quatre ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
- 79. 8 Septembre 1854, douane de Laccare Coupable de contrebande :
 - Agnès Nabartats, femme etchepareborde, sans profession, demeurant à Arneguy, née en Espagne, âgé de 61 ans
 - Sucre du premier type et nuance inférieure, café, vin rouge ordinaire
 - Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 80. 22 avril, 2 et 16 septembre 1854, douanes de saint jean pied de port, Ousteleguy, saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de sucre du premier type et de nuance inférieure
 - Un ballot de deux caisses de cigares
 - Sucre du premier type, sucre raffiné, sucre au dessus du premier type, café, sel, vin rouge ordinaire, huile d'olive, tabac vert, eau de vie
- 86. 11 octobre 1854, douane de saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 4 ballots de café, 4 ballots de cacao
- 87. 15, 19, 21 octobre 1854, douane de Baigorry et saint martin d'Arrossa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles, un ballotin de sucre au dessus du premier type, café
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Un ballot de sucre du premier type nuance inférieure, sel, un ballotin de café, huile d'olive, tabac vert, vin ordinaire, vin ordinaire
- 88. 20 et 26 aout, 14, 22 septembre, 5 novembre, douanes de Bidarray, hélette, harnavalt, louhoussoa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Caisses de cigares, un ballot de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles, cigares
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles

- Deux ballots de tabac vert en feuilles
- 89. 3,4,11 et 16 novembre 1854, douanes de arneguy, saint Michel, esteringuibel, saint martin d'Arrossa, Caro, Haux, anhaux, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, chocolat, sel, vin rouge, huile d'olive, eau de vie blanche, peaux d'agneaux brutes, tabac vert
 - Sel, sucre de diverses nuances, café, vin rouge ordinaire, tabac vert, chaussette de laine, huile d'olive, eau de vie
 - Sept caisses de cigares dans deux ballots, deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Sucre du premier type et de nuance inférieure, sucre du premier type, café, sel, vin rouge ordinaire
- 90. 2 décembre, 29 novembre, 6 décembre 1854, douanes de Anhaux, saint jean pied de port, aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel, huile d'olive, tabac vert en feuille, eau de vie
 - Un ballot de sucre diré, café, sucre
 - Deux ballots de tabac
- 95. 10 janvier 1855, douanes de Irissarry, Coupable de contrebande :*
 - Jean Sansanana, journalier, demeurant et natif de Etchalarreu (Espagne)
 - Tabac vert en feuilles
 - Renvoi devant la première autorité espagnole
- 96. 26 janvier 1855, douane de Bidarray

- Jean Oxandaburu, dit buruchoury, maître jeune de la maison viticole d'Unkuebetche, natif et demeurant à Bidarray
- Accompagné de 3 individus
- Un gendarme Puntos encerclé et terrassé par trois hommes dont le prévenu. Ce dernier pressait l'estomac avec le genou et essayait de lui prendre la baïonnette et il s'enfuit en voyant le deuxième préposé Pordoy. Le gendarme était à la prise aux deux restants et un coup de feu en toucha un
- Quatre ballots de tabac vert en feuilles
- Inscription en faux
- 97. 11 janvier 1855, douane d'Anhaux

- Jean Gaitetecoutau, locataire de la maison Achousainia de la commune des aldudes, célibataire, âgé de 26 ans, né et domicilié aux Aldudes
- Tabac vert en feuilles
- 4 jours de prison et amende de 500 francs
- 98. 8 février 1855, douane de Bidarray Coupable de contrebande :

- Jean Oxandaburu, cultivateur, domicilié à Bidarray
- Acceptation de l'inscription en faux

99. 16 mars 1855, douane de Saint jean pied de port Coupable de contrebande :

- Marie Etcheverry-Olha, état de labeur, demeurant à Lasse, défaillante
- Jeanne Etcheverry-Olha, état de labeur, demeurant à Lasse, défaillante
- Délit d'importation en fraude de vin et délit de débit de boissons
- Vin rouge
- Amende de 300 francs

100. 9 mars 1855, douane de Larrau

Coupable de contrebande :

- Jean Parratcha, état de labeur, demeurant à Otchagabie, espagnol
- Josepha Parratcha, état de labeur, demeurant à Otchagabie, espagnol
- Hourdo Sordo, état de labeur, demeurant à Otchagabie, espagnol
- Moro Victor, état de labeur, espagnol, demeurant à Caviero
- Vin rouge ordinaire d'Espagne, eau de vie d'Espagne
- Renvoi devant la première autorité espagnole

101. 9 mars 1855, douane de Baigorry Coupable de contrebande :

- Jeanne Esponda, état de labeur, demeurant aux Aldudes
- Tabac vert en feuilles
- Renvoi devant la première autorité espagnole
- 102. 4, janvier 7 et 12 mars 1855, douane de Urdos, Baigorry, Oustéléguy, saint martin d'arrossa, des Aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 4 ballots de tabac vert en feuilles
 - Six ballotins de sucre du premier type de nuance inférieure, pain de sucre, un ballotin de café, sel, huile d'olive, tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert
- 103. 18, 20, 21, 24 mars 1855, douanes de Arneguy, Saint jean pied de port, anhaux, saint martin d'arrossa :
 - Sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, ceinture de laine, chaussette de laine, vin rouge ordinaire, huile d'olive
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel, chocolat, huile d'olive, eau de vie de vin
 - Sucre premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel
 - Tabac vert en feuilles

95. 3 avril 1855, douane de saint jean le vieux Coupable de contrebande :

- Francisca Montera, état de labeur, espagnole, âgée de 45 ans, demeurant à Arneguy
- Dominica Irrigoyen, état de labeur, âgée de 20 ans, demeurant à Arneguy
- Café, sucre

• 15 jours de prison et amende de 500 francs (Dominica), renvoi devant les autorités espagnoles

98. 20 décembre 1854, 11 février et 29 mars 1855, douanes de Louhossoa, Bidarray, Irrisarry, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Sel brut autre que blanc, café, sucre non raffiné du premier type nuance inférieure, tabac vert en feuilles
- Deux ballots de tabac vert en feuilles
- Trois ballots de tabac vert en feuilles

99. 4 mai 1855, douane de saint jean pied de port Coupable de contrebande :

- Marguerite Barnetche femme caminondo, mère de Marie caminondo, état de labeur, domicilié à Arneguy, marié
- Marie Caminondo, fille de Marguerite barnetche, état de labeur, célibataire, âgée de 36 ans, domiciliée à arneguy
- Sel
- Amende solidaire de 500 francs et 4 jours de prison

98. 2 avril, 28 avril 1855, douane de Helette et Ousteleguy, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Trois ballots de tabac vert en feuilles
- Quatre ballots de tabac vert en feuilles, deux ballots de sucre non raffiné du premier type de nuance inférieure

103. 18 mai 1855, douane de Anhaux

Coupable de contrebande:

- Bernard Curutchet, état de labeur, demeurant à Osses, agé de 67 ans, père de 5 enfants, marié, né à Iholdy
- Sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, tabac vert en feuilles, sel
- 500 francs d'amende, emprisonnement de 4 jours

104. 3 mai, 30 mai 1855, douanes de Bidarray et Macaye, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Trois ballots de tabac vert en feuilles
- Deux ballots de tabac vert en feuilles

105. 22 juin 1855, douane de Saint jean pied de port Coupable de contrebande :

- Guillaume Bidabehère, état de labeur, né à saint jean le vieux demeurant à Caro, guide des contrebandiers, marié avec deux enfants
- Accompagné de deux individus
- Délit de participation à la contrebande
- Ses complices étaient chargés de deux ballots de sucre au dessus du premier type
- Amende de 500 francs, 3 mois de prison

106. 15 mai, 15 juin, 16 juin 1855, douanes de Aldudes, Arneguy, Caro, Lasse, anhaux, saint jean le vieux, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Tabac vert en feuilles, sucre du premier type, huile d'olive, chocolat, vin rouge ordinaire
- Sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, peaux brutes sèches de brebis, bouteilles et vessies vides, huile d'olive, eau de vie blanche, tabac vert
- Sucre du premier type et de nuance inférieure, sucre du premier type, sel

106. 15 mai, 16 juin, douanes de saint jean pied de port, aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Deux ballots de tabac vert en feuille
- Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel, huile d'olive, tabac vert

107. 13 juillet 1855, douane des aldudes Coupable de contrebande :

- Antoine Bidé, domestique, demeurant et domicilié aux aldudes, âgé de 17 ans
- Martin Biriart dit Gastesserreca, état de labeur, démurant à saint Etienne de Baigorry, éclaireur
- Accompagné d'un autre
- Jean Etcheverry Garay, propriétaire demeurant aux Aldudes civilement responsable de son domestique
- Tabac vert (jeunes plantes)
- Défaut pour martin non comparant, emprisonnement de 3 mois et amende solidaire de 500 francs

108. 6 juillet 1855, douane de Baigorry Coupable de contrebande :

- Juan francisco Maripiana, état de labeur, né à Erratou (Espagne), marié avec cinq enfants, âgé de 56 ans
- Tabac vert en feuilles
- Renvoi devant la première autorité espagnole

106. 10 juin, 1^{er}, 22, 27 juillet 1855, douanes de louhossoa, mendionde, Hélette, Bidarray, Harnavalt, , egoin, Macaye, Irrisarry, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Deux ballots de tabac vert en feuilles
- Deux ballots de tabac vert en feuilles
- Un ballot de tabac vert en feuilles et un ballots de dix caisses de cigares
- Sel autre que blanc, sel brut autre que blanc, sucre non raffiné du premier type nuance inférieure, café, huile d'olive, tabac vert en feuilles
- Deux ballots de tabac vert en feuilles
- 109. 9 et 29 juillet 1855, douanes de Lauhibar, Baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Café, une mule poil brun ayant une tache blanche à coté du dos, 132 centimètre
 - Deux ballots de tabac vert
- 110. 22(*2) et 25 septembre 1855, douanes de saint jean pied de port, Caro, Arneguy, lasse, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, cinq pains de sucre raffiné, café, sel, tabac en feuilles
- Sucre du premier type de nuance inférieure, pains de sucre raffiné, café, sel, huile d'olive
- Sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, huile d'olive, haricots, maïs, farine de maïs
- 112. 17 et 20 octobre 1855, douanes de Baigorry, Urdos, saint martin d'Arrossa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de sucre non raffiné au dessus du premier type, 4 ballots de sucre du premier type de nuance inférieure
 - Cinq ballotins de sucre non raffiné du premier type et de nuance inférieure, café, huile d'olive, sel, tabac vert en feuilles
- 113. 23 octobre 1855, douane de mendionde, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles, un ballot de tabac exotique
- 111. 23 novembre 1855, douane de Lopiema Coupable de contrebande :
 - Bernard Curutchet dit Chaspy, état de labeur, domicilié à Osses, agé de 54 ans, pere de Bernard Curutchet
 - Bernard Curutchet, agé de 13 ans, fils du précédent arrêté sous le faux nom de Cristant Pierre
 - Tabac
 - Jugement en différé pour prouver le crime
 - 114. 1^{er}, 16, 17 et 21 novembre 1855, douanes de Baigorry, Arneguy, Anhaux, Saint Martin d'Arrossa, Saint Michel, Esteringuibel, Caro, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Un ballot de sucre non raffiné au dessus du premier type, un ballotin de sucre du premier type de nuance inférieure, un ballot de café
 - Un ballot de sucre du premier type de nuance inférieure, deux ballots de sucre au dessus du premier type non raffiné, café
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Sel du premier type de nuance inférieure, sucre, café, tabac vert, laine filée, laine lavée, paire de chaussettes en laine, haricots, farine de maïs, peau de putois
 - suite de l'affaire N110, voici les conclusions :
 - Bernard curutchet père a nié au départ le crime puis a avoué
 - Bernard Curutchet fils, a déclaré un faux nom et agi sous l'influence de son père donc agi sans discernement
 - Relaxe de Bernard Curutchet fils, amende de 500 francs et 4 jours de prison pour Bernard Curutchet père
 - 115. 18 décembre 1855, douanes de Baigorry

- Marthe Oxahart, célibataire, âgé de 29 ans, état de labeur, demeurant aux Aldudes
- Tabac vert en feuilles
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison

116. 15 février 1856, douanes de Esteringuibel

Coupable de contrebande :

- Jean Chahochar dit Ouarré, propriétaire, demeurant à Esteringuibel, agé de 64 ans, né à aincille, marié et a 3 enfants
- Délit de fabrication de sel
- Amende de 300 francs
- 117. 16 décembre 1855, 1^{er} janvier(*2), deux janvier 1856, douanes des Aldudes, Sarre, Caro, anhaux, saint jean le vieux, arneguy, saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre raffiné pilé, café, sel, tabac vert en feuilles
 - Sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, une couverture de laine, trois peaux de mouton brutes sèches, une outre de vin rouge, huile d'olive, bouteille d'eau de vie blanche de vin, tabac vert
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre raffiné pilé, café, sel, chocolat, bouteille et vessie d'huile d'olive, tabac vert en feuilles, cigares

118. 1^{er} février 1856, douane de Lasse

Coupable de contrebande :

- Bernard Curutchet dit Chaspy, état de labeur, demeurant à Saint Martin d'Arrossa, marié, ayant 5 enfants, il vient d'Osses
- Sucre du premier type de nuance inférieure, café
- Celui qui a rédigé le procès verbal ne sait pas si c'est Bertrand ou Bernard à la fin alors que tout le long du procès c'est Bernard qu'il privilégie comme prénom
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

117. 15 février 1856, douanes de Baigorry

Coupable de contrebande :

- Gracieuse Oscahart ou Oxahart, état de labeur, demeurant aux Aldudes, née aux Aldudes, célibataire, ayant un enfant
- Tabac vert en feuilles
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison

119. 29 février 1856, douanes de Bidarray

Coupable de contrebande :

- Marie Lardapide, état de labeur, demeurant à Bidarray, âgée de 17 ans, célibataire
- Jean Etcheverry, état de labeur, demeurant à Bidarray, âgé de 15 ans, célibataire
- Marie Etcheverry, état de labeur, demeurant à Bidarray, âgée de 17 ans
- Sel brut autre que blanc, sucre non raffiné nuance inférieure au premier type, café
- Relaxe pour jean, amende solidaire de 500 francs et 3 mois de prison

120. 29 février 1856, douane de Mendionde

Coupable de contrebande :

- Gracian Arrudou, tisserand, demeurant à Ayherre, âgé de cinquante neuf ans ou soixante ans
- Tabac vert en feuilles
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

120. 7 mars 1856, douane de Saint Michel

Coupable de contrebande :

- Bernard Diriart, laboureur, natif de Saint Michel, demeurant à valcarlos (Espagne), âgé de 60 ans, veuf sans enfants
- Sucre du second type
- 500 francs d'amende et 1 mois de prison
- 121. 14 mars 1856, douane de Saint engrâce, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois peaux de brebis, laine en masse brute, laine lavée à froid, laine filée, trois ceinture de laine, deux paires de bas en laine, fromage blanc en patte molle (breuils), fromage à pate dure, mouchoir en soie, haricots, sel, peaux de bouc(*3), sangle ou courroie, rouleau de bois en reglisse, agneaux, cochon de l'âge de 6 mois, poulets, huile fine d'olive

127. 11 avril 1856, douane de Sainte Engrâce

Coupable de contrebande :

- Joseph Sahuguy, cultivateur, demeurant à sainte Engrâce
- Un ballot d'haricots
- Défaillant

128. 18 avril 1856, douane de Sainte Engrâce

Coupable de contrebande :

- Pierre Soustaou, cultivateur à saint Engrâce et y demeurant
- Ballot d'haricots
- Defaillant
 - 129. 18 et 24 avril 1856, douane de Urdos de Baigorry, Oustelleguy, Bidarray, Irissarry, Mendionde, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sel brut autre que blanc, sucre non raffiné du premier type de nuance inférieure, café, huile fine pure d'olive, un chaudron, tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert
 - 130. 1er, 23 février, 31 mars, 1er avril, trois avril 1856, douane de Anhaux, saint Martin d'arrossa, saint jean pied de port, saint Etienne de Baigorry, Arneguy, Caro, Lasse, Saint Jean le vieux, contrebande d'inconnus fugitifs:
 - Café, sucre raffiné
 - Quatre ballots de tabac vert en feuilles
 - A l'importation : sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, chocolat, sel, peaux de mouton et d'agneaux, huile d'olive, eau de vie blanche de vin .A l'exportation, haricots
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre raffiné pilé, café, sel, chocolat, huile d'olive, tabac vert en feuilles, cigares

• Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre raffiné pilé, café, sel, tabac vert, veste, gilet, un béret

131. deux mai 1856, douane de Bidarray

Coupable de contrebande :

- Marie Noguès, état de labeur, femme de Dominique Mourguiart, né et demeurant à Osses, mère de 4 enfants, âgée de 36 ans
- Sucre
- Amende de 500 francs, 6 jours de prison
- 128. 11 et 25 avril, 2 mai 1856, douane de saint Martin d'arrossa, de Baigorry, aldudes, urdos, ousteleguy, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Un ballot de tabac vert
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Sucre du premier type, café, huile d'olive, sel, poissons de mer secs (sardines), tabac vert en feuilles

128. 6 juin 1856, douane des Aldudes

Coupable de contrebande:

- Marianne Etchamendy, journalière, demeurant à la fonderie, espagnole
- Sel
- Renvoi devant la première autorité espagnole

130. 6 juin 1856, douane de saint Etienne de Baigorry

Coupable de contrebande :

- Guillaume Etchebarne, journalier, demeurant et domicilié à Saint Etienne de Baigorry, âgé de 65 ans, marié, ayant trois enfants
- Un ballotin de sucre du premier type de nuance inférieure
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

130. 6 juin 1856, douane d'Anhaux

Coupable de contrebande :

- Jeanne Harispe, état de labeur, né et demeurant à saint Etienne de Baigorry, âgé de 52 ans, célibataire
- Sel, sucre du premier type de nuance inférieure
- Amende de 500 francs, 10 jours de prison

133. 13 juin 1856, douane de Caro

Coupable de contrebande :

- Bernard Iriart, état de labeur, natif de saint Michel, demeurant à Valcarlos, veuf sans enfants, âgé de 61 ans
- Un ballot de sel, sucre
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison

134. 20 juin 1856, douane de Lasse

Coupable de contrebande :

• Bernard Curutchet, état de labeur, demeurant à Ascarat, né à Iholdy, âgé de 61 ans, célibataire

- Jean Secotche, état de labeur, agé de 52 ans, veuf avec un enfant, né à la Madeleine, demeurant à saint jean pied de port
- Sel, sucre de nuance inférieure
- 4 jours de prison chacun et amende de 500 francs chacun
- 134. 2, 4, 11 juillet 1856, douane de Saint jean pied de port, Lasse, Caro, anhaux, lecumberry, saint martin d'arrossa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre raffiné pilé, café, sel, chocolat, huile d'olive, tabac vert en feuille, maïs, haricots
 - Sucre du premier type et nuance inférieure, café, sel, chocolat, huile d'olive, tabac, chaussettes en laine, vin rouge, laine, ceinture de soie rouge, tabac vert en feuilles, tabac vert en feuilles indigène
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
- 137. 21 juillet 1856, douane de Sainte Engrâce, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - fils de laine blanche, outre de vin rouge ordinaire, une outre de vin blanc ordinaire, une outre d'eau de vie, haricots, fromage blanc de pate molle, fromage de pate dure, un âne
- 138. 11 juin, 6 juillet, 18 juillet, 9 aout 1856, douanes de macaye, Harnavalt, Helette, bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Un ballot de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Un ballot de tabac vert en feuilles
- 139. 11 aout, 16 aout 1856, douane de saint jean pied de port, baigorry, Urdos, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - A l'importation, sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, peaux de mouton brute sèche revêtues de laine, huile d'olive, tabac vert

A l'exportation, deux sacs de maïs

- A l'importation, sel, sucre au dessus du premier type, un ballotin de sucre du premier type de nuance inférieure, café, huile d'olive, peau de brebis, tabac vert en feuilles
- A l'importation, sel, sucre du premier type de nuance inférieure, café, tabac
- A l'exportation, tabac, haricot

139. 29 aout 1856, douane de lasse

Coupable de contrebande :

- Bernard Curutchet, journalier, demeurant à Ascarat, célibataire, né à Iholdy, âgé de 61 ans
- Jean Secotche, sans profession, demeurant à Saint Jean pied de port, marié avec trois enfants, né à saint jean le vieux
- Sel
- Amende de 500 francs chacun et 4 jours de prison chacun

140. 5 septembre 1856, douane de Baigorry Coupable de contrebande :

- Marie Etcheverry, état de labeur ou sans profession, né et demeurant à Saint Etienne de Baigorry, âgé de 17 ans ou 16 ans
- Se
- Amende de 500 francs et 25 jours de prison

139. 6 septembre 1856, douane d'Anhaux

Coupable de contrebande :

- Jean Colomio, sans profession, domicilié à Irouleguy, natif de Banca, marié avec 7 enfants, âgé de 80 ans
- Sucre au dessus du premier type, café
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

143. 12 septembre 1856, douane d'Anhaux

Coupable de contrebande :

- Bernard Curutchet dit chaspy, demeurant à Ossès, quartier Saint Martin d'Arrossa, âgé de 53 ans, marié ayant cinq enfants, né à Iholdy
- Sucre du premier type de nuance inférieure, café
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

144. *19 septembre 1856, douane de Harnavalt

Coupable de contrebande :

- Jean etcheverry, état de labeur ou laboureur, demeurant à Bidarray, âgé de 40 ans, né à Bidarray, marié avec un enfant
- Deux ballots de tabac vert en feuilles (70Kg)
- Petite erreur dans le procès verbal il l'appelle Jean Curutchet. Je pense que ceux qui ont rédigé le procès verbal ont fait un mix avec cette affaire et celle d'avant
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

145. 8 novembre 1856, douane de Baigorry

Coupable de contrebande :

- Josepha Ostigarra, état de labeur, demeurant à Erratou (Espagne), espagnole
- Tabac vert en feuilles
- Renvoi devant les autorités espagnoles pour être juger
- 145. 3, 4, 27 novembre 1856, douane de Saint jean pied de port, anhaux, Lasse, Caro, Saint jean le vieux, saint martin d'arrossa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel, chocolat, huile d'olive, tabac vert en feuilles, paires de chaussettes en laine, ceinture en laine, un bouteille d'un litre d'eau de vie, un âne, 3 poêles en fer
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles

146. 1 octobre 1856, Douane des aldudes :

Coupable de colportage

- Pedro procenenia, cultivateur à Etsatson (Espagne)
- tabac vert en feuilles

Confiscation du tabac régulière

145. 30 janvier 1857, douane de Lasse

Coupable de contrebande :

- Bertrand Curutchet, état de labeur, demeurant à Osses, âgé de 57 ans, né à Iholdy
- Sucre du premier type de nuance inférieure
- Amende de 500 francs, 4 jours de prison
- 147. 16 janvier, 19 janvier, 18 février 1857, douane de Urdos, Baigorry,

Oustelleguy, saint jean pied de port, arneguy, contrebande d'inconnus fugitifs :

- Un ballotin de sucre du premier type de nuance inférieure, Un ballotin de sucre du premier type de nuance inférieure, café, chocolat, tabac vert en feuilles, sel
- Sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, huile d'olive, tabac vert
- Deux ballots renfermant du café, du sucre du premier type et du sucre au dessus du premier type
- 150. 20 janvier, 7, 22 et 23 février 1857, douane de Bidarray, louhossoa, harnavalt, hélette, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Trois ballots de tabac vert
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Un ballot de sucre du premier type de nuance inférieure
 - Trois ballots de cigares, un ballot de tabac vert
- 151. 1 et 3 mars 1857, douane de Saint jean pied de port, caro, lasse, saint jean le vieux, lacarre, anhaux, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type de naunce inférieure, sucre raffiné pilé, café, sel, chocolat, huile d'olive, eau de vie, paire de bas de laine
 - Sucre du premier type et de nuance inférieure, café, sel

152. 13 mars 1857, douane des aldudes

Couapable de contrebande :

- Michel Errecalde, natif de milquelitz(Espagne) et y demeurant
- Tabac vert en feuilles
- Renvi devant les autorités espagnoles pour être juger

152. 27 mars 1857, douane de Baigorry

Couapble de contrebande :

- Jean Iraboure, sans profession, demeurant aux aldudes, agé de 74 ans, né à Orbaicete, veuf avec deux enfants
- Tabac vert en feuilles
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

153. 29 mars 1857, douane d'anhaux

Coupable de contrebande;

• Catherine Bissenéia, sans profession, né et demeurant à saint etienne de Baigory, agé de 40 ans, marié avec deux enfants

- Gracianne Marilouché, sans profession, âgé de 16 ans, né et demeurant à saint Etienne de Baigorry, célibataire
- Sel, sucre du premier type, huile d'olive
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

152. 17 avril 1857, douane de saint michel et esteringuibel Coupable de contrebande :

- Marie Espheralde mère de marie Espheralde, âgée de 40 ans, demeurant à Saint Michel, quartier de Esteringuibel
- marie Espheralde, fille de marie Espheralde, âgée de 12 ans, demeurant à Saint Michel, quartier de Esteringuibel
- sel, huile
- relaxe de la fille, amende de 500 francs et 4 jours de prison

154. 17 septembre 1857, douane de Sainte Engrâce

Coupable de contrebande :

- Marie Mercapude, journalière, né et demeurant à sainte Engrâce, âgé de 23 ans
- 10 kg de laine
- Amende de 500 francs et 10 jours de prison

155. 19 mai 1857, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Marie Barberiu, journalière, demeurant à Uhart, né à saint jean pied de port, âgé de 72 ans
- Jeanne Etchegarray, état de labeur, né et demeurant à Lasse, âgée de 25 ans
- Sel, café, sucre raffiné
- Amende solidaire de 500 francs, 4 jours de prison
- 155. 10 avril, 13 mai 1857, douane d'Urdos, Baigorry, saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, un ballotin de sucre au dessus du premier type, café, chocolat, sel, poissons de mer sec(sardines), tabac vert en feuilles
 - Sucre raffiné pilé, café
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles

158. 29 mai 1857, douane de Lasse

Coupable de contrebande :

- Bernard Curutchet, état de labeur, né à Iholdy, demeurant à Ascarat, célibataire, âgé de 60 ans
- Sel
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 159. 20 avril, 8, 17 mai, 7 juin, 8 juillet 1857, douane de Bidarray et Mendionde, contrebande d'inconnus fugititifs :
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles

- Deux ballots de tabac vert en feuilles
- Un ballot de cigares, un ballot de sucre du premier type
- Deux ballots de tabac vert en feuilles
- 158. 4, 6(*2), 7 juillet 1857, douane de saint jean pied de port, arneguy, lasse, saint michel, esteringuibel, caro, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre du premier type et de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, sucre raffiné pilé, sel, café, chocolat, huile d'olive, paires de bas de laine, eau de vie de vin, peaux de renard
 - A l'importation, sucre raffiné, sucre du premier type et de nuance inferieure, café, sel, peaux brutes sèches de mouton

A l'exportation, maïs

- Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre au dessus du premier type, café, sel
- Sucre doré du second type, café, sel, huile d'olive, un vieux chaudron, peau de brebis
- 159. 27, 29 juillet, 7 aout 1857, douane de Baigorry, Urdos, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Un ballot de sucre au dessus du premier type
 - Sucre au dessus du premier type, un ballotin de sucre du premier type et de nuance inférieure, café, sel, tabac vert en feuilles
 - Trois ballots de tabac vert en feuilles
- 162. 30 octobre 1857, contribution indirecte

Coupable de transport de marchandises sans l'avoir déclaré :

- Jean Baptiste Gastigan, alpagatier, âgé de 23 ans, demeurant à saint Etienne de Baigorry
- Vin
- Amende de 100 francs
- 163. 22 septembre 1857, douane de Bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Un ballot de café,, sucre non raffiné du premier type de nuance inférieure, un bonnet neuf, une paire d'alpagates
- 162. 1^{er} aout, 8 septembre, 3 octobre 1857, douane de Bidarray, Hélette, harnavalt, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Quatre ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
- 163. 6 novembre 1857, douane d'Anhaux

Coupable de contrebande :

- Manuel Colomio dit Caracotche, sans profession, domicilié à Irouleguy, âgé de 85 ans
- Sucre raffiné pilé, café
- Amende de 500 francs, 3 jours de prison

- 165. 11, 12(*2), 13, 14 novembre 1857, douane de saint martin d'arrossa, saint jean pied de port, saint Michel, Caro, anhaux, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert en feuilles
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sucre raffiné pilé, café, sel, huile d'olive, laine filée, eau de vie de vin
 - Sucre du premier type de nuance inférieure, sel, café, tabac vert,
 - Sucre raffiné, sucre du premier type de nuance inférieure, café, sel, peau brute sèche de mouton, haricots, maïs
 - Sucre du premier type et de nuance inferieure, café, sel
- 165. 16 décembre 1857, douane de Larrau, Sainte Engrâce, Licq, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 7 bouteilles de vin ordinaire d'Espagne, peau d'agneaux, eau de vie d'Espagne, fromage pate dure, fromage à pate molle, un canon de fusil scié, chocolat, laine brute, laine lavée à froid, un mouchoir en soie
- 167. 23 novembre 1856, douane des Aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac vert

3 U5\768 1870-1874

1. 29 décembre 1870, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- sucre blanc raffiné, sel
- 2. 7 juin 1871, douane d'Arneguy.

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- sucre assimilé au raffiné
- 3. 18 aout 1871, douane d'Arneguy.

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- Café
- 4. 23 aout 1871, douane d'Arneguy.

- sucre assimilé au raffiné
- 5. 14 septembre 1871, douane d'Arneguy.

- Cacao
- 6. 18 octobre 1871, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- café
- 7. 18 novembre 1871, douane d'Arneguy.

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- cacao
- 8. 17 janvier 1872, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- Poivre
- 9. 28 janvier 1872, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- café
- 10. 1 février 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- café, piment, clou de girofle.
- 11. 29 février 1872, douane d' Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- café
- 12. 21 mars 1872, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- café
- 13. 22 mars 1872, douane de Lecumberry

- café
- 14. 1 avril 1872, douane d'Arneguy

• café, jument, avoine

15. 7 avril 1872, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

sucre

16. 12 avril 1872, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Piment

17. 13 avril 1872, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• poivre

18. 16 avril 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- âne, fromage, fromage à patte molle, sardines salées, sucre brut, sucre en poudre assimilé au raffiné, café, café avarié, poivre en grains, huile d'olive, sel, tabac haché, tabac en feuille, tabac à fumer, chocolat, vin rouge, eau de vie, chanvre, ceinture de laine, allumettes, poudre à chasse.
- 19. 18 avril 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Tabac

20. 21 mai 1872, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• café et sucre

21. 14 juin 1872, douane de Saint Michel

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac et allumettes

22. 18 juin 1872, douane d'Arneguy

café

23. 22 juin 1872, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• café

24. 24 juin 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• poivre en grain

25. 4 juillet 1872, douane de Baigorry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre assimilé au raffiné

26. 15 juillet 1872, douane de Baigorry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Sucre

27. 30 aout 1872, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• café

28. 30 aout 1872, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

poivre

29. 7 septembre 1872, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

sucre

30. 8 septembre 1872, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• café

31. 13 septembre 1872, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac exotique, poivre

32. 14 septembre 1872, douane de Baigorry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

sucre

33. 16 septembre 1872, douane d'Irouléguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac exotique en feuille

34. 17 septembre 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

 sucre blanc assimilé au raffiné, sucre brut, café, allumettes en cire, eau de vie à 35°, chocolat, sel gemme, café torréfié et moulu, tabac à fumer, tabac à priser, poudre de chasse, vin rouge ordinaire, sardines salées

35. 13 octobre 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre et de café

36. 17 octobre 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

tabac

37. 17 octobre 1872, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

café

38. 21 octobre 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

sucre

39. 21 octobre 1872, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre

40. 22 octobre 1872, douane de Sainte Engrâce

Contrebande d'inconnus fugitifs :

allumettes

41. 30 octobre 1872, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Tabac, poivre

42. 3 novembre 1872, douane de Lecumberry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• café

43. 5 novembre 1872, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

Sucre

44. 10 novembre 1872, douane de Larrau

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sel gemme, fromage à pate molle, eau de vie, vin rouge, boites d'allumettes, chocolat et de fromage

45. 18 novembre 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• café et de sucre

46. 20 septembre 1872, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre, sucre vergeoise, café, tabac, tabac en feuille, sel gemme, vin rouge, eau de vie, cartes à jouer, allumettes bougies

47. 14 décembre 1872, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Piments

48. 14 décembre 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre

49. 7 janvier 1873, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Poivre

50. 16 janvier 1873, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac en feuilles

51. 11 février 1873, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac à fumer, tabac à priser

52. 21 février 1873, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

Tabac

53. 25 février 1873, douane d'Osses

Contrebande d'inconnus fugitifs :

Café

54. 7 mars 1873, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

Poivre

55. 7 mars 1873, douane d'Ascarat Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac à fumer, tabac à priser

56. 11 mars 1873, douane d'Isidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Poivre, tabac

57. 17 mars 1873, douane d'Osses Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Tabac

58. 25 mars 1873, douane d'Arneguy Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Tabac, tabac haché à fumer

59. 25 mars 1873, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

Poivre

60. 26 mars 1873, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

poivre

61. 29 mars 1873, douane de Lecumberry Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Café

62. 9 avril 1873, douane de Banca Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre assimilé au raffiné

63. 7 mai 1873, douane d'Osses

Poivre

64. 10 mai 1873, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

 sucre assimilé au raffiné, sucre brut, café, sel gemme, huile d'olive, eau de vie à 35°, tabac en feuilles, tabac à fumer, tabac à puiser, allumettes chimiques, cartes à jouer, chaussettes en laine, poivre

65. 13 mai 1873, douane de Mauléon

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Poivre

66. 20 mai 1873, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

poivre

67. 6 juin 1873, douane de Licq

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• eau de vie

68. 23 juin 1873, douane de Lasse

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre et de tabac

69. 27 juin 1873, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre non raffiné, sel, café, poivre, huile

70. 8 juillet 1873, douane de Baigorry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre brut, sucre assimilé au raffiné, café, sel, huile d'olive, boites d'allumettes, sonnettes en cuivre, vins espagnols, chocolat, eau de vie

71. 9 aout 1873, douane d'Irissarry Contrebande d'inconnus fugitifs :

• poivre

72. 9 aout 1873, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Tabac, sucre

73. 13 aout 1873, douane d'Esteringuibel Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac à priser

74. 13 aout 1873, douane d'Arneguy Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac

75. 14 aout 1873, douane d'Osses Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac

76. 15 aout 1873, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac et sucre

77. 16 aout 1873, douane d'Irissarry Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac

78. 16 aout 1873, douane d' Arneguy Contrebande d'inconnus fugitifs : sucre assimilé au raffiné, sucre vergeoise, café, chocolat, sel gemme, vin rouge, tabac haché à fumer, tabac en feuilles, tabac à priser, eau de vie à 44° et allumettes chimiques

79. 23 aout 1873, douane d'Irissarry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Tabac

80. 23 aout 1873, douane d'Irissarry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac

81. 26 aout 1873, douane de Baigorry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac

82. 3 septembre 1873, douane de Baigorry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

sucre

83. 5 septembre 1873, douane de Saint Michel

Contrebande d'inconnus fugitifs :

tabac en feuille

84. 7 décembre 1873, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac à priser et à fumer

85. 7 décembre 1873, douane de Saint Michel

Contrebande d'inconnus fugitifs :

tabac à fumer

86. 8 décembre 1873, douane de Bidarray

poivre

87. 20 décembre 1873, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

tabac

88. 15 janvier 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

• café

89. 4 février 1874, douane de Saint Michel Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac

90. 6 février 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

• piment

91. 24 février 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

tabac

92. 10 mars 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

• poivre

93. 19 mars 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

poivre

94. 19 mars 1874, douane d'Harnavalt Contrebande d'inconnus fugitifs :

• piments

95. 24 mars 1874, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

poivre

96. 27 mars 1874, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac

97. 9 avril 1874, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• poivre

98. 13 avril 1874, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• clou de girofle

99. 28 avril 1874, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• café

100. 2 mai 1874, douane de Licq

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• alcool pure, boites d'allumettes

101. 4 mai 1874, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• café et de sel

102. 6 mai 1874, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

poivre

103. 16 mai 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

• café

104. 25 mai 1874, douane de Lasse Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac à fumer

105. 8 juin 1874, douane de Baigorry Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre assimilé au raffiné, tabac à priser

106. 26 juin 1874, douane de Mendionde Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac à priser, tabac à fumer

107. 1 juillet 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac

108. 9 juillet 1874, douane d'Helette Contrebande d'inconnus fugitifs :

Café

109. 14 juillet 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

poivre

110. 18 juillet 1874, douane d'ArmendaritzContrebande d'inconnus fugitifs :

• piment

- 111. 29 juillet 1874, douane de Baigorry Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - tabac vert en feuille
- 112. 24 aout 1874, douane de BaigorryContrebande d'inconnus fugitifs :
 - Café, tabac
- 113. 27 aout 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - poivre en graine
- 114. 30 aout 1874, douane d'Isturitz Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - piment
- 115. 6 septembre 1874, douane de BaigorryContrebande d'inconnus fugitifs :
 - tabac en poudre, tabac
- 116. 13 septembre 1874, douane de HeletteContrebande d'inconnus fugitifs :
 - poivre
- 117. 20 septembre 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - piment, poivre
- 118. 21 septembre 1874, douane de Saint Esteben Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - poivre
- 119. 22 septembre 1874, douane de Bidarray

poivre

120. 30 septembre 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

Poivre

121. 8 octobre 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac et de poivre

122. 11 octobre 1874, douane d' Helette Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac en poudre

123. 16 octobre 1874, douane d'Helette Contrebande d'inconnus fugitifs :

• poivre

124. 19 octobre 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

poivre

125. 31 octobre 1874, douane d'Irrisary Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Poivre

126. 9 novembre 1874, douane d'Helette Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Poivre, tabac à fumer

127. 16 novembre 1874, douane d'Helette Contrebande d'inconnus fugitifs :

- Douilles, poivre
- 128. 25 novembre 1874, douane de Bidarray

- tabac et du café
- 129. 27 novembre 1874, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- tabac vert en feuille
- 130. 5 décembre 1874, douane d'Helette

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- poivre
- 131. 10 décembre 1874, douane d'Helette

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- Poivre
- 132. 1868, douane d'Oloron

Coupable de contrebande :

- colonel Moriones et sa bande
- aidé par un aubergiste Cauricart à Tardets, conduite à la frontière par un forgeron de Lanne et aidé par un muletier de Lanne.
- Armes, munitions
- Jugement inconnu
- 133. 2 janvier 1871, douane à Arneguy

Coupable de contrebande :

- Raymond Iholdy journalier, domicilié à Saint Etienne de Baigorry
- café, sucre brut
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

134. 19 avril 1871, douane d'urdos

Coupable de contrebande et rébellion :

- Joseph Brun laboureur âgé de 32 ans
- Ramon Gaston Lamargue laboureur âgé de 48 ans
- Clément Casajus, laboureur âgé de 44 ans
- Joseph Casala journalier âgé de 21 ans
- Raymond Fanla laboureur âgé de 20 ans
- Fidel Lapretre vétérinaire
- Ramon Isauel aubergiste et marchand de mules
- Antanio Casala journalier
- Pedrie Juous Casajus, journalier
- Joseph River dit Bégarie terrassier
- Joseph Burro contrebandier
- José Berguer contrebandier
- Ramon Gurria contrebandier,
- Sandiego Navarro contrebandier
- Miguel Gaston y Puyo contrebandier
- Jusepe Brun propriétaire
- Anaños dit Mittiera contrebandier.
- Trois sont originaires de Canfrancq, un est originaire de Un castillon et treize sont originaires de Ansó
- bétails
- Amende de 500 francs et 3 mois de prison

135. 8 juin 1871, douane de Lasse

Coupable de contrebande :

- Bernard Curutchat journalier, domicilié à Osses et âgé de 71 an
- sucre raffiné
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

136. 22 décembre 1871, douane d'Arneguy

Coupable de contrebande :

- François Aguerregaray état de labeur, domicilié à Arneguy, âgé de 24 ans et arrêté par le préposé aux douanes de Roquelous
- clou de girofle
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

137. 16 février 1872, douane d'Anhaux

Coupable de contrebande :

- Jean Secotche, état de labeur, domicilié à Saint Etienne de Baigorry et âgé de 19 ans
- poivre en grain, sucre en poudre blanche
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

138. 6 mars 1872, douane de lecumberry

Coupable de contrebande

- Juan Doray
- Miguel Barcelona
- Pedro Paris
- Pedro Ampo
- Domingo Bortairy
- Miguel Etcheverria
- juan Echeverria Ongo
- Juan Bortairy Boloquy
- tous laboureurs espagnols un seul né à mendive et domicilié à Valcarlos. Les douaniers étaient à quatre point distant entre Aincille et Caro, maison de Jaureguy de Bascassan⁵⁵, maison de Apesitchia de Bascassan, bergerie Urrutia de Bascassan et âge non mentionné.
- clou de girofle
- amende de 500 francs et 3 mois de prison

139. 6 juillet 1872, douane d'Arneguy

Coupable de contrebande :

_

⁵⁵ Nouveau nom depuis la réunion des différentes villes Ahaxe Alciette Bascassan

- Arnaud Elculetche, journalier, domicilié à Arneguy et âgé de 18 ans
- sucre lumps assimilé au raffiné
- amende de 500 francs et 3 jours de prison

140. 6 juillet 1872, douane de tardets

Coupable de contrebande :

- Manuel Lopez Basco journalier espagnol et né à Fago, province de Huesca
- poudre, cigares, tabac à fumer, allumettes
- renvoi devant les autorités espagnoles

141. 3 aout 1872, douane de Baigorry

Coupable de contrebande

- Jean Harriet journalier de la maison de Prédotonia, âgé de 16 ans et domicilié à Valcarlos
- accompagné de 9 autres individus
- sucre assimilé au raffiné
- amende de 500 francs et 3 mois de prison

142. 27 septembre 1872, douane de Saint Michel

Coupable de contrebande :

- Marie Caminondo, journalier (domicilié à Arneguy), âgé de 46an, sur les devants de lacocoborda, peut-être à Ainhice Mongelos à 5 KM de l'étranger
- sucre blanc assimilé au raffiné
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

143. 8 octobre 1872, douane de saint jean de port

Coupable de contrebande :

- Gabriel Rodriguez à saint jean pied de port, journalier, espagnol, âgé de 40 ans
- allumettes en cire en les faisant passer dans 2 caisses de légumes verts avec un double fond transporté par un âne
- renvoi devant les autorités espagnoles

144. 21 octobre 1872, douane de Lecumberry

Coupable de contrebande

- Dominique Salduna journalier, domicilié à Saint Jusaint Ibarre, locataire de la maison Bidegain, accompagné de 2 personnes, âge non mentionné
- tabac en feuille
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

145. 15 novembre 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Coupable de contrebande :

- Baptiste Prigori, âgé de 32 ans, menuisier, domicilié à saint jean pied de port
- Jean Chateauneuf, ouvrier, âgé de 31ans, domicilié à Uhart Cize
- café
- amende de 500 francs et 1 mois de prison

146. 24 novembre 1872, douane des Aldudes

Coupable de contrebande

- Martin Soussaretta, laboureur à Librety dans le bois de Bidude, âgé trente trois, visage rond, yeux grands et châtains, nez gros et grand, bouche moyenne, cheveux et barbe noirs, 1M71, teint bilieux
- poudre de chasse et des allumettes amenés de Burguète(Espagne) à Elissonda (Espagne)
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

147. 29 novembre 1872, douane des aldudes

Coupable de contrebande

- Martin Lounarila, laboureur aux Aldudes, venant de Ziluetz
- Allumettes
- Renvoi devant les autorités espagnoles

148. 5 décembre 1872, douane de saint jean pied de port Coupable de contrebande

- Gracian Antonena à saint jean pied de port journalier domicilié à Banca, âge non mentionné
- Tabac
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

149. 30 mai 1873, douane à saint jean pied de port

Coupable de contrebande

- Pierre Laborde journalier, demeurant et domicilié à Esteringuibel prés du pont du saint Laurent à Dix kilomètres
- tabac à priser
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

150. 2 février 1874 au 28 septembre 1874, douane de bayonne,

Commerce d'armes:

- Maguerite Soucaret, armurière, né dans le Gers et domicilié à Bayonne
- Armes de guerre sans autorisation, détention illégale de poudre et de munitions
- Jugement inconnu

151. 13 juin 1874, douane à Banca,

Coupable de contrebande :

- Bernard Erdicoborde journalier, domicilié à Banca, âgé de 18 ans
- accompagné de deux individus
- allumettes chimiques, café en fève, sucre assimilé au raffiné, eau de vie
- amende de 500 francs et 3 mois de prison

152. 19 juin 1874, douane d'Oloron

Coup et blessures sur agent des douanes

- Préchaq dit Bascou dit Pierre Gazou, pasteur de brebis, âgé de 31ans
- Jugement inconnu

153. 11 juillet 1874, douane d'Oloron

Coupable de contrebande

- Marie Araguer à Oloron, journalier à Oloron Sainte Marie, né à Urdès, âgé de 31ans et 3 enfants
- Allumette
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

154. 17 juillet 1874, douane à Bidarray

Coupable de contrebande

- Bertrand Jaureguiberry, journalier domicilié à Bidarray
- accompagné de 4 individus
- Poivre
- Amende de 500 francs et 3 mois de prison

155. 14 aout 1874, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- François Lasserre, journalier, domicilié à Lantabat et âgé de 27ans
- tabac à priser
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

156. 4 février 1876, douane à Laruns

Coupable de rébellion :

- Thomas Arrude, laboureur, né et domicilié à Jallens, province de Huesca âgé de 23 ans, célibataire
- accompagné de deux personnes
- des ballots d'allumettes
- renvoi devant les autorités espagnoles

157. 22 décembre 1876, douane de Monein

Coupable de colportage :

- Pablo Lariague, journalier, né à Lumber, province de Saragosse, domicilié à Pardies, âgé de 20 ans et célibataire.
- Allumettes
- renvoi devant les autorités espagnoles

3 U5\768 1870-1874

134. 29 décembre 1870, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre blanc raffiné, sel

135. 7 juin 1871, douane d'Arneguy.

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre assimilé au raffiné

136. 18 aout 1871, douane d'Arneguy.

Contrebande d'inconnus fugitifs :

Café

137. 23 aout 1871, douane d'Arneguy.

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre assimilé au raffiné

138. 14 septembre 1871, douane d'Arneguy.

Contrebande d'inconnus fugitifs :

Cacao

139. 18 octobre 1871, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

café

140. 18 novembre 1871, douane d'Arneguy.

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• cacao

141. 17 janvier 1872, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- Poivre
- 142. 28 janvier 1872, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- café
- 143. 1 février 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- café, piment, clou de girofle.
- 144. 29 février 1872, douane d' Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- café
- 145. 21 mars 1872, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- café
- 146. 22 mars 1872, douane de Lecumberry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- café
- 147. 1 avril 1872, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- café, jument, avoine
- 148. 7 avril 1872, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- sucre
- 149. 12 avril 1872, douane de Bidarray

- Piment
- 150. 13 avril 1872, douane de Bidarray

- poivre
- 151. 16 avril 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- âne, fromage, fromage à patte molle, sardines salées, sucre brut, sucre en poudre assimilé au raffiné, café, café avarié, poivre en grains, huile d'olive, sel, tabac haché, tabac en feuille, tabac à fumer, chocolat, vin rouge, eau de vie, chanvre, ceinture de laine, allumettes, poudre à chasse.
- 152. 18 avril 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- Tabac
- 153. 21 mai 1872, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- café et sucre
- 154. 14 juin 1872, douane de Saint Michel

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- tabac et allumettes
- 155. 18 juin 1872, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- café
- 156. 22 juin 1872, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- café
- 157. 24 juin 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

- poivre en grain
- 158. 4 juillet 1872, douane de Baigorry

- sucre assimilé au raffiné
- 159. 15 juillet 1872, douane de Baigorry Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre
- 160. 30 aout 1872, douane de BidarrayContrebande d'inconnus fugitifs :
 - café
- 161. 30 aout 1872, douane de BidarrayContrebande d'inconnus fugitifs :
 - poivre
- 162. 7 septembre 1872, douane d'Arneguy Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - sucre
- 163. 8 septembre 1872, douane de BidarrayContrebande d'inconnus fugitifs :
 - café
- 164. 13 septembre 1872, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - tabac exotique, poivre
- 165. 14 septembre 1872, douane de Baigorry Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - sucre
- 166. 16 septembre 1872, douane d'IrouléguyContrebande d'inconnus fugitifs :
 - tabac exotique en feuille

167. 17 septembre 1872, douane de Saint Jean Pied de Port Contrebande d'inconnus fugitifs :

 sucre blanc assimilé au raffiné, sucre brut, café, allumettes en cire, eau de vie à 35°, chocolat, sel gemme, café torréfié et moulu, tabac à fumer, tabac à priser, poudre de chasse, vin rouge ordinaire, sardines salées

168. 13 octobre 1872, douane de Saint Jean Pied de Port Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre et de café

169. 17 octobre 1872, douane de Saint Jean Pied de Port Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac

170. 17 octobre 1872, douane d'Arneguy Contrebande d'inconnus fugitifs :

• café

171. 21 octobre 1872, douane de Saint Jean Pied de Port Contrebande d'inconnus fugitifs :

sucre

172. 21 octobre 1872, douane d'Arneguy Contrebande d'inconnus fugitifs :

sucre

173. 22 octobre 1872, douane de Sainte Engrâce Contrebande d'inconnus fugitifs :

• allumettes

174. 30 octobre 1872, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Tabac, poivre

175. 3 novembre 1872, douane de Lecumberry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

café

176. 5 novembre 1872, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Sucre

177. 10 novembre 1872, douane de Larrau

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sel gemme, fromage à pate molle, eau de vie, vin rouge, boites d'allumettes, chocolat et de fromage

178. 18 novembre 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• café et de sucre

179. 20 septembre 1872, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

sucre, sucre vergeoise, café, tabac, tabac en feuille, sel gemme, vin rouge,
 eau de vie, cartes à jouer, allumettes bougies

180. 14 décembre 1872, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

Piments

181. 14 décembre 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

sucre

182. 7 janvier 1873, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

- Poivre
- 183. 16 janvier 1873, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - tabac en feuilles
- 184. 11 février 1873, douane de Saint Jean Pied de Port Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - tabac à fumer, tabac à priser
- 185. 21 février 1873, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac
- 186. 25 février 1873, douane d'Osses Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Café
- 187. 7 mars 1873, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Poivre
- 188. 7 mars 1873, douane d'Ascarat Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - tabac à fumer, tabac à priser
- 189. 11 mars 1873, douane d'Isidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Poivre, tabac
- 190. 17 mars 1873, douane d'Osses Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac

191. 25 mars 1873, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Tabac, tabac haché à fumer

192. 25 mars 1873, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

Poivre

193. 26 mars 1873, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

poivre

194. 29 mars 1873, douane de Lecumberry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Café

195. 9 avril 1873, douane de Banca

Contrebande d'inconnus fugitifs :

sucre assimilé au raffiné

196. 7 mai 1873, douane d'Osses

Contrebande d'inconnus fugitifs :

Poivre

197. 10 mai 1873, douane de Saint Jean Pied de Port

Contrebande d'inconnus fugitifs :

 sucre assimilé au raffiné, sucre brut, café, sel gemme, huile d'olive, eau de vie à 35°, tabac en feuilles, tabac à fumer, tabac à puiser, allumettes chimiques, cartes à jouer, chaussettes en laine, poivre

198. 13 mai 1873, douane de Mauléon

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Poivre

199. 20 mai 1873, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

poivre

200. 6 juin 1873, douane de Licq

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• eau de vie

201. 23 juin 1873, douane de Lasse

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre et de tabac

202. 27 juin 1873, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre non raffiné, sel, café, poivre, huile

203. 8 juillet 1873, douane de Baigorry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre brut, sucre assimilé au raffiné, café, sel, huile d'olive, boites d'allumettes, sonnettes en cuivre, vins espagnols, chocolat, eau de vie

204. 9 aout 1873, douane d'Irissarry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• poivre

205. 9 aout 1873, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

Tabac, sucre

206. 13 aout 1873, douane d'Esteringuibel

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac à priser

207. 13 aout 1873, douane d'Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac

208. 14 aout 1873, douane d'Osses

Contrebande d'inconnus fugitifs :

tabac

209. 15 aout 1873, douane de Bidarray

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac et sucre

210. 16 aout 1873, douane d'Irissarry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac

211. 16 aout 1873, douane d' Arneguy

Contrebande d'inconnus fugitifs :

 sucre assimilé au raffiné, sucre vergeoise, café, chocolat, sel gemme, vin rouge, tabac haché à fumer, tabac en feuilles, tabac à priser, eau de vie à 44° et allumettes chimiques

212. 23 aout 1873, douane d'Irissarry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• Tabac

213. 23 aout 1873, douane d'Irissarry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac

214. 26 aout 1873, douane de Baigorry

Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac

215. 3 septembre 1873, douane de Baigorry Contrebande d'inconnus fugitifs :

• sucre

216. 5 septembre 1873, douane de Saint Michel Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac en feuille

217. 7 décembre 1873, douane de Saint Jean Pied de Port Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac à priser et à fumer

218. 7 décembre 1873, douane de Saint Michel Contrebande d'inconnus fugitifs :

tabac à fumer

219. 8 décembre 1873, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

poivre

220. 20 décembre 1873, douane de BidarrayContrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac

221. 15 janvier 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

café

222. 4 février 1874, douane de Saint Michel Contrebande d'inconnus fugitifs :

- tabac
- 223. 6 février 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - piment
- 224. 24 février 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - tabac
- 225. 10 mars 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - poivre
- 226. 19 mars 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - poivre
- 227. 19 mars 1874, douane d'Harnavalt Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - piments
- 228. 24 mars 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - poivre
- 229. 27 mars 1874, douane de BidarrayContrebande d'inconnus fugitifs :
 - tabac
- 230. 9 avril 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - poivre

- 231. 13 avril 1874, douane de Saint Jean Pied de Port Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - clou de girofle
- 232. 28 avril 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - café
- 233. 2 mai 1874, douane de Licq Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - alcool pure, boites d'allumettes
- 234. 4 mai 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - café et de sel
- 235. 6 mai 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - poivre
- 236. 16 mai 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - café
- 237. 25 mai 1874, douane de Lasse Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - tabac à fumer
- 238. 8 juin 1874, douane de Baigorry Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - sucre assimilé au raffiné, tabac à priser

- 239. 26 juin 1874, douane de Mendionde Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - tabac à priser, tabac à fumer
- 240. 1 juillet 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - tabac
- 241. 9 juillet 1874, douane d'Helette Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Café
- 242. 14 juillet 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - poivre
- 243. 18 juillet 1874, douane d'Armendaritz Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - piment
- 244. 29 juillet 1874, douane de Baigorry Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - tabac vert en feuille
- 245. 24 aout 1874, douane de Baigorry Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Café, tabac
- 246. 27 aout 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - poivre en graine
- 247. 30 aout 1874, douane d'Isturitz

Contrebande d'inconnus fugitifs :

piment

248. 6 septembre 1874, douane de Baigorry Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac en poudre, tabac

249. 13 septembre 1874, douane de Helette Contrebande d'inconnus fugitifs :

• poivre

250. 20 septembre 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

• piment, poivre

251. 21 septembre 1874, douane de Saint Esteben Contrebande d'inconnus fugitifs :

poivre

252. 22 septembre 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

poivre

253. 30 septembre 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

Poivre

254. 8 octobre 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :

• tabac et de poivre

255. 11 octobre 1874, douane d' Helette Contrebande d'inconnus fugitifs :

- tabac en poudre
- 256. 16 octobre 1874, douane d'Helette Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - poivre
- 257. 19 octobre 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - poivre
- 258. 31 octobre 1874, douane d'Irrisary Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Poivre
- 259. 9 novembre 1874, douane d'Helette Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Poivre, tabac à fumer
- 260. 16 novembre 1874, douane d'Helette Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Douilles, poivre
- 261. 25 novembre 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - tabac et du café
- 262. 27 novembre 1874, douane de Bidarray Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - tabac vert en feuille
- 263. 5 décembre 1874, douane d'Helette Contrebande d'inconnus fugitifs :
 - poivre

264. 10 décembre 1874, douane d'Helette

Contrebande d'inconnus fugitifs :

Poivre

265. 1868, douane d'Oloron

Coupable de contrebande :

- colonel Moriones et sa bande
- aidé par un aubergiste Cauricart à Tardets, conduite à la frontière par un forgeron de Lanne et aidé par un muletier de Lanne.
- Armes, munitions
- Jugement inconnu

266. 2 janvier 1871, douane à Arneguy

Coupable de contrebande :

- Raymond Iholdy journalier, domicilié à Saint Etienne de Baigorry
- café, sucre brut
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

134. 19 avril 1871, douane d'urdos

Coupable de contrebande et rébellion :

- Joseph Brun laboureur âgé de 32 ans
- Ramon Gaston Lamargue laboureur âgé de 48 ans
- Clément Casajus, laboureur âgé de 44 ans
- Joseph Casala journalier âgé de 21 ans
- Raymond Fanla laboureur âgé de 20 ans
- Fidel Lapretre vétérinaire
- Ramon Isauel aubergiste et marchand de mules
- Antanio Casala journalier
- Pedrie Juous Casajus, journalier
- Joseph River dit Bégarie terrassier
- Joseph Burro contrebandier

- José Berguer contrebandier
- Ramon Gurria contrebandier,
- Sandiego Navarro contrebandier
- Miguel Gaston y Puyo contrebandier
- Jusepe Brun propriétaire
- Anaños dit Mittiera contrebandier.
- Trois sont originaires de Canfrancq, un est originaire de Un castillon et treize sont originaires de Ansó
- bétails
- Amende de 500 francs et 3 mois de prison

140. 8 juin 1871, douane de Lasse

Coupable de contrebande :

- Bernard Curutchat journalier, domicilié à Osses et âgé de 71 an
- sucre raffiné
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

141. 22 décembre 1871, douane d'Arneguy

Coupable de contrebande :

- François Aguerregaray état de labeur, domicilié à Arneguy, âgé de 24 ans et arrêté par le préposé aux douanes de Roquelous
- clou de girofle
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

142. 16 février 1872, douane d'Anhaux

Coupable de contrebande :

- Jean Secotche, état de labeur, domicilié à Saint Etienne de Baigorry et âgé de 19 ans
- poivre en grain, sucre en poudre blanche
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

143. 6 mars 1872, douane de lecumberry

- Juan Doray
- Miguel Barcelona
- Pedro Paris
- Pedro Ampo
- Domingo Bortairy
- Miguel Etcheverria
- juan Echeverria Ongo
- Juan Bortairy Boloquy
- tous laboureurs espagnols un seul né à mendive et domicilié à Valcarlos.

 Les douaniers étaient à quatre point distant entre Aincille et Caro, maison de Jaureguy de Bascassan⁵⁶, maison de Apesitchia de Bascassan, bergerie Urrutia de Bascassan et âge non mentionné.
- clou de girofle
- amende de 500 francs et 3 mois de prison

144. 6 juillet 1872, douane d'Arneguy

Coupable de contrebande :

- Arnaud Elculetche, journalier, domicilié à Arneguy et âgé de 18 ans
- sucre lumps assimilé au raffiné
- amende de 500 francs et 3 jours de prison

140. 6 juillet 1872, douane de tardets

Coupable de contrebande :

- Manuel Lopez Basco journalier espagnol et né à Fago, province de Huesca
- poudre, cigares, tabac à fumer, allumettes
- renvoi devant les autorités espagnoles

143. 3 aout 1872, douane de Baigorry

⁵⁶ Nouveau nom depuis la réunion des différentes villes Ahaxe Alciette Bascassan

- Jean Harriet journalier de la maison de Prédotonia, âgé de 16 ans et domicilié à Valcarlos
- accompagné de 9 autres individus
- sucre assimilé au raffiné
- amende de 500 francs et 3 mois de prison

144. 27 septembre 1872, douane de Saint Michel

Coupable de contrebande :

- Marie Caminondo, journalier (domicilié à Arneguy), âgé de 46an, sur les devants de lacocoborda, peut-être à Ainhice Mongelos à 5 KM de l'étranger
- sucre blanc assimilé au raffiné
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

147. 8 octobre 1872, douane de saint jean de port Coupable de contrebande :

- Gabriel Rodriguez à saint jean pied de port, journalier, espagnol, âgé de 40 ans
- allumettes en cire en les faisant passer dans 2 caisses de légumes verts avec un double fond transporté par un âne
- renvoi devant les autorités espagnoles

148. 21 octobre 1872, douane de Lecumberry

Coupable de contrebande

- Dominique Salduna journalier, domicilié à Saint Jusaint Ibarre, locataire de la maison Bidegain, accompagné de 2 personnes, âge non mentionné
- tabac en feuille
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

149. 15 novembre 1872, douane de Saint Jean Pied de Port

- Baptiste Prigori, âgé de 32 ans, menuisier, domicilié à saint jean pied de port
- Jean Chateauneuf, ouvrier, âgé de 31ans, domicilié à Uhart Cize

- café
- amende de 500 francs et 1 mois de prison

150. 24 novembre 1872, douane des Aldudes

Coupable de contrebande

- Martin Soussaretta, laboureur à Librety dans le bois de Bidude, âgé trente trois, visage rond, yeux grands et châtains, nez gros et grand, bouche moyenne, cheveux et barbe noirs, 1M71, teint bilieux
- poudre de chasse et des allumettes amenés de Burguète(Espagne) à Elissonda (Espagne)
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

147. 29 novembre 1872, douane des aldudes

Coupable de contrebande

- Martin Lounarila, laboureur aux Aldudes, venant de Ziluetz
- Allumettes
- Renvoi devant les autorités espagnoles

150. 5 décembre 1872, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande

- Gracian Antonena à saint jean pied de port journalier domicilié à Banca, âge non mentionné
- Tabac
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

151. 30 mai 1873, douane à saint jean pied de port

Coupable de contrebande

- Pierre Laborde journalier, demeurant et domicilié à Esteringuibel prés du pont du saint Laurent à Dix kilomètres
- tabac à priser
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

152. 2 février 1874 au 28 septembre 1874, douane de bayonne,

Commerce d'armes:

- Maguerite Soucaret, armurière, né dans le Gers et domicilié à Bayonne
- Armes de guerre sans autorisation, détention illégale de poudre et de munitions
- Jugement inconnu

153. 13 juin 1874, douane à Banca,

Coupable de contrebande :

- Bernard Erdicoborde journalier, domicilié à Banca, âgé de 18 ans
- accompagné de deux individus
- allumettes chimiques, café en fève, sucre assimilé au raffiné, eau de vie
- amende de 500 francs et 3 mois de prison

152. 19 juin 1874, douane d'Oloron

Coup et blessures sur agent des douanes

- Préchaq dit Bascou dit Pierre Gazou, pasteur de brebis, âgé de 31ans
- Jugement inconnu

153. 11 juillet 1874, douane d'Oloron

Coupable de contrebande

- Marie Araguer à Oloron, journalier à Oloron Sainte Marie, né à Urdès, âgé de 31ans et 3 enfants
- Allumette
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison

156. 17 juillet 1874, douane à Bidarray

Coupable de contrebande

- Bertrand Jaureguiberry, journalier domicilié à Bidarray
- accompagné de 4 individus
- Poivre
- Amende de 500 francs et 3 mois de prison

157. 14 aout 1874, douane de saint jean pied de port

- François Lasserre, journalier, domicilié à Lantabat et âgé de 27ans
- tabac à priser
- amende de 500 francs et 4 jours de prison

158. 4 février 1876, douane à Laruns

Coupable de rébellion :

- Thomas Arrude, laboureur, né et domicilié à Jallens, province de Huesca âgé de 23 ans, célibataire
- accompagné de deux personnes
- des ballots d'allumettes
- renvoi devant les autorités espagnoles

159. 22 décembre 1876, douane de Monein

Coupable de colportage:

- Pablo Lariague, journalier, né à Lumber, province de Saragosse, domicilié à Pardies, âgé de 20 ans et célibataire.
- Allumettes
- renvoi devant les autorités espagnoles

3U5\769 1875-1883

1. 22 janvier 1875, douane d'Arneguy

- Arnaud Barcelona, aubergiste, demeurant à Arneguy, originaire d'Arneguy,
 45 ans
- Vin, alcool, tabac, allumettes, jeux de carte
- Amende de 200 francs pour recel de vin, 500 francs pour recel d'alcool, 100 francs pour recel de tabac exotique, 100 francs pour recel de boites d'allumettes, 1000 francs pour recel de jeux de carte
- 2. 26 et 27(*2) décembre 1874, 14 et 27 janvier 1875, 4(*2) et 6 février 1875, douane de Banca, Bidarray, Irissary, Helette, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Banca) deux ballots de sucre assimilé au raffiné, eau de vie

- (Bidarray) neuf ballots de poivre, un ballotin double emballage sucre assimilé au raffiné et café
- (bidarray) un ballot de poivre
- (Irissarry) 6 ballots de poivre
- (helette) 3 ballots de poivre noir
- (Bidarray) 2 ballots de poivre et deux ballots de piment
- (helette) 4 ballots de piment
- (helette) 2 ballots de poivre
- 3. 20 janvier, 8 et 12 février 1875, douane d'anhaux, Arneguy, Saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Anhaux) un ballot de tabac en feuille
 - (Arneguy) sucre assimilé au raffiné, café, chocolat, sel gemme, vin rouge ordinaire, tabac à fumer, tabac à priser, eau de vie à 44°, clou de girofle, allumettes
 - (Saint jean pied de port) sucre assimilé au raffiné, café torréfié ou moulu, sel gemme, café en fève, huile fine pure d'olive, chocolat, eau de vie, vin rouge ordinaire, tabac en feuille, tabac à fumer, tabac à priser, allumettes chimiques en cire, carte à jouer, chaussettes en laine, poivre, clou de girofle, fil de laine
- 4. 12 février 1875, douane de saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre assimilé au raffiné, café torréfié ou moulu, café en fèves, sel gemme, huile fine pure d'olive, chocolat, eau de vie de 35°, vin rouge ordinaire, tabac en feuilles, tabac à fumer, tabac à priser, allumettes chimiques en cire, carte à jouer, chaussettes en laine, poivre, clous de girofle, fils de laine
- 5. 16 avril 1875, douane d'Arneguy

- Joseph Castillot, conducteur de la charrette, refugié à Saint jean pied de port, journalier, demeurant et domicilié à Valcarlos, allant à Arneguy
- complice de Jean Errasmouspé voiturier à Arneguy qui est l'espion de la bande de 2 hommes. Jean Errasmouspé s'enfuit avec un de ses complices vers l'Espagne
- accompagné par un inconnu fugitif
- Fût d'eau de vie est destiné à la veuve Marie Reculusa mis sur une charrette de deux roues tiré par un mulet hongre noir mal teint, museau jaune hors d'âge, 1m 26
- Amende de 500 francs
- 6. 30 avril 1875, douane d'Arneguy

Coupable de contrebande :

- Jean Errasmouspé, voiturier, demeurant et domicilié à Arneguy
- Eau de vie de 44°, charrette de deux roues
- Acquittement on ne peut pas savoir si c'est le même fût
- 7. 14 avril 1875, douane de Mauléon

Coupable de colportage :

- Gregory Lopez y Escaut, domicilié à Urdues province de Huesca, journalier, 39 ans, venant de Casada province de Huesca, laboureur avec un passeport venant d'Alcide
- Martin Lopez y Escaut, domicilié à urdues province de Huesca, journalier, 35 ans, laboureur, venant de Casada, sans passeport
- allumettes
- Amende de 300 francs chacun
- 8. 18 avril 1875, douane de Saint Jean Pied de Port Coupable de contrebande :
 - Miguel Garcia, journalier, demeurant et domicilié à Arneguy, espagnol, âgé de 23 ans, né à Linivau (Espagne), fils de Batista Garcia et Tomara Orsaviava. Il fait l'objet d'un autre procès verbal du 1^{er} novembre 1874 sous le nom de Juan Miguel (domestique du sieur Valentin Betbeder, demeurant à Valcarlos, accompagné de Pedro Sartre, domestique du dit Betbeder (tabac, amende 500 Francs)
 - Antonio Errea journalier, domicilié à Valcarlos
 - 2 ballots de sucre assimilé au raffiné
 - 3 jours de prison, amende de 500 francs
- 9. 5 mars, 18 avril 1875, douane de Saint Michel, Saint Jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Saint Michel) 5 ballots de piment
 - (Saint Jean Pied de Port) 12 ballots de poivre
- 10. 19, 22, 27 mars, 1^{er (*2),}2, 4, 6 avril 1875, douane de saint martin d'arossa, Baigorry, Urdos, Helette, Bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Saint Martin d'arossa) 3 ballots de poivre
 - (Baigorry) 2 ballots de sucre assimilé au raffiné
 - (Urdos) deux ballots de sucre assimilé au raffiné
 - (Helette) trois ballots de piment
 - (Bidarray) trois ballots de piment
 - (saint martin d'arossa) 4 ballots de poivre
 - (Baigorry) un ballot de sucre assimilé au raffiné
 - (Helette) trois ballots de poivre
- 11. 6,12, 14, 18, 23, 27 février, 8 et 17 mars 1875, douane de Bidarray, Helette, saint Martin d'arossa, Baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Bidarray) 4 ballots de poivre en grains
 - (Helette) 8 ballots de poivre
 - (Bidarray) 6 ballots de poivre, 4 ballot de piment
 - (bidarray) 3 ballots de poivre, un ballot de piment
 - (Helette) 3 ballots de poivre
 - (Bidarray) deux ballots de tabac vert en feuilles
 - (saint Martin d'arossa) 5 ballots de piment
 - (Baigorry) deux ballots de sucre assimilé au raffiné et un ballotin de tabac vert en feuille

- 12. 15, 18, 21,24 avril ,3 et 15(*2) mai 1875, douane d'helette, Bidarray, saint martin d'arossa, Baigorry, Irissarry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Helette) 4 ballots de piment, 3 ballots de poivre
 - (bidarray) 3 ballots de poivre
 - (saint martin d'arossa) un ballot de tabac vert en feuille, deux ballots de piment
 - (bidarray) 3 ballots de piment et un ballot de poivre
 - (bidarray) deux ballots de poivre, un ballot de tabac vert en feuille, un ballot de tabac fabriqué à fumer en poudre
 - (helette) 4 ballots de poivre
 - (Baigorry) 5 ballots de poivre en grains
 - (Bidarray) 19 ballots de poivre
 - (Irissarry) 3 ballots de piment
- 13. 19,21,26 mai, 8 juin, 10,12 juin 1875, douane de Banca, Baigorry, Saint Martin d'arossa, Bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Banca) un ballotin de sucre assimilé au raffiné, eau de vie
 - (Bidarray) 3 ballots de poivre
 - (Bidarray) 6 ballots de poivre blanc en grains
 - (Bidarray) un ballot de tabac vert en feuilles
 - (Baigorry) 3 ballot de piment, 1 ballot de poivre
 - (Bidarray) un ballot de café, 3 ballots de tabac vert en feuille
 - (saint martin d'arossa) 3 ballots de café
- 14. 18 juin 1875, douane de Saint jean pied de port et de lasse, à Armandaritz, 16km de l'étranger :

- Bernard Idiéder, cultivateur métayer, domicilié à Iholdy, 24 ans
- Une bande de 4 hommes chargés et un cinquième servant de guide ; les gendarmes ont arrêté qu'un seul le prévenu.
- Deux ballots de piment
- Amende de 500 frs, 3 mois de prison
- 15. 13(*2),28 juin, 1^{er(*2)} et trois juillet 1875, douane de Bidarray, helette, Baigorry, saint martin d'arrosa, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Saint Martin d'arrosa) 9 ballot de piment
 - (Bidarray) 8 ballots de poivre blanc
 - (Baigorry) un ballot de sucre assimilé au raffiné, un ballot de café, un ballot de tabac vert en feuille
 - (Bidarray) 5 ballots de poivre, un ballot de piment
 - (helette) 4 ballots de poivre
 - (helette) 3 ballots de poivre noir
- 16. 9, 11, 21 aout 1875, douane de Irissarry, Bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Irissarry) un ballot de poivre noir, un ballot de piment
 - (Irissarry) 4 ballots de poivre noir
 - (Bidarray) 3 ballots de poivre

- 17. 26 juillet, 19,20 octobre 1875, douane de Licq, Arneguy, saint jean pied de port, Montory, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Montory) Trois outres de vin rouge, une outre d'eau de vie à 32°, fromage blanc à pate molle, allumettes en cire
 - (Arneguy) sac sucre assimilé au raffiné, sucre vergeoise, café, sel gemme, tabac en feuille, 3 jeux de cartes, vin rouge ordinaire, eau de vie à 44°
 - (saint jean pied de port) sucre assimilé au raffiné, café, sel gemme, chocolat, eau de vie à 35°, tabac en feuille, tabac fabriqué à fumer, allumettes chimiques en cire, 3 jeux de cartes, ceinture en laine, poivre, chicorée moulue, fil de laine
- 18. 2 septembre, 17 novembre 1875, 8 janvier(*2), 9 février, sept mars 1876, douane d'Irissarry, Urdos de Baigorry, Aldudes, saint martin d'Arrossa, Baigorry, Bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Irissarry) 3 ballots de poivre noir
 - (aldudes) un ballot de tabac vert en feuille
 - (urdos de baigorry) deux ballots de tabac vert en feuille
 - (saint Martin d'Arossa) un ballot de tabac vert en feuille
 - (Baigorry) sucre assimilé au raffiné, café en grain, sel, tabac à priser, tabac vert en feuille, tabac haché à fumer, cigares, allumettes bougies, eau de vie
 - (bidarray) café, sucre assimilé au raffiné, tabac vert en feuilles, tabac fabriqué à fumer avarié, sel étranger, huile étrangère, eau de vie, trois jeux de cartes espagnoles
- 19. 11 mai 1876, contributions indirectes des douanes

- Pierre Labourdette, propriétaire et aubergiste, demeurant à Arroue
- Carrigue, sandalier, demeurant à arroue, intervenant pour la cause de Labourdette
- Vir
- Vin appartenait au sieur Carrigue, relaxe de Labourdette, condamnation de l'administration des contributions indirectes
- 20. 8 avril 1876, douane d'Urdos de Baigorry

Coupable de contrebande :

- Martin Aguerre, métayer, demeurant et domicilié à Saint Etienne de Baigorry, cultivateur, 36 ans, marié, père de 4 enfants
- Accompagné de Martin Imatz, d'Urdos de Baigorry, espionnage, en fuite
- Un ballot de café en grain, un ballot de tabac haché à priser
- Amende de 500 francs, prison de 6 jours
- 21. 12 mai 1876, contributions indirectes de saint palais,

Coupable de fraude :

- Jean Sallenave, fils Louvier, demeurant à Guinarthe, voiturier de Larmanou
- Larmanou, négociant, demeurant à Pau
- Eau de vie de 44° au lieu de 48°
- Sallenave n'est pas responsable (loi de 1873 protection aux transporteurs) mais le sieur Larmanou est le seul responsable

- 22. 12 mai et 5 juillet 1876, douanes à Bidarray et Irissarry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Irissarry) un ballot de tabac vert
 - (Bidarray) un ballot de tabac fabriqué en poudre, deux ballots de tabac exotique en feuilles
- 23. 28 juin, 10, 19, 20, 25 juillet 1876, douane d'arneguy, Arette, Montory, Licq, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Arneguy) cacao
 - (arette, Licq, montory) allumettes en cire, chocolat, fromage blanc à pate molle, outre vide, eau de vie à 32°, poudre à tirer
 - (Arneguy) sucre assimilé au raffiné, café, eau de vie à 44°, poivre, allumettes chimiques en cire
 - (saint jean pied de port) sucre assimilé au raffiné, café, sel gemme, eau de vie à 35°, tabac en feuilles, tabac à fumer, tabac à priser, allumettes chimiques en cire, sardines salées, vieux chaudrons en cuivre
- 24. 5 octobre 1876, douane de Baigorry

- Jean Etchebarne, cultivateur, 24 ans demeurant à Baigorry
- Une corbeille contenant un ballot de sucre assimilé au raffiné
- Six jours de prison et amende de 500 francs
- 25. 8 septembre, 22 novembre 1876, douane de Saint martin d'arossa, Baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (saint martin d'arossa) 3 ballots de café
 - (Baigorry) un ballot de sucre assimilé au raffiné, café en fèves, sel, tabac haché à fumer, tabac vert en feuilles, eau de vie, sardines salées, deux bêtes asines
- 26. 7,21 septembre, 28,29 décembre 1876, 13 janvier 1877, douane d'Arneguy, anhaux, saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Arneguy) un ballot de tabac indigène
 - (anhaux) café, un ballot de sucre assimilé au raffiné, eau de vie
 - (Arneguy) sucre assimilé au raffiné, café, chocolat, eau de vie à 44°, tabac indigène, allumettes chimiques
 - (saint jean pied de port) sucre assimilé au raffiné, café, sel gemme, huile d'olive, chocolat, eau de vie à 35°, tabac en feuille, allumettes chimiques en cire, poivre, un chaudron en cuivre, un chaudron en fonte, ceinture en laine
 - (anhaux) deux ballots de tabac vert en feuilles
- 27. 25 mai 1877, douane de saint jean pied de port

- Bernard Etchepare, demeurant et domicilié à Arneguy
- Non comparant
- Fût d'eau de vie à 44°
- Amende de 500 francs
- 28. 30 mars 1877, douane de Baigorry Coupable de contrebande :

- Guillaume Etcheverry, 4km de l'étranger à Bourmalatz, demeurant à Baigorry, journalier
- Guillaume Antsolabéhère l'a chargé de porter la marchandise chez le sieur Berguignou, épicier à Baigorry
- Café
- Amende de 500 francs, 6 jours de prison
- 29. 1, 19 mai 1877, douane de Bidarray, Baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (bidarray) une bête asine, sucre assimilé au raffiné, sucre brut, café, huile d'olive, sel, tabac fabriqué en poudre, tabac vert en feuilles
 - (Baigorry) trois ballots de sucre assimilé au raffiné → 3 hommes + 1 guide
- 30. 16 mai 1877, douane de Baigorry,

- Francisco Corre, journalier, âgé de 16 ans, domestique à gages à la maison Antsolabéhère, espagnol
- Tabac vert en feuilles, tabac exotique en feuilles
- Remis aux autorités espagnoles pour être juger
- 31. 28 et 29 janvier, 15 juin 1877, douane d'Arneguy, Anhaux, saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Arneguy) 3 ballots de tabac haché à fumer → 3 hommes + un espion
 - (anhaux) 1 ballot de tabac vert en feuilles, un ballot de sucre, un ballot de sel

 → 3 hommes + 2 femmes
 - (Saint jean pied de port) Sucre assimilé au raffiné, café en grains, sel gemme, huile d'olive, chocolat, eau de vie de vin à 30°, tabac en feuilles, allumettes chimiques en cire, chaussettes de laine, deux chaudrons en cuivre, sardines salées
- 32. 25 juillet 1877, douane d'anhaux, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (anhaux) un ballot de café et un ballot de sucre assimilé au raffiné → 2 hommes
- 33. 30 novembre 1877, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Bernard Etchepare, journalier, demeurant et domicilié à Arneguy, marié
- Café
- Amende de 500 francs, prison de 3 jours
- 34. 8 février 1878, douane d'Irissarry

- Jean Guichou, voiturier, domicilié à saint Etienne de Baigorry
- 4 ballots de tabac de provenance inconnu avec l'aide d'une voiture tirée par deux chevaux
- Relaxe à cause d'un problème d'attribution de compétences entre les douanes et les contributions indirectes au niveau de la provenance du tabac
- 35. 19 novembre, 10 et 28 décembre 1877, douane de Saint Michel, Saint jean pied de port, Arneguy, contrebande d'inconnus fugitifs :

- (Saint Michel) deux ballots de tabac en feuilles \rightarrow 2 hommes
- (saint jean pied de port) sucre assimilé au raffiné, café en grains, sel gemme, huile d'olive, chocolat, eau de vie à 30°, vin ordinaire, tabac vert en feuilles, allumettes en cire, poivre, âne
- (Arneguy) sucre assimilé au raffiné, café, sel gemme, tabac indigène, eau de vie à 40°, allumettes bougies
- 36. 12 décembre 1877(*2), douanes de Saint Etienne de Baigorry et Aldudes, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Saint Etienne de Baigorry) sucre assimilé au raffiné, café en fèves, sel, alcool, eau de vie, tabac vert en feuilles
 - (Aldudes) 4 ballots de tabac vert en feuilles, 8 boites en fer blanc contenant des tomates et piments confits, 3 jeux de cartes espagnoles, café en fèves, eau de vie ordinaire, sucre assimilé au raffiné

37. 15 avril 1878, douane de Dusmicq

Coupable de contrebande :

- Thomas Gomez, journalier, domicilié à Valle Muite, âgé de 27 ans
- accompagnés de 2 hommes et un éclaireur, espagnol
- Trois ballots d'allumettes en cire
- Amende de 500 francs et prison de 3 mois
- 38. 14 mai 1878, 11 aout 1878 douane d'Aldudes, de Bidarray contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots de tabac en feuilles → bande de 2 hommes + un guide
 - Tabac fabriqué en poudre, tabac fabriqué à fumer, tabac exotique en feuilles →
 4 hommes + 1 guide

40. 7 juin 1878, douane d'Arneguy

Coupable de contrebande :

- Firmin Barcelona, propriétaire, demeurant et domicilié à Arneguy
- Poivre en grain
- Amende de 500 Francs, prison de 6 jours

41. 22 octobre 1878, contribution indirecte

Coupable d'importation:

- Auguste Asnarès, laboureur, né à Fago(Espagne)
- Allumettes
- Amende de 500 francs, prison d'un mois

42. 2 octobre 1878, douane de saint jean le vieux

Coupable de contrebande :

- Anne Mentaberry, journalière, se disant domicilié à saint jean le vieux
- Allumettes en cire, eau de vie
- Prison de 6 jours, amende de 500 francs

43. 16 octobre 1878, douane de Larceveau, à Ostabat

- Marianne Salaberry, épouse Duprat, âgée de 55 ans, ménagère, demeurant à Bunus (Basses Pyrénées)
- Récidiviste, contravention en février 1878
- Eau de vie achetée au sieur Irigoin épicier à Saint Palais, âne servant de moyen de transport
- Amende de 500 francs
- 44. 11 novembre, 19 novembre 1878, douane de Licq, Arette, saint Jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - (Arette, Licq) allumettes en cire, sel gemme, eau de vie à 32°, tabac hachés à fumer, vin rouge ordinaire, chocolat, fromage blanc à pâte molle, poudre à tirer
 - (Saint Jean Pied de Port) sucre assimilé au raffiné, café en grains, sel gemme, huile d'olive, chocolat, eau de vie à 30°, vin ordinaire, tabac en feuilles, tabac haché, allumettes en cire, paires de chaussettes, poivre en grains, cartes à jouer espagnoles, fil de laine, poudre de chasse, chicorée, sardines salées

45. 25 janvier 1879, douane de Saint Jean Pied de port

Coupable de contrebande :

- Catherine Etchepare, journalière, marié et domicilié à Arneguy, demeurant à Valcarlos
- Allumettes en cire
- Prison de 3 jours, amende de 500 francs

46. 8 octobre 1878, contribution indirecte

Coupable d'importation :

- Monique Asnarès ou Hasuaretz, laboureuse et sandalière, né à Fago (Espagne), mineure, fille d'Auguste Asnarès
- Auguste Asnarès ou Hasuaretz, laboureur, né à fagat province de Huesca, demeurant ou actuellement à Chéraute
- Allumettes
- Prison de 1 mois et amende de 500 francs

47. 3 février 1879, douane de Lecumberry, contrebande d'inconnus fugitifs :

Allumettes

48. 4 décembre 1879, douane de Bellocq

Coupable d'importation :

- Bernard Carrique, sandalier, domicilié à Aroue
- Castéra et Lagua propriétaires, domiciliés à Bellocq
- Deux futailles de vin à destination du sieur Laramburu, propriétaire, domicilié à Lohitzun-ayhercq
- Au début, relaxe mais après enquête, condamnés mais les accusés sont défaillants

49. 12 Avril 1879, douane de saint jean pied de port

- Grachina Bordato, ménagère, domiciliée à Saint Jean le vieux
- Cabas contenant une bouteille d'eau de vie venant d'Espagne

- Récidiviste, elle a déjà fait passé la même quantité d'eau de vie
- Amende de 500 francs et 3 jours de prison

50. (3 juillet 1879, contributions indirectes :

Coupable d'importation:

- Arnaud Unasso, débitant, demeurant à Lecumberry
- Refus de recenser ses liquides
- Relaxe au début mais 1880, la cour a reformé le jugement et condamnait le prévenu à 200 Francs d'amende

51. 13 juin 1879, douane de Saint Jean pied de port :

- Anne Mentaberry, journalière, demeurant à Saint jean le vieux
- Allumettes et eau de vie ordinaire
- Récidiviste, condamné le 2 octobre 1878 (eau de vie et allumettes) et le 26 septembre 1878 (allumettes et eau de vie). Avant cette date, elle a été dépossédé à trois reprises différentes de sa marchandise et elle est connue par les douanes pour se livrer à la fraude de filtration
- Amende de 500 francs, 3 jours de prison
- 52. 3 février 1879, douane de Lecumberry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Allumettes chimiques en cire
- 53. 27 octobre 1879, douanes de Licq et de Montory, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Tabac haché à fumer, eau de vie à 32°, sel gemme, allumettes en cire, poudre à tirer
- 54. 26 février 1880, douane de Saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Allumettes \rightarrow une bande de 5 hommes dont 4 étaient chargés
- 55. 28 décembre 1880, douane de Saint Jean Pied de Port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre assimilé au raffiné, café en grains, sel gemme, huile d'olive, chocolat, eau de vie, vin, tabac en feuilles, cigarettes, tabac à priser, allumettes en cire, jeux de cartes à jouer, paires de chaussettes en laine, poivre, chaudrons en cuivre, fil de laine, liqueur, poudre de chasse
- 57. 28 décembre 1880, 22 février 1881, douanes d'Arneguy, saint jean pied de port, contrebande d'inconnu fugitifs :
 - Sucre raffiné, café, sel gemme, huile d'olive, chocolat, eau de vie à 40°, vin rouge ordinaire, tabac à fumer, allumettes bougies, jeux de cartes à jouer, outre vide
 - Sucre assimilé au raffiné, café en grains, sel gemme, huile d'olive, chocolat, eau de vie, vin, tabac en feuilles, cigarettes, tabac à priser, allumettes en cire, jeux de cartes à jouer, paires de chaussettes en laine, poivre, chaudrons en cuivre, fil de laine, liqueur, poudre de chasse
- 58 .28 aout 1881, douane de saint jean pied de port

Coupable de recel:

- Gratianne Etchepare, veuve Etchegoyen, débitante, demeurant à Esteringuibel
- Vir
- Relaxe puis condamné mais defaillante
- 59. 7 mars 1881, douane de Licq et Sainte Engrâce, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 18 ballots d'Allumettes en cire, un ballotin de poudre à tirer → bande de 24 hommes dont 21 chargés de ballots, 2 chargés de vivres et 1 guide
- 60. 14 juin 1881, douane de Saint Etienne de Baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sel, sucre blanc, café, tabac en feuilles, tabac exotique en feuilles, eau de vie, anisette, huile d'olive, fil de laine, vin rouge ordinaire, sardines salées, âne servant de moyen de transport, allumettes bougies
- 61. 16 juillet 1881, douane de saint jean pied de port

Coupable de colportage et contrebande :

- Arnaud Erréca, journalier, chiffonnier, né et demeurant à saint jean le vieux, âgé de 68 ans, 1m56, cheveux et sourcils grisonnants, front découvert, yeux châtains, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint coloré
- Allumettes à Hosta
- Amende de 300 francs
- 62. 30 septembre 1881, douane d'Urdos de Baigorry

Coupable de contrebande :

- José Erria, état de labeur, domicilié à Osses, né en Espagne, marié
- Café, allumettes bougies
- Amende de 500 francs, 3 jours de prison
- 63. 24 février 1882, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Jean Etcheverry, âgé de 69 ans, journalier, demeurant à anhaux
- Vendu des boissons au détail sans déclaration
- Amende de 300 francs
- 64. 24 février 1882, douane de Saint michel

Coupable de contrebande :

- Arnaud Erréca, chiffonnier, demeurant à saint jean le vieux
- Allumettes chimiques, eau de vie
- Amende de 300 francs pour le délit d'importation en fraude d'allumettes, amende de 500 francs et 3 jours de prison
- 65. 17 septembre 1883, douane de Licq, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Allumettes en cire \rightarrow bande de 4 hommes chargé
- 66. 28 septembre 1883, douane de Licq

- Marcellin Laplace, âgé de 17 ans, journalier, né à Hacho (Espagne), fils de Mathias et de Aguede Cerren, demeurant à Oloron, revient d'Etchou
- Neuf ballots d'allumettes de cire
- Amende de 500 francs et 3 mois de prison
- 67. 18 décembre 1883, contribution des douanes indirecte, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Allumettes
- 69. 5 février 1882, douane de Bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 4 caisses de tabac en poudre -→ bande de 4 hommes
- 70. 9 mars 1883, contributions indirectes de saint palais Coupable de colportage :
 - Marie Castillo, femme Gastelou, ménagère, domicilié à Arneguy
 - Allumettes chimiques de fabrication espagnole
 - Amende de 300 francs
- 71. 18 avril 1883, douane de Licq, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Allumettes chimiques en cire \rightarrow bande de 7 hommes
- 72. 11 mai 1883, douane de Licq

- Domingo Larripa journalier domicilié à Laguinge-Restoue, âgé de 26 ans, né à Sillesse, père de 2 enfants
- antoine asuary, journalier, âgé de 23 ans, né à Fago, célibataire
- acompagné de deux hommes dont un est un guide
- 3 ballots d'allumettes chimiques en cire
- Amende de 500 francs et 3 mois de prison
- 73. 19 mai 1883, douane de sainte Engrace, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots d'allumettes chimiques en cire → bande de deux hommes avec un éclaireur
- 74. 7 juin 1883, douane de Saint Palais, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Allumettes et deux parapluies
- 75. 22 juin 1883, douane à Lecumberry

- Francisco Oudie, âgé de 44 ans, né à Escafos, journalier
- Un ballot de sel
- 4 jours de prison et amende de 500 francs
- 76. 5 septembre 1883, douane de saint jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre raffiné, café, chocolat, huile d'olive, sel gemme, allumettes en cire, vin ordinaire, eau de vie à 30°, jeux de cartes étrangères, tabac à fumer, cigarettes, cigares, chaussettes en laine, seaux en bois, chaudron en cuivre

3U5\770 1884 – 1891

1. 30 janvier 1885, douane de Bégui eder

Coupable de contrebande :

- Santiago Barnetche, journalier, originaire de amayouse (espagne)
- Tabac vert indigène, café, allumettes
- Amende de 500 francs et 3 jours de prison
- 2. 21 décembre 1883, 9 février 1884, douane de Sainte engrâce et Larrau, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Deux ballots d'allumettes communes chimiques en cire → bande de 2 hommes + un guide
 - 5 ballots d'allumettes en cire → une bande de 5 hommes + 1 éclaireur
- 3. 5 novembre 1883, 3 mars 1884, douane de Baigorry et Bidarray, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sel, sucre blanc, café en grains, tabac haché à fumer, tabac à priser, tabac en feuilles, vin rouge ordinaire au dessous de 15°, eau de vie, allumettes bougies, chocolat, sardines
 - Tabac en feuilles
- 4. 14 avril 1884, douane de saint jean pied de port

Coupable de colportage :

- Martina Chancelous, veuve Victoriano, âgée de 47 ans, née et demeurant à Orbaïceta (Espagne), fille de Joachim et de maria Barberaene, veuve ayant 4 enfants
- Allumettes chimiques de provenance espagnole
- Amende de 300 francs
- 5. 28 mars 1884, douane d'arneguy

- Martin Gastelou, journalier, alpagatier 34 ans, domicilié à Ispoure
- Eau de vie de 40°, allumettes bougies
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 6. 26 avril 1884, douane de Saint Jean pied de port, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sucre, poivre, café, chocolat, huile d'olive, sel gemme, allumettes chimiques en cire, vin ordinaire, eau de vie, tabac à fumer, cigarettes, cigares, jeux de cartes étrangères, fromage à pate molle, outre vide, chaudron en cuivre
- 7. 20 avril, 18 juin 1884, douane de lécumberry, Doronde, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Allumettes chimiques en cire, allumettes
 - Allumettes en cire
- 8. 16 mai 1884, administration des douanes de saint palais

Coupable d'importation en fraude :

- Francisco Hurria Lopez, journalier, espagnol, domicilié à Anso (Espagne)*
- Accompagné de 4 inconnus fugitifs
- Trois ballots de allumettes chimiques en cire, 1 ballot de poudre de chasse
- Amende de 500 francs, 3 mois de prison
- 9. 4 juillet 1884, douane de Saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Jean Laxague, journalier, demeurant et domicilié à Banca
- Vin rouge ordinaire et eau de vie
- Amende de 500 francs et 4 jours de prison
- 10. 20 novembre 1884, administration des douanes à saint Palais

Coupable de contrebande :

- Michel Petré, journalier, demeurant à Arneguy, né à Valcarlos, marié et père de 6 enfants
- Poudre à feu
- Amende de 500 francs et 3 jours de prison
- 11. 9 janvier 1885, douane de saint jean pied de port

Coupable de colportage :

- Marie Bidabéhère, journalière, demeurant et domicilié à Uhart Cize
- Allumettes en cire
- Amende de 300 francs
- 12. 24 janvier 1885, douane d'Arneguy

Coupable de contrebande :

- Nicasio Blasqui, journalier, demeurant à Ustarra (Espagne), âgé de 52 ans, sans domicile fixe
- Allumettes bougies
- Amende de 500 francs et 6 jours de prison
- 13. 16 septembre 1884, douane d'Haritzalde, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - 38 brebis et un mouton → bande de 2 hommes
- 14. 27 mars 1885, contribution indirecte à Orthez, colportage d'inconnus fugitifs :
 - Allumettes en cire d'origine espagnole
- 15. 14 aout 1885, contribution indirecte à Saint Etienne de Baigorry

Coupable d'avoir transporté plus de passagers :

- Bernard Curutchet, entrepreneur de voitures publiques, demeurant à Irrisarry
- Transporter 5 voyageurs dans une voiture déclarée à la régie pour deux places seulement.
- Relaxe
- 16. *26 juin 1885, contribution indirecte à saint jean pied de port Coupable de détention frauduleuse de produits :

- Bernat Iribarne, débitant de boissons, né à uhart Cize, demeurant et domicilié à Arneguy
- Trois bouteilles d'alcool à divers degrés, cigarettes, tabac à fumer de provenance espagnole
- Amende de 100 francs

17. 16 avril 1885, administration des douanes

Coupable de contrebande :

- Geronimo Elisando, cultivateur, né ,demeurant et domicilié à Orbaiceta (Espagne), âgé de 28 ans
- 45 Cartouches à balles chargées et amorcés dans un étui en cuivre, mulet, sac à charbon de bois et une couverture en laine
- Amende de 500 francs et 3 jours de prison

18. 1er mai 1885, douane de saint jean pied de port

Coupable de contrebande :

- Dominica Landabouru, journalière, domicilié à Saint jean pied de port, mariée
- Allumettes chimiques en cire
- Amende de 500 francs et 3 jours de prison

19. 14 aout 1885, douane de Banca

Coupable de contrebande :

- Jean Iribarne, domestique, demeurant et domicilié à Banca
- Vin rouge
- Amende de 500 francs et 6 jours de prison

20. 25 aout 1885, douane d'arneguy

Coupable de contrebande :

- Martin Gastellou, sandalier, âgé de 36 ans, demeurant à Ispoure, né à saint jean le vieux
- Allumettes chimiques
- Amende de 500 francs et 3 jours de prison

21. 21 avril 1885, administration des douanes

Coupable de contrebande :

- Jean Etcheverry, journalier, demeurant à Bussunavitz, âgé de 26ans
- Anne Bentaberry, journalier, demeurant à saint jean le vieux, âgé de 26 ans
- Eau de vie à 40°, allumettes chimiques
- Amende solidaire de 500 francs et 3 jours de prison

22. 26 février 1885, douane de Lasse

- Anne Mentaberry, journalière, domicilié à saint jean le vieux, âgée de 38 ans, fille de Mentaberry et Marie Etcheverry
- Marie Escos, journalière, domicilié à saint jean le vieux, âgée de 17 ans, fille de Jean Escos
- Eau de vie et allumettes chimiques
- Amende de 500 francs et 3 jours de prison

- 23. 12 mai 1885, douane de Baigorry, contrebande d'inconnus fugitifs :
 - Sel, sucre blanc en poudre, café, allumettes bougies, tabac en feuilles, tabac haché à fumer, tabac de cantine, eau de vie, anisette, fil de lin

24. 23 octobre 1885, contribution indirecte de saint Palais

Coupable d'introduction frauduleuse de boissons :

- Gratien Ibarrart, débitant, né et domicilié à Orègue
- Vin
- Amende de 200 francs

25. 11 novembre 1885, douane de Banca

Coupable de contrebande :

- Thomas espinosa, domestique, demeurant à Banca, fils de père et mère inconnu, né à Orbara (Espagne)
- Allumettes bougies, eau de vie anisette
- Amende de 500 francs et 3 jours de prison

26. 11 novembre 1885, administration des douanes

Coupable de contrebande :

- Martin Cuerta, journalier, demeurant à Valcarlos, âgé de 43 ans, fils de Francisco et de catherine Ximenes, marié, un enfant, journalier, demeurant à Valcarlos
- Allumettes bougies
- Amende de 500 francs et 3 jours de prison

27. 14 novembre 1885, douane de Banca

Coupable de contrebande :

- Antoine Iros, domestique, demeurant à Banca, âgé de 21 ans
- Eau de vie
- Amende de 500 francs et 3 jours de prison

28. 24 novembre 1885, douane de Saint jean pied de port

- Marie Andréanau dit Rominiche, journalier, demeurant à Uhart-Cize, anciennement Marie Errasmouspé, veuve Dominique Andriano, né à Lasse, âgée de 60 ans environ*
- Vin ordinaire, alcool, allumettes
- Amende de 500 francs et 3 jours de prison

Annexe 2 : La chanson du contrebandier (basque et français)

Cantore berri batzu, Aire zaharrian, Nahi ditut phazatu Orai presentian. Cer miseria dugun

Orai herrietan, Indarric ezin eguin Gure countrebandan!

Countrebandistac dira
Orai dolugarri,
Deusic erin athera
Gobernamenduari.
Guardas betheric daude
Sokhuac igueri;
Ezin confida gaude
Segretuz nehori.

Officio guis' oroz
Guizonen galceco,
Et' abiatuz gueroz
Neke den' uzteco.
Baldin fortuna banu
Auher bicitceco,
Chede on eguin nu
Seculan ez ioaiteco.

Sorthu izan banintz Aitoren semia, Edo, ezta beztainintz, Arrandaz bethia, Eznien phensatuco Countrebandan hastia; Bainan niz bethico Gaicho eskeleria.

Eztut debocioneric Ardura phensatcen, Baici countrebandaric Non aise pasatcen. Bardin bekhatu hadut

Horrela eguiten,
Jinco, jaunatan dut,
Urricalmendu izanen.
Countrebandistaren
Tristura handia,
Ikhara lotsaren
Bihotza hartia.
Gose eta egarrian

Quelques chants nouveaux, Sur l'air ancien, Je veux composer A cette heure même. Quelle détresse nous avons Maintenant dans nos contrées, Qu'il n'y a plus de ressource Dans nos contrebandes!

Les contrebandiers sont
En ces temps bien à plaindre,
Ne pouvant rien arracher
Au gouvernement.
De douaniers sont remplis
Et débordent tous les recoins;
Nous ne saurions plus nous fier
Pour un secret à personne.

Ce-métier en tout sens Perte de l'homme, Et une fois commencé Est impossible à quitter. Si j'avais assez de fortune Pour vivre sans rien faire, Je ferais bien serment De ne jamais frauder.

Si j'étais né
De la race des nobles,
Ou, du moins,
Muni de bonnes rentes,
Je n'aurais point songé
A commencer de contrebande;
Mais pour toujours je suis
La pauvreté même.

Je n'ai pas de pensées dévotes Souvent dans mon esprit, Mais oui, les contrebandes Où mieux je les puis passer. Si par là je pèche

Me conduisant ainsi,
De Dieu, mon seigneur, j'aurai
Soulagement et pardon.
Du contrebandier
Grande tristesse,
De tremblement, de crainte
Son cœur sera chargé.
Dans la faim, dans la soif

Ardura izaitia, Hori mundu huntan Ene bicitcia.

Guardia horic ditugu Etsai handiac. Bethi umen tugu Non guiren galdiac, Guaitiarrac ezarriz Emanez diruia, Guezurrez igorriz Jente necatuia. Gobernamenduac du, Oi , guizon fidelic , Et' pagatcen ditu Ein gabe doluric. Balaki nola diren Cerbitchatcen lehenic, Horietaz lio ezarriren Gazteluiac betheric. Gazteluian hazteco, Ezlukete balio. Guizon falsu, hastio, Da hoietan sarthuco. Zarthaina bezain gosiac Dir' eguiaz mintzatzeco Cernahira ekharriac Bazcari baten taco. Countrebandistac balire Counsideraturic, Gachoac heta dire, Merechimendu handiric; Bainan orotaz heinen, Oi, mesperesaturic.

Alta eztugu eguiten Nehori gaizkiric. Ukhacie, othoi, beraz Gutaz compasione, Bai et' eguin arduraz Oroc debocione. Gure bicia beita Ecinago triste, Ez gure icena aipha Othoitz' eguin gabe.

Bersu hoc eguin ditut, Cambera batian, Ene gorputza emandut Sasuien barnian, Nahiagoric içan Etzanic hoian. Nitaz dezala ukhan

Etre souvent, Telle est en ce bas monde Mon existence.

Nous avons ces douaniers Grands ennemis. Toujours on nous les dit en quête Des lieux où nous errons, Nous postant des espions Gagnés à prix d'argent, Ou trompant par leurs mensonges Le pauvre monde. Le gouvernement possède, Oui, des serviteurs fidèles, Et il les paie Sans parcimonie. S'il savait cependant comment eux-Se servent les premiers, mêmes De tels hommes Il ferait regorger les prisons. Pour les nourrir en prison, Ils n'en valent pas la dépense. Hommes faux, odieux, Seuls se trouvent parmi eux. Gourmands comme des poëtes, Ils sont, pour dire le vrai, Prèts à se plier à tout Pour un diner. Si les contrebandiers étaient Appréciés à leur valeur, On trouverait dans ces pauvrets De grands mérites; Mais par tous ici, Hélas! méprisés ils sont.

Cependant nous ne faisons A personne de tort. Ayez, de grâce, enfin De nous compassion, Et faites aussi souvent Tous pour nous dévotion, Car notre vie est On ne peut plus triste. Ne prononcez nos noms Qu'avec une prière.

Ces vers j'ai composé Dans la cachette Où j'ai introduit mon corps En plongeant dans les ronces, Plus désireux de me trouver Couché dans un bon lit. Plaise à Dieu avoir de moi Jaincoac urrical hiltcian! Pitié à l'heure de ma mort!

>>

Source : Michel Francisque, le Pays-basque, sa population, sa langue, ses meurs, sa littérature et sa musique⁵⁷

Annexe 3: Adam le contrebandier

~

Entre un cloître et un tombeau, Adam grandit à l'ombre de l'autel, où, l'âge venu, il doit dire la messe.

Il étudie sans être troublé par les bruits du monde, qu'il ne connaît pas, ni par le souvenir de parents qu'il a oubliés; mais il pense souvent au bois vert.

Au bois vert qui recèle des hôtes inconnus, et d'où le vent fait sortir des voix qui appellent ou mettent en fuite les nuages.

Oh! qu'il voudrait, comme eux, sans frein ni loi, parcourir l'espace! surtout pénétrer dans ce pays des rêves que la cloche lui révèle quand elle invite à la prière!

Mais il le connaîtra quand il revetira la chape d'or et de soie, et qu'il chantera les louanges du Très-Haut dans un nuage d'un encens enivrant.

Ce moment tant désiré vint enfin, et Adam reçut

l'onction sainte qui devait éteindre dans son cœur tous les orages; mais, hélas! c'était de l'huile, et non plus de l'eau comme au baptême.

Il connut le monde par la confidence des chutes que l'on y fait, et deux ans ne s'étaient point écoulés, qu'il buvait à la coupe empoisonnée du mal.

C'était un soir d'automme. Le vent gémissait par les fentes des portes et des fenêtres, comme pour demander à être admis dans une chambre où brûlait un bon feu.

Adam, assis au coin de la cheminée, et plongé dans la réverie, cherchait à donner la vie aux serpents de flamme qui couraient sur les tisons, mourant pour renaître encore.

La porte s'ouvrit tout-à-coup. Adam se levait pour la fermer, quand il se trouva devant une femme qu'il ne connaissait pas.

 Venez, lui dit-elle. La poutre est tombée, et la maison va périr. Venez, on vous attend. »

Adam regarda la femme : elle était grande et belle, ses yeux noirs lançaient des flammes plus brillantes que celles du foyer, et de sa poitrine gonflée s'élevait comme une vapeur.

Adam n'entend plus le vent du dehors : en proie à une espèce de vertige, c'est de lui maintenant que vient la tempéte qui sille à ses oreilles.

— Femme, où donc me conduis-tu? La mort réclamet-elle mon saint ministère, et pour la devancer faut-il toute la vitesse de mon cheval?

216

⁵⁷ Francisque(M.), *le Pays-basque sa population, sa langue, ses mœurs, sa littérature et sa musique,* Firmin didot frères, fils et Cie, Paris, 1857, p361-363

— Venez, on vous attend, et le mulet qui doit vous porter est là qui s'impatiente; ne l'entendez-vous pas?

Adam monte; et la femme, saisissant la longe, marche en avant d'un pied furtif et comme habitué aux voies du mal.

Un brouillard épais, après avoir couvert la cime des montagnes, s'était étendu dans les vallons, et le plus profond silence régnait dans la campagne.

Le prêtre se voit sur le chemin de la grande forêt d'Iraty, asile des Bohémiens de la contrée; il comprit que quelque moribond éclairé par la grâce réclamait son ministère.

Que ne parle-t-il à la femme? Mais elle ne parait pas entendre. Comme si elle était en proie au vertige, elle trébuche et tombe sur les ardoises humides du chemin.

Plût à Dieu qu'elle ne se fût jamais relevée! Mais Adam, lui tendant une main secourable, la fait monter sur la croupe de son mulet.

Elle est la, serrée contre lui, au point que les battements des deux cœurs n'en annoncent qu'un. La monture bronche-t-elle, la femme enlace le prêtre de son bras, et la sucur monte au front du cavalier.

Il s'arrête enfin dans le bois vert, et se voit dans un cercle éclairé par un grand feu, au milieu de gens que vous diriez noircis de sa fumée.

Sur une couche de feuilles et de bruyères, un vicillard paraissant en proie à la fièvre`se leva, comme

autrefois Mendi à l'ermitage. Mais, attendez, c'est lui!
Non, c'est son frère, le roi des Bohémiens; il va
mourir et veut laisser son sceptre de roseaux, son

mourir et veut laisser son sceptre de roseaux, son manteau en guenilles à son neveu.

Que vas-tu faire, Adam? Tu balances? Tu es perdu. Tu te dis que tu vas civiliser ceux de ta race; moi je dis que tu n'en feras rien.

Le fort emporte le faible : dix, vingt, cent, sont plus forts qu'un seul, et Dalila a vaincu Samson, le juge d'Israël.

Posée sur son cœur, la main de la Bohémienne y a laissé son empreinte; elle est venue s'ajouter à celle de l'injustice des hommes, qui t'ont reproché d'être le fils du Bohémien.

Fuis, Adam, dusses-tu laisser ton manteau et livrer tes membres à la dent aiguë du froid. Un moment de plus, et tu es perdu.

Adam resta, et son ange gardien, déployant ses ailes, remonta au ciel, aux pieds du souverain juge.

Privé de cette sainte compaguie, le prêtre ne songea plus qu'à la terre, il mangea, il but et s'abandonna au sommeil.

Quand il se réveilla, il était dans la fange, la Bohémienne à son côté; le diable avait pris la place vide.

Comme s'il avait attendu ce moment, le vieillard alla rejoindre Mendi, et put lui annoncer que son fils à son tour glisscrait gaiement le long des sentiers de la montagne. Il y glisse, en effet, pendant les sombres nuits, pour passer de la contrebande, et le douanier terrifié n'ose plus s'y aventurer qu'en tremblant.

A la tête de sa troupe, il ne cesse pas non plus de marauder, de saccager les métairies des colons et d'emporter d'assaut les manoirs crénelés des nobles.

Il ne respecte que la cabane du pauvre et de la veuve; plus souvent encore que les châteaux vides, il a laissé les chaumières pleines.

On y parlera longtemps de lui, et le Bohémien, cassé par l'âge et réduit à l'aumône, dira qu'il l'a connu.

A ce nom, le garde-manger s'ouvre, la ménagère place la méture ' devant le nouveau venu, et la famille vient se ranger autour de lui pour écouter ses récits.

Voici venir Pierre Handi, le vieux Pierre Handi d'Iriberry, qui ne devine pas sculement l'avenir, mais qui connaît tout aussi bien le passé.

Le piton couvert de neige qui s'élève au centre des Pyrénées, voit à la fois à ses pieds la France et l'Espagne.

Pareil à lui, le centenaire Pierre Handi embrasse du même coup d'œil le siècle qui n'est plus et celui qui n'est pas encore.

Bientôt il connaîtra les secrets d'un autre monde : courbé vers la terre qui le réclame, il y tomberait s'il n'était soutenu par son bâton.

Voici Pierre, Pierre Haudi d'Iriberry. Bonjour,

Pierre, tu vas boire et manger là au coin du feu, et tu nous parleras d'Adam, que tu as bien connu.

Tu crains, je le vois, ce bon religieux qui nous entend; rassure-toi, Pierre, il vient de l'autre côté des Ports: peut-être saurons-nous par lui comment Adam y est mort.

- C'était un fier homme qu'Adam; depuis longtemps on n'avait vu son pareil; jamais, ob! non jamais on ne le reverra.
- « Brave, humain, il ne s'attaquait jamais au faible ni au pauvre, mais au riche et au puissant, et souvent l'argent enlevé à ceux-ci s'en allait à ceux-là.
- » Il avait la mamelle gauche à jour et la main percée. Quand il était abondamment fourni de vivres, il faisait dresser sa table sur le chemin, afin que nul ne pût échapper à sa libéralité.
- » Avait-il fini, il se levait, défendant que l'on emportât rien de ce qui restait : il disait que c'eût été faire injure à la Providence et frustrer les oiseaux, Bohémiens de l'air.
- » Pauvres Bohémiens! les aimait-il! Il ne se lassait pas de leur raconter les mêmes choses que M. le curé; mais nous avions les oreilles trop hautes, et c'est folie que de vouloir faire remonter le torrent à sa source.
- » Précipitez plutôt son cours, et qu'il engraisse ses ondes de ce qui se trouve sur son passage; mais que le cri des femmes et des enfants ne se mêle jamais à sa voix.

- C'est ce que recommandait Adam. Brave comme une épée, il ne portait même pas de couteau, et personne ne peut dire qu'il ait fait crier le chien d'un fusil.
- » Plus rapide que la balle, sa main suffisait pour écarter tout ce qui s'opposait à sa volonté. Devant elle, l'homme le plus fort ne manquait jamais de disparaître.
- » Une nuit, surpris pendant que nous longions la montagne d'Orisson, il se dégagea par un coup vigoureux qui envoya le douanier dans un abime.
- « Ma pauvre femme! mes pauvres enfants! » cria le malheureux. Plus rapide que l'izard, Adam s'élance après lui et le retient par un effort suprème.
- » A genoux devant lui, il ouvre l'habit du douanier, qui s'attend à sentir le froid de l'acier, et qui entend le bruit de l'or.
- Et cependant, c'était un douanier qui avait frappé son père, et plus d'une fois les douaniers diminuèrent sa troupe.
- » Mais Adam était sans rancune; vous allez le voir par ce qu'il fit pour l'évêque de Bayonne, qui l'avait excommunié.
- » Sans cesse courbé sur les livres, monseigneur y avait pris un mal cruel, sans y trouver le remède qui pût le guérir.
- » Comme un vase félé par l'âge, il perdait son sang, et, couché sur le côté, s'attendait à perdre bientôt la vie.
- » Mais à Miranda est la vieille Catalina, que la mort respecte, en dépit des années qui la courbent jusqu'à terre.
- Catalina a des secrets qui ressusciteraient les morts, si les vivants n'avaient point une si grande frayeur de les voir revenir.
- J'allai la chercher jusqu'en Castille, et la conduisis à Bayonne, où nos amis de la contrebande l'introduisirent au palais.
- » Deux jours après, Monseigneur, revêtu d'une chasuble étincelante d'or, chantait une messe d'actions de grâce, sans le moindre souvenir pour le prêtre interdit.
- Plus reconnaissante, Catalina m'a donné cette vieillesse qui vaut aujourd'hui au pauvre Pierre le peu de pain qui lui reste à manger.
- Pauvre Pierre, prends-en davantage, prends encore du lard, et mouille ta voix qui s'éteint d'un verre de ce vin généreux.
- Généreux il est vraiment, et de Peralta; oui, c'est bien le même qu'Adam et moi nous allions chercher dans le bon temps, qui ne reviendra plus.
- > Un jour, nous en avions beaucoup à porter de l'autre côté des Ports, et le temps pressuit, car on sentait le douanier qui approchait.
- » Fermin de Zabalo Zuazola conseille à son chef Adam de revêtir son surplis et de chanter du latin; ses hommes porteront les outres dans une bière.

- Puissé-je y être mis moi-même plutôt que de souffrir une parcille profanation! En avant! et si quelqu'un tombe, c'est alors que je prierai.
- Quel brave capitaine qu'Adam, fils de Mendi! ce n'était pas lui qui aurait regardé à quelques hommes pour rendre la marchandise.
- » On part en plein jour, au moment où, fatigués de veiller, les douaniers, retirés dans leur poste, se livrent au sommeil.
- » En marche à la tête de son escorte, il gravit avec agilité les coteaux les plus rapides, franchit les plus profonds ravins et brave la fureur des torrents.
- » Arrivé sur les bords d'un torrent, il veut boire, et se penche sur l'eau; mais l'ennemi, caché sous une roche creuse, s'élance et s'empare de lui.
- » Non pas tout de suite, car Adam était roi dans l'eau comme sur la terre; mais les deux rives du torrent étaient gardées.
- » Où conduira-t-on Adam? quels murs assez forts peuvent retenir captif le vautour du pays de Cize? Il n'est grille ni serrure qui puisse résister à son bec.
- » Ils l'ont mis au château-fort de Lourdes, comme s'il eût été un perroquet et n'eût eu que sa langue pour se défendre, sans ailes pour s'envoler.
- Or, un jour qu'il se promenait sur les remparts, enveloppé de son manteau dans lequel il se fermait aux suppliantes ardeurs d'un vent violent soufflant du pays basque;
- N les comprit enfin et ouvrit sa cape béarnaise à l'ami venu pour l'enlever.
- » Suspendu à son manteau, dont il avait eu l'adresse de se faire des ailes, il se jette en bas des remparts sans balancer, et parvient heureusement, d'une hauteur prodigieuse, à toucher terre et sans se faire le moindre mal. Le surlendemain, il avait gagné la terre d'Espagne.
- » Que dites-vous de cela, et qu'auriez-vous fait ensuite? Vous auriez regagné le pays : c'est ce qu'il fit; et vous auriez dit adieu à la contrebande : c'est ce qu'il ne fit pas.
- » Il lui fallait la vie libre et aventureuse, et bien d'autres choses que je ne veux pas dire; et, sauf le respect que je dois à la compagnie, on ne prend pas de poule sans grain.
- » Adam n'avait pas de grain, et depuis longtemps sa dent était habituée au pain cuit par les autres.
- » Depuis mille ans, l'eau coule dans son chemin, et le loup, en voulant manger de l'herbe, a gagné le mal dont il est mort.
- » Adam recommença la contrebande; mais les temps le étaient changés, et le fils de Mendi, qui l'était aussi, ne glissait plus avec la même gaieté le long des sentiers de la montagne.
- » Une nuit que les étoiles avaient cédé la place aux ténèbres, et que la lumière des morts était allée éclairer les pâles habitants des pays d'en bas, Adam se coula

le long des remparts de Pampelune pour les escalader et y introduire de la contrebande;

- Mais de trahison ne peut nul se garder, et de faux frères avaient divulgué aux carabineros le plan de la marche arrêté dans cette occasion.
- » Il tomba sanglant entre leurs mains et fut enfermé dans la citadelle, sous les verroux de ses noirs et humides cachots. Il y a trouvé la mort.
- Dis plutôt la vie, vieillard. »—Pierre Handi se tut, et le religieux continue son récit.
- « En proie à la fièvre, Adam est porté sur son lit, et pendant que d'un côté un médecin panse ses plaies, de l'autre un prêtre penche vers lui une oreille miséricordieuse.
- » Une femme courbée par l'âge, et dont les traits sont cachés par le voile monastique, vient à son tour prodiguer au prisonnier des potions salutaires et des paroles plus salutaires encore.
- » Elle lui fait baiser son crucifix, qu'elle baise ensuite avec transport; on dit même qu'elle serra le blessé contre son cœur comme s'il eût été son fils, et qu'elle lui donna ce nom.
- » O miracle de la grâce! Adom, revenu à la santé, ne se montra plus tel qu'il était autrefois : nouveau Manassès, les chaînes de la captivité l'avaient fait rentrer en lui-même.
- » Les larmes amères et brûlantes de la pénitence sillonnent ses joues creuses et flétries par le jeûne, et

cependant il sent un bonheur qu'il ne connaissait plus denuis longtemps.

- » Dans les transports de sa joie et de sa reconnaissance, il chante les miséricordes de Dieu, qui ne lui a ravi la liberté du corps que pour lui rendre celle de l'âme.
- > Cependant, il peut recouvrer l'autre : des lettres royales expédiées de Madrid à l'alcaïd de la citadelle de Pampelune lui enjoignent de mettre Adam en liberté.
- » La porte de son cachot s'ouvre. Adam lève les yeux et voit devant lui une femme qu'il ne connaissait que trop.
- Venez, lui dit-elle : la poutre tombée peut être
 relevée, et la maison ne doit pas périr. Venez, on
 vous attend.
- Adam regarda la femme : elle était grande et belle, ses yeux noirs lançaient des flammes plus brillantes que celles de l'œil du jour, et de sa poitrine gonflée s'élevait comme une vapeur.
- » Adam n'entend pas le reste de ses paroles : en proie à une espèce de vertige, il sent monter le long de son dos une tempête qui siffle à ses oreilles.
- Femme, où donc veux-tu me conduire? Le démon t'a-t-il envoyé ici pour réclamer sa proie? Crois-tu donc que la mesure de mes iniquités ne soit pas comblée?
- » Loin de moi, serpent! Tu veux relever la tête contre moi? Une sainte femme, une mère te l'écrase. »

- Les portes sont ouvertes devant Adam : le roi d'Espagne est satisfait; mais celui des cieux ne l'était pas encore, et le pécheur n'avait point achevé sa pénitence.
- » Se considérant comme indigne de vivre dans le monde qu'il avait scandalisé pendant des années, il demanda et obtint de coucher sur la paille et de se nourrir du pain noir des prisonniers.
- » Il ne tenait déjà plus à la vie que par le désir d'expier ses iniquités et ses crimes, dont il n'était plus seul à supporter le poids.
- » Il ne cessait de les confesser au chapelain de la citadelle, jusqu'au moment où le digne prêtre, après avoir lui-même confessé ses fautes, ferma la bouche pour ne plus la rouvrir ici-bas.
- » Que les desseins de Dieu sont incompréhensibles! celui qui aime toujours à bâtir sur le néant et qui sait se servir des plus vils instruments pour la sanctification des âmes, voulut qu'Adam devint l'apôtre des forçats.
- » Il le fut pendant longtemps encore, envoyant des âmes à Dieu, comme pour témoigner de son retour au bien et plaider sa cause avec Margarita auprès du souverain juge.
- » Quand le moment fut venu pour Adam de comparaitre à son tribunal, ce fut un ange, n'en doutez pas, mes frères, qui le vint chercher.
 - » L'hôte des cieux le toucha de son aile, et le prêtre

pénitent mourut en exhalant l'odeur de l'encens que les Chérubins et les Séraphins, les trônes et les dominations brûlent devant l'Éternel '.

La fin de cette pièce est trop moderne; le caractère de la ballade a presque disparu. On reconnaît dans ce tableau édifiant de la pénitence d'Adam, sussi bien que dans quelques autres parties du récit, la main d'un prêtre.

Source: François Harrier, le romancero du pays basque⁵⁸.

222

⁵⁸ Harrier(F.) *Le romancéro du pays basque*, Firmin didot frères, fils et Cie, 1875, Paris, p35-48.